

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inventaire Général
des Monuments
et des Richesses Artistiques
de la France

LIVRET ARCHITECTURE

**Manuscrit
de
publication**

Juin 1978

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inventaire Général
des Monuments
et des Richesses Artistiques
de la France

LIVRET ARCHITECTURE

**Manuscrit
de
publication**

Juin 1978

/AVERTISSEMENT/.....VII

/INTRODUCTION/

I	I	<u>Définition de l'architecture</u>	2
		A. La mobilité du décor contenu	
		B. La représentation dans le décor porté	
II.		<u>Les oeuvres d'architecture d'après leur nature</u>	3 bis
	1.	L'édifice.....	3 bis
	2.	L'édicule et l'ouvrage d'art.....	4
	3.	L'ensemble.....	5
	4.	La famille.....	7
	5.	La série.....	9
III.		<u>Le territoire de l'historien de l'architecture</u>	10
IV.		<u>Pré-inventaire et inventaire</u>	12

/PREMIERE PARTIE/

Repérage et sélection

/CHAPITRE UN/

		<u>Le repérage</u>	16
I.-		<u>La documentation historique</u>	17
	1.	<u>Nature de la documentation</u>	17
		A. Les travaux historiques	
		B. Les repérages anciens	
	2.	<u>Nature de l'information</u>	18
		A. Datation sommaire et identification des oeuvres	
		B. Repérage des oeuvres détruites.	
II -		<u>L'enquête sur le terrain</u>	20
	1.	<u>Limites de l'enquête</u>	20
	2.	<u>Les instruments de l'enquête</u>	20
III I		<u>Les paramètres du repérage</u>	22
	1.	<u>Les oeuvres postérieures au cadastre ancien</u>	22
	2.	<u>Les oeuvres antérieures au cadastre ancien</u>	22
		A. Les unicums	
		B. Les oeuvres sérielles	
		C. Les oeuvres mineures	
IV I		<u>L'enregistrement graphique du repérage</u>	24 C
	1.	<u>Choix du support</u>	24 C
	2.	<u>Regroupement des paramètres</u>	24 D

 /CHAPITRE DEUX/

<u>La sélection</u>	25	
I <u>Les oeuvres sélectionnées</u>	26	
1. <u>oeuvres détruites ou oeuvres disparues</u>	26	
2. <u>oeuvres antérieures à l'an 400</u>	26	
3. <u>oeuvres majeures postérieures au cadastre ancien</u>	27	
4. <u>oeuvres mineures antérieures au cadastre ancien</u>	27	
A. Importance de la sélection		
B. Distribution de la sélection		
5. <u>oeuvres mineures postérieures au cadastre ancien</u>	30	A
6. <u>oeuvres de série</u>	30	B
7. <u>ensembles</u>	31	
II <u>La fiche signalétique</u>	32	
1. <u>Fiche individuelle</u>	32	
A. Sujet de la fiche individuelle		
B. Contenu de la fiche individuelle		
2. <u>Fiche collective</u>	43	
A. Sujet de la fiche collective		
B. Contenu de la fiche collective		
3. <u>Fiche générale</u>	47	
A. Sujet de la fiche générale		
B. Contenu de la fiche générale		

 / DEUXIEME PARTIE /

Etude

 /CHAPITRE UN/

<u>La recherche historique</u>	49
I <u>Programme et méthode de la recherche historique</u>	50
1. <u>Limites de la recherche</u>	50
A. Travaux historiques	
B. Sources	
2. <u>Méthodes de traitement des marques et inscriptions</u>	53
A. Méthode de transcription	
B. Procédé de relevé	
C. Cas particulier des marques de tâcheron	
3. <u>Normalisation du vocabulaire et de la syntaxe</u>	56
4. <u>Relation entre la recherche historique et l'analyse de l'oeuvre</u>	57
II <u>Produits de la recherche historique</u>	58
1. <u>Documentation</u>	58
A. Contenu	
B. Présentation	
2. <u>Historique</u>	60
A. Contenu	
B. Présentation	
3. <u>Annexes et illustrations</u>	63

 /CHAPITRE DEUX/

La description

I	I	<u>Généralités</u>	66
	1.	<u>Description par le texte et description par l''image</u>	66
	2.	<u>Historique, conclusions, observations générales et description proprement dite</u>	69
II	I	<u>Edifice. Contenu théorique de la description</u>	70
	1.	<u>La situation</u>	71
		A. Le milieu naturel	
		B. Le milieu construit	
		C. Le milieu économique et social	
	2.	<u>La composition d'ensemble</u>	73
	3.	<u>Les matériaux</u>	74
	4.	<u>La structure</u>	75
	5.	<u>Les élévations</u>	76
	6.	<u>Les couvertures</u>	77
		A. Genre	
		B. Forme	
		C. Matériaux de couverture	
		D. Charpente	
		E. Accessoires	
	7.	<u>La distribution intérieure</u>	79
		A. Division de l'espace intérieur	
		B. Communications	
		C. Répartition des fonctions	
		D. Les pièces	
	8.	<u>Problèmes particuliers</u>	81
		A. Genre	
		B. Forme	
		C. Matériaux de couverture	
		D. Charpente	
		E. Accessoires	
	9.	<u>Sommaire de la description</u>	85
III	I	<u>Edifice. Moyens de la description</u>	87
	1.	<u>L'illustration photographique</u>	87
		A. La photographie aérienne	
		B. La photogrammétrie et la photographie au sol	
		C. La photographie à la chambre et la photographie avec les appareils de reportage	
		D. La photographie en couleurs	
	2.	<u>L'illustration graphique</u>	89
		A. Cartes et plans d'agglomération	
		B. Plans de situation et plans-masses	
		C. Plans au sol, plans d'étage, etc.	
		D. Plans de détail	
		E. Elévations	
		F. Coupes	
		G. Profils	

3. <u>Le texte descriptif</u>	95
A. Situation et composition d'ensemble	
B. Matériaux	
C. Structure	
D. Elévations	
E. Couvertures	
F. Distribution intérieure	
G. Cas particuliers des escaliers	
4. <u>Instructions particulières pour les édifices mineurs</u>	99
5. <u>Procédure de la description</u>	99
A. Le programme d'illustration	
B. L'exécution de l'illustration	
C. La vérification de l'illustration	
IV <u>Edicule et ouvrage d'art</u>	102
1. <u>Situation</u>	
2. <u>Matériaux</u>	
3. <u>Composition</u>	
4. <u>Dimensions</u>	
5. <u>Décor</u>	
V <u>Ensemble</u>	105
1. <u>Ensembles fortifiés groupés</u>	105
2. <u>Agglomérations et secteurs urbains</u>	105
A. Contenu théorique de la description	
B. Moyens de la description	
3. <u>Ensembles concertés disséminés</u>	108

<u>/CHAPITRE TROIS/</u>	
<u>Les conclusions</u>	110
I <u>Contenu des conclusions</u>	112
1. <u>Présentation du parti général ou des partis généraux successifs</u>	112
2. <u>Synthèse des observations concernant l'homogénéité de l'oeuvre</u>	113
3. <u>Essai de datation des parties</u>	113
4. <u>Essai de restitution</u>	114
5. <u>Mise en place de l'oeuvre dans l'évolution générale de l'architecture</u>	114
II <u>Remarques et instructions complémentaires</u>	116

<u>/CHAPITRE QUATRE/</u>	
<u>Les observations générales</u>	117
I <u>Généralités</u>	118
1. <u>Etude collective des genres majeurs et étude collective des genres mineurs</u>	118
2. <u>Compilation de caractères et interprétation historique</u>	119

II I	<u>Contenu des observations générales</u>	120
	1. <u>Recensement</u>	120
	2. <u>Datation ou caractères historiques</u>	120
	3. <u>Caractères économiques et sociaux</u>	120
	4. <u>Caractères architecturaux</u>	121
	A. Le texte descriptif	
	B. L'illustration	
	C. La question des matériaux	

	<u>/ TROISIEME PARTIE /</u>	
	<u>Mise en forme et exploitation</u>	124

	<u>/CHAPITRE UN/</u>	
	<u>Les fiches et les dossiers</u>	125
I I	<u>Le classement des fiches et des dossiers</u>	126
	1. <u>Procédure générale</u>	126
	2. <u>Cas particuliers</u>	126
	A. Sous-fiches, sous-dossiers du décor contenu ou porté	
	B. Fiches et dossiers communaux et cantonaux	
II I	<u>La mise en forme d'une fiche, d'un dossier</u>	129
	1. <u>Le dossier individuel</u>	129
	A. Titre courant	
	B. Composition du dossier	
	C. Instructions particulières pour la photographie	
	D. Instructions particulières pour le relevé	
	E. Instructions particulières pour les documents figurés	
	2. <u>Les dossiers collectifs</u>	133
III I	<u>Le dossier de travail</u>	134

	<u>/CHAPITRE DEUX/</u>	
	<u>Le traitement automatique</u>	135

	<u>/CHAPITRE TROIS/</u>	
	<u>Les publications</u>	137
I I	<u>La publication dite "Inventaire topographique"</u>	138
	1. <u>Plan de la publication</u>	138
	A. Subdivisions pour une commune	
	B. Cas particuliers des ensembles	
	2. <u>Les introductions géographiques et historiques</u>	
	A. Les introductions cantonales	
	B. Les introductions communales	
	3. <u>Les observations générales</u>	141
	4. <u>L'index général</u>	142
	5. <u>Les cartes et plans</u>	142
	A. Les plans d'agglomération	
	B. Les cartes	
	C. Les coordonnées Lambert	

6. <u>Les notices</u>	145
A. Notices individuelles.....	145
B. Notices collectives et sous-notices.....	147
II ¶ <u>La publication dite "Indicateur du patrimoine"</u>	148

/ ANNEXE 1 /

<u>Extrait de la nomenclature générale</u>	149
<i>[non reproduit dans la présente édition]</i>	

/ ANNEXE 2 /

<u>Lexique-informatique</u>	166
-----------------------------------	-----

/ ANNEXE 3 /

<u>Index alphabétique des termes de la dénomination avec renvois à la nomenclature et au lexique-informatique</u>	167
<i>[non reproduit dans la présente édition]</i>	

AVERTISSEMENT

Dans cet ouvrage, nous ne prétendons présenter ni une théorie de l'architecture, ni un exposé sur les méthodes de l'histoire appliquées à l'étude de l'architecture. On n'y trouvera donc ni la bibliographie générale des études historiques et techniques sur l'architecture, ni les recommandations qui permettraient d'aborder les problèmes de fond posés par le sujet.

Ce livret, réalisé par les chercheurs de l'Inventaire général, définit simplement les conditions d'un inventaire scientifique des oeuvres d'architecture.

Une première version dactylographiée en a été donnée dès 1966, deux ans après la création de l'Inventaire général. Elle a été profondément modifiée et enrichie par l'expérience acquise en dix ans d'application, et par le dialogue permanent instauré entre ses auteurs et ses utilisateurs. La version actuelle, assez élaborée, ne peut être cependant tenue pour définitive. Dans les années à venir, la méthode devra tenir compte des développements de la science (notamment en ce qui concerne l'étude des ensembles trop sommairement abordée ici) et des possibilités nouvelles de la technique (la technique actuelle de relevé des moulures, par exemple, n'est pas satisfaisante : la photogrammétrie, peut-être le laser, pourrait avant peu bouleverser l'étude de l'architecture sur ce point essentiel).

L'application du traitement automatique en particulier devra être développée. Certes, la construction d'un lexique, c'est-à-dire d'une organisation hiérarchique de descripteurs, permettant de "transcrire" les caractères de l'oeuvre, se heurte à de grandes difficultés. La composition échappe encore complètement à l'analyse, et nous sommes encore loin du temps où l'ordinateur pourra remplacer le spécialiste qui, par simple confrontation de deux images et sans analyse préalable, constate l'identité de deux compositions. En revanche, les structures et les fonctions se prêtent assez bien à l'analyse. Mais pour pousser celle-ci jusqu'à ses limites théoriques, il faudrait donner d'impressionnantes dimensions aux lexiques.

Il n'aurait pas été réaliste de les construire sans tenir compte des conditions matérielles de l'exploitation. Cependant, le lexique sommaire présenté ici devra sans doute être enrichi ultérieurement sous la pression de besoins particuliers.

/ INTRODUCTION /

I. DEFINITION DE L'ARCHITECTURE

Notre propos n'est pas de rappeler ici les spéculations des théoriciens sur l'art de bâtir. Pour circonscrire le champ d'application de la méthode d'analyse que nous allons présenter, il nous faut cependant définir l'architecture, au moins par restriction.

En effet, toutes les formes d'expression plastique peuvent être comprises au titre de décor dans l'oeuvre architecturale. L'acception restreinte de celle-ci est bornée par deux termes : mobilité et représentation.

A. La mobilité du décor contenu

Le contenu se distingue de l'oeuvre architecturale contenantante par sa mobilité. L'architecture est immeuble par nature. Mais la mobilité du contenu est souvent très relative. De nombreux meubles, et en particulier de nombreux immeubles par destination (c'est-à-dire des meubles auxquels leur fonction assigne une place particulière), sont fixés à demeure. Cependant, le meuble fixe peut retrouver sa mobilité par rupture des points d'attache, sans que soit touchée la structure architecturale. La cheminée est un ouvrage d'architecture ; son manteau n'est que l'enveloppe du foyer ou épanouissement du conduit ; le démontage ne permet de récupérer que le manteau et non le foyer qui est la partie fonctionnelle. En revanche, le poêle est un meuble ; son foyer fermé est relié au conduit par un raccord qui peut être sectionné ; le démontage permettra donc la récupération du foyer. Le battant de porte, le garde-corps en ferronnerie ne sont que les parties mobiles (ou relativement mobiles) d'un ouvrage d'architecture ; ils servent une fonction immeuble : la baie, le balcon, l'escalier, etc.

B. La représentation dans le décor porté

Pour toute une partie du décor, l'oeuvre architecturale n'est pas un contenant mais un support. L'intégration de ce décor dans la composition architecturale est beaucoup plus intime, puisque le décor

est matériellement solidaire de la structure. Il n'en est pas moins vrai que l'analyse d'un chapiteau ou d'un tympan historié fait appel à un savoir qui relève du domaine de la sculpture et non de celui de l'architecture. On peut dire que l'architecture s'arrête où commence la représentation figurative. La prise en considération des techniques confirme à peu près ce tracé de frontière. Le tailleur de pierre, ouvrier de l'architecture, peut conduire jusqu'à sa finition la taille du chapiteau orné, c'est-à-dire couvert d'ornements dont la forme est en quelque sorte codifiée ; mais les chapiteaux à sujets ou à thème sont en principe épannelés par le tailleur et achevés par le sculpteur. Cependant, les limites techniques et iconographiques ne coïncident pas toujours exactement. Par exemple, le chapiteau corinthien est habituellement achevé par le sculpteur ; or l'analyse architecturale suffit pour rendre compte de ses particularités. La source de cette incertitude réside dans l'absence de séparation nette entre l'ornement et la représentation.

Il faudrait une subtile casuistique pour borner avec précision le champ de l'architecture, tant du côté de la mobilité que du côté de la représentation. Mais cette précision n'est pas nécessaire. Notre propos n'est, nous l'avons dit, que de définir le contenu de la monographie d'architecture et du livret de prescriptions scientifiques propres à l'étude de cet art.

A cet égard, les chevauchements de champs n'ont qu'une importance secondaire. Dans le Vocabulaire de l'architecture, la définition du mobilier d'église a été donnée comme complément habituel du vocabulaire de l'architecture religieuse. Par exception encore, on pourra inclure dans la monographie d'architecture certaines représentations sculptées mineures. Pour les cas ambigus, on devra surtout tenir compte de l'intérêt de la partie concernée, qui sera évidemment mieux mise en valeur par une exclusion que par une inclusion.

Prenons l'exemple du jubé. Celui-ci est défini comme un ouvrage d'architecture : il organise l'espace intérieur d'une église, comme une cloison ; il est donc une partie constituante de l'église. Le jubé sans représentation figurée et construit dans le même matériau que l'église trouve bien sa place dans la monographie d'architecture. L'apparition de quelques figures sculptées ne modifie pas la situation : ce sont ces figures elles-mêmes qui doivent être isolées pour être traitées dans le champ sculpture. Cependant, si la figuration prend plus d'importance, on pourra renvoyer l'analyse du jubé tout entier dans le champ sculpture. La nature du matériau peut également orienter le choix de la solution : les jubés en bois dans les églises en pierre seront habituellement traités dans le champ mobilier.

II. LES OEUVRES D'ARCHITECTURE D'APRES LEUR NATURE

Après ces exclusions, le domaine d'étude reste d'une étendue et d'une diversité considérables : diversité des dimensions (de la cathédrale à la guérite), diversité des fonctions (du tombeau à l'écluse), diversité des structures (de la citadelle à la colonne monumentale). L'exposé d'une méthode d'analyse passe par une classification des oeuvres d'architecture : celle que nous présentons repose sur des distinctions qui pourront paraître spécieuses, incertaines, fragiles ; on verra qu'à l'usage elle n'en est pas moins pratique.

1. L'édifice

L'édifice est un bâtiment ou un groupe de bâtiments affectés à une même destination construits sur un terrain d'un seul tenant et formant une unité de propriété. Il est donc défini à la fois par une structure, le bâtiment, qui est une construction mettant à couvert un espace habitable, et par son caractère d'unicité.

L'habitabilité de l'édifice est très relative, puisqu'elle s'étend à l'église aussi bien qu'à la maison, mais tous les édifices ont en effet un espace intérieur pouvant servir d'abri permanent.

Le fonds est le terrain sur lequel l'édifice est bâti. Il est d'un seul tenant. Il appartient à un seul propriétaire ou relève d'un seul groupement de copropriétaires. Cependant, il ne se confond pas nécessairement avec la notion de propriété, de parcelle : un même propriétaire peut avoir plusieurs maisons voisines ; celles-ci n'en ont pas moins des destinations distinctes. La cité est un ensemble de maisons qui ont chacune leur fonds propre. Le fonds comprend souvent des espaces libres (cour, jardin) qui font partie de l'édifice, au même titre que les espaces bâtis.

2. L'édicule et l'ouvrage d'art

L'édicule n'a pas d'espace intérieur habitable. La différence entre la maison-édifice et le puits-édicule s'impose sans discussion. Elle est moins évidente entre la cabane-édifice et le kiosque-édicule ; la cabane est bien un logement permanent ou saisonnier, une sorte de maison rudimentaire, tandis que le kiosque n'est pas habitable sans transformations.

L'édicule fait quelquefois partie d'un édifice ; mais il peut être isolé : c'est par là qu'il se distingue de l'ouvrage d'architecture. A la différence de la lucarne ou de la cheminée, qui sont nécessairement liées à la structure d'un bâtiment, la fontaine a une autonomie fonctionnelle qui est bien illustrée par le fait que, lorsqu'elle est d'usage public, elle constitue en général une composition indépendante.

A cette notion d'édicule⁽¹⁾ se rattachent deux notions complémentaires. Le monument est un édicule funéraire, commémoratif ou votif ; c'est donc le sens étymologique, mais restreint puisqu'il ne s'applique pas aux édifices. L'ouvrage d'art pourrait être défini comme l'édicule propre au génie civil. Remarquons que dans notre définition de l'édicule, nous n'avons retenu aucune restriction de sens relative à la dimension. Cependant, le diminutif édicule s'applique difficilement aux constructions du génie civil de grande dimension, auxquelles s'attache traditionnellement la dénomination d'ouvrage d'art. Il reste que l'ouvrage d'art comme l'édicule n'a pas d'espace intérieur habitable ; à l'analyse ils

⁽¹⁾ A noter que cette notion n'est pas définie dans le Vocabulaire de l'architecture. Son adoption impose quelques modifications ou précisions aux définitions données dans cette publication. La définition d'édifice (20) incluait la notion d'édicule : il faut y remplacer le mot construction par le mot bâtiment et supprimer l'exemple "fontaine publique". La définition de l'édicule de temple (193) s'insère dans la définition plus générale que nous donnons ici. Quant à l'édicule de couronnement (178), ce n'est qu'un pseudo-édicule, un simple ouvrage d'architecture : mais sa fonction purement ornementale est bien caractérisée par le substantif couronnement.

apparaissent l'un et l'autre comme de même nature. La distinction que nous avons faite entre l'ouvrage d'architecture et l'édicule s'impose plus nettement encore dans le cas de l'ouvrage d'art ; il ne faut donc pas confondre les expressions ouvrage d'architecture et ouvrage d'art.

Les notions de monument et d'ouvrage d'art se situent aux limites du domaine architectural. Le monument est presque toujours porteur d'une représentation figurative ; il peut même s'identifier totalement à celle-ci ; mais il ne perd pas pour autant sa nature d'oeuvre architecturale. La statue monumentale au milieu d'une place est une composition architecturale, tout autant qu'une colonne monumentale en même place. On peut donc assimiler ce cas limite à celui de tout monument sculpté, pour lequel la sculpture est un moyen d'expression de l'architecture.

Le génie civil forme transition entre la batisse et la machine. Cette dernière ne relève pas du domaine étudié. Dans une monographie d'architecture, on ne peut s'attendre à trouver autre chose qu'une simple mention du mécanisme d'un moulin ou d'un pont mobile.

3. L'ensemble

L'ensemble est le jeu des relations de complémentarité qui s'établissent entre plusieurs oeuvres ou ouvrages rassemblés dans un même lieu ou reliés par un même tracé.

Les oeuvres comprises dans l'ensemble sont en général des édifices, des édicules ou des ouvrages d'art. Cependant, certains ensembles ne sont constitués, comme les édifices, que d'ouvrages d'architecture. C'est le cas de nombreux ensembles fortifiés (ouvrages d'entrée, etc.). Ces ensembles ne se distinguent souvent des plus grands édifices que par leur implantation. Dans une abbaye (édifice), il y a bien relation de complémentarité entre les divers bâtiments, mais le terrain délimité par le mur de clôture est une unité de propriété ; l'abbaye est une composition "pleine" : les espaces libres eux-mêmes (cour, jardin) font

partie de la composition. L'enceinte d'une agglomération est une composition "vide" : elle s'étend sur un tracé au lieu de couvrir une surface. La ville, elle-même considérée comme ensemble, couvre bien une surface, mais une surface lotie : chaque lot est une unité de propriété, une unité de création (limitée aux dispositions internes si les élévations sur la voie publique sont définies par un plan d'urbanisme), donc un édifice.

- Suivant le mode d'implantation, on distingue des ensembles groupés et des ensembles disséminés. L'ensemble disséminé est formé d'oeuvres implantées à de grandes distances les unes des autres. L'ensemble défensif de la rade de Brest s'étend sur plusieurs cantons ; il est lui-même un sous-ensemble de l'ensemble défensif des côtes de l'Atlantique.

- Suivant la nature des relations, on distingue des ensembles spontanés et des ensembles concertés. Dans le premier cas, les liaisons se sont créées d'elles-mêmes, du fait des conditions propres au milieu d'implantation (sites, matériaux, etc.). Dans le second, les liaisons ont été créées par les décisions simultanées ou successives d'une ou de plusieurs personnes selon un programme. La ville régulière est l'exemple le plus caractéristique de l'ensemble concerté. Mais la plupart des agglomérations sont des ensembles mixtes : la place centrale et ses débouchés, le tracé de l'enceinte fortifiée répondent à des programmes qui ont infléchi le développement spontané de l'agglomération. L'ensemble ordonnancé est un cas particulier d'ensemble concerté, il présente une composition régulière au moins en plan, sinon en élévation. Tous les ensembles concertés ne sont donc pas ordonnancés : rien de plus concerté, rien de moins ordonnancé que le système de défense d'une place.

Les relations d'ensemble sont à la fois fonctionnelles et formelles. Tout édifice, tout édicule, tout ouvrage d'art entretient avec son environnement des relations que nous analyserons au titre de

la situation de l'oeuvre. Cependant, l'ensemble est tout autre chose que la somme des situations des parties constituantes : s'il n'était que cela, il n'offrirait pas matière à une étude particulière. Les maisons, l'église, le château, la halle donnent ensemble une composition et une fonction originales, la ville, c'est-à-dire une oeuvre nouvelle.

4. La famille

La famille est formée par tous les individus de même genre présents sur un territoire.

Le genre est défini par la fonction-destination de l'oeuvre : il donne son nom à l'oeuvre. La demeure, par exemple, est un genre : ses sous-genres sont la maison, le château, etc. Le genre est donc une arborescence de fonctions-destinations.

Le territoire de la famille n'est limité que par le programme de recherche, en l'occurrence le territoire national dans sa totalité ou telle fraction de celui-ci isolée pour la commodité de la recherche.

L'étude collective par genre tend à faire apparaître la récurrence des caractères historiques ou morphologiques de la famille. Les ressemblances entre les individus d'une même famille sont plus ou moins grandes. Dans un territoire de recherche restreint, les oeuvres d'architecture majeure apparaissent comme des unicums : leur appartenance à une même famille n'est pas sensible au premier abord. Le caractère collectif de l'architecture mineure s'impose au contraire d'emblée : l'oeuvre individuelle ne paraît être qu'une combinaison de traits familiaux. Cette distinction est bien sûr relative. Le pavillon de banlieue égaré dans un milieu rural y fait figure d'unicum. Plus le territoire de recherche s'étend, plus la ligne de partage s'élève : à l'échelle du canton, par exemple, les manoirs peuvent paraître aussi différenciés que les châteaux ; à l'échelle de la

province, on ne voit plus trop ce qui les distingue les uns des autres.

La notion d'échelle est donc fondamentale. Nous verrons que le choix d'une échelle de carte pour le repérage des oeuvres, que le choix d'une échelle de relevé pour la représentation graphique de celles-ci est plus qu'un choix de commodité. De même, la délimitation du territoire de recherche définit une sorte de module et oriente fondamentalement l'étude.

La France est divisée en quelque 3 000 cantons.

Le canton moyen peut être assimilé à un carré d'environ 14 km de côté.

Or, il semble qu'à l'échelle du canton, la ligne de partage entre l'architecture majeure et l'architecture mineure se situe à un niveau particulièrement significatif, car elle se confond à peu près avec celle qui sépare l'architecture d'architecte et l'architecture sans architecte.

L'architecture sans architecte, l'architecture vernaculaire, est une création collective qui ne peut être étudiée que par familles, tandis que l'architecture des architectes apparaît comme création individuelle qui appelle nécessairement la monographie.

Dissipons par quelques réflexions complémentaires la confusion qui peut encore subsister entre les notions d'ensemble et de famille. L'ensemble est une oeuvre ; la famille n'a pas ce caractère d'unicité, elle est collective par nature. Le territoire est une valeur intrinsèque de l'ensemble ; le territoire de la famille est une convention de travail. L'ensemble est essentiellement complémentarité ; la famille, ressemblance. Remarquons qu'il est possible de former des familles d'ensembles et que l'étude collective est la seule manière d'appréhender les ensembles mineurs.

5. La série

La série est produite par l'exécution en plusieurs exemplaires d'un même projet. Entre les oeuvres de la même série, il y a similitude ; entre les oeuvres d'une même famille, il n'y a que ressemblance. L'architecture sérielle est une "architecture d'architecte" ; l'exécution passe par la réalisation du modèle écrit (écrit pas un maître d'oeuvre, architecte, ingénieur, etc. Ex. modèle de redoute donné par l'ingénieur militaire et exécuté en plusieurs exemplaires).

III. LE TERRITOIRE DE L'HISTORIEN DE L'ARCHITECTURE

Le territoire de l'historien de l'architecture s'élargit constamment. Il importe d'en prendre conscience, mais aussi de lui fixer certaines limites, fussent-elles provisoires.

L'historien de l'architecture a toujours recherché les témoignages sur les oeuvres disparues. Celles-ci doivent nécessairement retrouver leur place dans un inventaire du patrimoine historique, mais elles ne peuvent détourner trop longtemps l'attention du chercheur de sa tâche principale, qui est l'étude du patrimoine actuel.

L'historien de l'architecture ne s'est longtemps intéressé qu'à l'art de l'Antiquité et du Moyen Age. L'historien d'aujourd'hui étudie l'architecture en train de se faire. Cependant, il a été admis que l'Inventaire général ne serait exhaustif que pour la période 400-1850. Dans la première partie de ce livret, nous préciserons la position de ces terminus et les principes de sélection des oeuvres antérieures et postérieures à ces dates. Mais on n'y trouvera ni exposé sur les méthodes de fouille, ni développements particuliers sur les techniques modernes de construction.

Loin est le temps où l'historien de l'architecture n'étudiait que les élévations. L'étude des distributions, celle des techniques donnent à la création architecturale sa véritable dimension. Mais l'historien de l'architecture ne doit pas être confondu avec l'ethnologue ou avec l'historien des techniques. La répartition des fonctions et des destinations de l'espace bâti, les procédés de construction ne peuvent être envisagés que dans la mesure où ils sont expression d'un parti de composition ou repères chronologiques. L'évolution de la charpente de comble par exemple, sans doute trop longtemps négligée par les historiens des styles, ne peut intéresser l'historien de l'architecture que pour autant qu'elle est cause ou conséquence d'une évolution des volumes des toits et de l'organisation intérieure des combles. Dans une monographie d'architecture, la forme des fermes, l'inclinaison des arbalétriers auront nécessairement plus

d'importance que les assemblages.

La dernière mutation du territoire de l'historien de l'architecture, et sans aucun doute la plus importante, a été marquée par le passage du qualitatif au quantitatif. Elle est due concurremment aux transformations de l'art contemporain, qui ont fait éclater la notion de chef-d'oeuvre, et à l'ouverture de la science historique contemporaine aux grands nombres. Dans ce dernier quart du XXème siècle, un inventaire de l'architecture ne peut se limiter à l'étude des "monuments historiques", c'est-à-dire de quelques ouvrages remarquables, qui ont été appelés monuments par extension du sens de ce mot, comme si ces chefs-d'oeuvre avaient seuls le privilège de témoigner de l'art du passé. C'est donc la totalité du patrimoine bâti qui est le domaine de l'historien. Par ses dimensions mêmes, il appelle des méthodes d'investigation qui ne peuvent plus être celles des premiers historiens du XIXème siècle. L'objet de ce livret est de les définir.

IV. PRE-INVENTAIRE ET INVENTAIRE

La mission est donc de faire un "relevé" général du patrimoine architectural. On sait que le mot relevé désigne la représentation d'une construction en plan, en coupe et en élévation. La méthode générale que nous présentons peut être comparée à la méthode d'exécution du relevé graphique. Le dessinateur réalise d'abord un croquis, détaillé mais approximatif, de l'oeuvre ; puis il calcule avec la plus grande précision la position de certains points choisis de manière que toutes les lignes du relevé puissent être tracées par interpolation ; enfin, il passe à l'exécution du "rendu".

Nous retrouvons ces trois temps dans les trois parties de ce manuel : repérage et sélection, ou exécution du croquis d'ensemble et choix des points ; étude ou description de ces points ; mise en forme et exploitation, ou exécution du rendu.

La distinction, fondamentale au regard de la méthode, entre le repérage-sélection et l'étude, ne recoupe qu'approximativement la distinction du pré-inventaire et de l'inventaire, qui ne sont que des programmes de travail.

L'inventaire proprement dit est l'occasion d'étudier les oeuvres sélectionnées par le pré-inventaire. Mais on peut juger plus expédient de mener à son terme l'étude de l'architecture mineure dans le cours des opérations de pré-inventaire. En effet, les observations générales, qui constituent la partie principale de l'étude de l'architecture mineure, commencent à se former au cours des opérations de repérage ; la sélection des

oeuvres mineures retenues pour être étudiées, est fragile ; si l'étude intervient trop longtemps après le repérage, une partie des observations seront perdues et la solution sera périmée.

Cet exemple illustre la nécessité de lier assez étroitement le repérage à l'étude, et donc, dans une certaine mesure, le pré-inventaire à l'inventaire. Le repérage seul n'a qu'un intérêt scientifique limité ; les interpolations qu'il doit permettre n'auront de valeur que si elles sont relativement contemporaines du repérage. Nous savons que les études de sociologie contemporaines ne sont possibles que grâce à des mises à jour périodiques des recensements généraux. Le repérage est une sorte de recensement formant support de l'étude.

/ PREMIERE PARTIE /

REPERAGE ET SELECTION

Toutes les constructions devront être repérées ; mais elles ne pourront être toutes étudiées. La position de tous les points d'une surface à relever ne peut être fixée par calcul. Le relevé est effectif dès lors qu'il s'appuie sur une bonne distribution de points ; son exactitude est, il est vrai, fonction du nombre de ces points. Si l'objectif est d'augmenter progressivement leur densité pour réduire la portée des interpolations, on ne peut prétendre cependant supprimer celles-ci totalement. Toute science humaine traitant des grands nombres est conjecturale. Le démographe travaille sur des échantillons ; pour avoir un bon échantillonnage, il utilise des recensements généraux de population donnant des répartitions géographiques, des répartitions socio-professionnelles, des répartitions par âges, etc.

C'est ce recensement général, ce repérage exhaustif qu'il importe de réaliser. Ses bases en sont fort heureusement posées. L'Institut Géographique National et le Service du Cadastre éditent des cartes et des plans sur lesquels figure tout le bâti. L'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques donne des dénombrements d'immeubles dans ses recensements. Mais ces données sont brutes ; elles ne présentent pas ces répartitions chronologiques et typologiques comparables aux répartitions par âges et par classes socio-professionnelles, répartitions aussi nécessaires à l'historien de l'architecture qu'au démographe ou au sociologue. Le repérage a donc pour but d'introduire des paramètres particuliers, essentiellement chronologiques et typologiques, dans les données statistiques déjà rassemblées.

Le repérage étant général, toutes les oeuvres seront au moins définies par un ou plusieurs de ces paramètres. Si l'étude (au sens restreint que nous donnons ici à ce mot) ne s'applique pas à chacune d'elles, ses conclusions n'en pourront pas moins être étendues à toutes par extrapolation.

CHAPITRE UN

LE REPERAGE

I. LA DOCUMENTATION HISTORIQUE

Le repérage est principalement une enquête sur le terrain. Cependant, avant d'entreprendre celle-ci, une recherche documentaire minimale s'impose : l'information historique oriente l'enquête ; l'enquête actualise l'information historique. La recherche historique ne doit prendre toute son ampleur qu'au stade de l'étude. Au stade du repérage, la recherche de l'information dans la documentation est limitée, tant dans ses fins que dans ses moyens.

1. Nature de la documentation

A. Les travaux historiques

Les travaux historiques sur le sujet doivent être recherchés. On ne pourra cependant prétendre établir dès l'abord une bibliographie complète. Certaines monographies peu diffusées, certaines notes d'érudit non publiées échapperont à cette première investigation.

B. Les repérages anciens

L'exploitation des repérages anciens (guides, inventaires, cartes, plans-terriers, etc.) sera aussi poussée que possible.

Parmi les documents exploités figureront toujours la carte de Cassini et les premiers cadastres du XIX^{ème} siècle, qui couvrent la totalité du territoire national et portent la représentation du bâti.

- La carte de Cassini

La carte de Cassini a été réalisée à l'échelle d'une ligne par toise (1/86 400^{ème}) entre 1747 et 1789. Tous les toponymes marqués d'un symbole seront reportés sur les cartes modernes pour vérification sur le terrain. Dans la mesure du possible, on retournera aux minutes de cette carte (conservées à l'I.G.N.), qui donnent des informations plus sûres et quelquefois plus détaillées.

- Le cadastre ancien

Le cadastre parcellaire, dit également cadastre napoléonien, a été mis en chantier en application de la Loi du 15 septembre 1807 et

presque totalement achevé en 1850⁽¹⁾. La comparaison du cadastre ancien avec le cadastre moderne est une opération dont on ne peut se dispenser : elle est facilitée par la consultation des minutes de révision, c'est-à-dire des tirages du cadastre ancien qui ont été surchargés de toutes les mutations prises en compte dans le cadastre moderne, tirages qui ont été, la plupart du temps, conservés par le service du Cadastre. La comparaison doit avoir principalement pour objet de délimiter les zones de constructions postérieures au cadastre ancien et de localiser les constructions ou tracés de configuration remarquable (tracés réguliers d'un jardin, parcelles de forme circulaire, organisations à plusieurs bâtiments, etc.) qui ne reparaissent plus sur le cadastre moderne. Si la comparaison détaillée, corps de bâtiment par corps de bâtiment, ne relève que de l'étude et ne peut être appliquée qu'aux oeuvres sélectionnées, il faut cependant que les extraits du cadastre ancien qui permettront ultérieurement ces comparaisons, soient matériellement rassemblés dans la documentation dès le stade du repérage (plan de situation des oeuvres sélectionnées isolées ; plan des agglomérations contenant des oeuvres sélectionnées).

- La carte dite d'Etat-Major au 1/80 000è. Cette carte a été réalisée entre 1818 et 1866. Bien qu'elle présente, comme la carte de Cassini et comme le cadastre, une couverture complète du territoire national, il ne peut être question d'en recommander l'exploitation systématique, car elle donne un état presque contemporain du cadastre et moins précis que celui-ci. Cependant, on pourra la consulter utilement.

2. Nature de l'information

A. Datation sommaire et identification des oeuvres

La recherche historique confirmera ou infirmera l'observation faite sur le terrain sur deux points essentiels : la datation approximative et l'identification précise des oeuvres.

Nous avons dit que l'âge de l'oeuvre était un des paramètres du repérage. L'établissement d'une chronologie précise des différentes campagnes de construction d'une oeuvre ne peut être que la conclusion de l'étude. Cependant, il est toujours possible de situer approximativement toutes les oeuvres sélectionnées dans une ou plusieurs fourchettes chronologiques.

L'identification typologique et onomastique de l'oeuvre est encore plus importante. Susceptible d'importantes mutations, elle ne ressort pas nécessairement de l'enquête sur le terrain (l'hôtel de ville est un ancien hôtel particulier ; le manoir, un ancien prieuré. L'hôtel a perdu son patronyme, l'église son vocable d'origine). Or,

⁽¹⁾ Jusqu'en 1837, les échelles de ce cadastre ont été le 1/5.000ème, le 1/2.500ème et le 1/1.250ème. Après 1837, le 1/4.000ème, le 1/2.000ème, le 1/1.000ème et le 1/500ème.

il importe de retrouver l'identification d'origine et les identifications successives correspondant aux mutations du parti architectural.

B. Repérage des oeuvres détruites

Un repérage exhaustif des oeuvres détruites n'aurait évidemment aucun sens. Il doit être limité aux oeuvres relevant de genres majeurs (les châteaux, les chapelles, etc.), ou correspondant à des genres fortement typés (les moulins à vent).

II. L'ENQUETE SUR LE TERRAIN

1. Limites de l'enquête

Le principe est que toutes les constructions doivent être vues, au moins rapidement. Mais il faut tenir compte d'un correctif et d'une précision.

A. Les oeuvres antérieures à l'an 400

Le repérage général de ces oeuvres relève de la mission du Service des Fouilles. Il n'y a donc pas lieu de mener à leur sujet une enquête sur le terrain.

B. Le seuil de la vie privée

Par nécessité, l'enquête est limitée aux parties "ouvertes" : les routes, les rues, les cours, les intérieurs des oeuvres du patrimoine public, les parties communes des immeubles à loyer en constituent le terrain. L'enquête peut, en général, s'arrêter au seuil de la vie privée (le franchir alourdirait évidemment beaucoup l'enquête) sans que la qualité du repérage en soit fondamentalement altérée. Les lacunes les plus importantes seront comblées par les témoignages (cf. ci-dessous) et par l'information historique. Cependant, il se pourra qu'un "dedans" exceptionnel non annoncé par un "dehors" remarquable échappe au repérage : il faut assimiler ce cas à celui des oeuvres enfouies ou disparues qui, en tout état de cause, échapperaient à l'investigation, si attentive soit-elle, mais qui, peut-être, reprendront un jour, d'elles-mêmes, la place qui leur revient. La documentation de l'Inventaire est une documentation ouverte.

2. Les instruments de l'enquête

Par instruments de l'enquête, nous entendons tous les documents ou témoignages qui contribuent à décrire un état du patrimoine à peu près contemporain de l'enquête sur le terrain.

- La carte I.G.N. au 1/25 000ème

La couverture de la France au 1/25.000ème devrait être terminée en 1980. Au 1/50.000ème, la couverture est complète, mais cette échelle donne des informations trop sommaires. Il devrait être possible d'éviter de travailler dans les zones non couvertes au 1/25.000ème en attendant le terme de 1980.

- Les cartes et plans du Ministère de l'Equipement

En partant du cadastre, le Ministère de l'Equipement a édité des cartes et des plans aux échelles du 1/20.000ème, 1/5.000ème, 1/2.000ème pour certaines zones urbanisées et en particulier pour les agglomérations de plus de 5 000 habitants. Ces cartes et plans doivent être souvent préférés au cadastre, parce qu'ils apportent des informations qui ne figurent pas habituellement sur le cadastre (notamment les coordonnées Lambert).

- Le cadastre actuel

Dès 1850, on parlait de réviser le cadastre. La loi de 1850 et de 1898, qui allaient dans ce sens, n'eurent que peu d'effet. La rénovation du cadastre d'Alsace-Lorraine fut décidée par une loi allemande de 1884. La révision générale ne fut entreprise qu'à partir de 1930 ; elle n'est pas encore entièrement achevée. Les cadastres seulement révisés sont restés aux échelles des cadastres anciens. Les cadastres refaits sont aux échelles du 1/500è, du 1/1.000ème, du 1/2.000ème ou du 1/5.000ème.

- Les photographies aériennes

La photographie aérienne permet de localiser des oeuvres isolées, des vestiges peu lisibles sur le terrain et, dans une certaine mesure, de franchir le seuil de la vie privée (ex. : information sur un château au milieu d'un parc clos ; information sur les espaces libres d'un édifice).

- Les témoignages

L'enquête doit solliciter autant que faire se peut les témoignages de la population et de l'érudition locales. C'est ici que se situe la contribution des amateurs à l'opération de repérage.

III. LES PARAMETRES DU REPERAGE

Le repérage consiste, nous l'avons dit, à introduire des paramètres chronologiques et typologiques dans les états généraux qui servent de bases au pré-inventaire.

1. Les oeuvres postérieures au cadastre ancien

Ce paramètre signale toutes les oeuvres dont le plan-masse ne figure pas sur le cadastre ancien : construction sur un terrain non bâti ou reconstruction sur un nouveau plan-masse. Notons que certaines reconstructions tardives ont pu respecter le plan-masse de l'oeuvre signalée par le cadastre ancien ; mais la conservation du plan-masse suffit pour établir une certaine continuité qui permet d'assimiler cette reconstruction à une simple mutation de l'oeuvre ancienne. Il est donc possible de dégager le corpus des oeuvres postérieures au cadastre ancien par simple comparaison de celui-ci avec le cadastre moderne.

Les particularités de ce corpus appellent quelques commentaires.

- Ce corpus est, pour une part non négligeable, antérieur à 1850 qui est le terminus de l'inventaire exhaustif (cf. p.10), puisque le premier cadastre a été dressé entre 1807 et 1850.
- Ce corpus est pratiquement celui de l'architecture de l'ère industrielle qui apparaît précisément dans ces années 1807-1850.
- Ce corpus représente plus des trois quarts du patrimoine bâti. Au recensement de 1975, on comptait environ 12.800.000 immeubles, dont seulement 3.400.000 antérieurs à 1871.
- Ce corpus considérable ne sera défini que par un seul paramètre de repérage, le paramètre chronologique. Cependant, la sélection (cf. p.27) fera apparaître les oeuvres de l'ère industrielle qui méritent d'être étudiées. Pour les retrouver, il faudra prospecter, au moins rapidement, les zones nouvellement bâties : on ne pourra donc s'en tenir à la simple comparaison des deux cadastres.

2. Les oeuvres antérieures au cadastre ancien

A. Les unicums

La notion d'unicum est, nous l'avons dit, une notion relative. Nous avons dit également que le canton était choisi, par convention, comme module de référence.

Dans les limites d'un canton, un certain nombre d'oeuvres paraissent échapper à la loi de récurrence. Ce sont principalement les oeuvres relevant de genres tenus pour majeurs (architecture religieuse, architecture publique et, dans l'architecture privée, les châteaux, les hôtels particuliers, etc.). Mais certains genres réputés mineurs peuvent aussi produire des unicums : la maison (terme consacré pour désigner ici la demeure du "tiers-ordre") en est une. Il est vrai qu'il est rare que la maison ait été prise pour thème d'une création échappant entièrement aux contraintes de la création collective ; cependant, certaines familles ayant été décimées au cours des siècles, leurs vestiges prennent valeur d'unicum. (Ex. maison du XVème dans un territoire où la grande masse des maisons date du XVIIIème et du XIXème siècle).

B. Les oeuvres sérielles

Rappelons que l'architecture sérielle est la reproduction en plusieurs exemplaires d'un modèle. Le repérage des oeuvres sérielles est indispensable pour connaître la diffusion du modèle. Mais on n'a pas toujours conscience de l'existence d'une série, quand on ignore

le modèle. Dès que la présence d'une série est pressentie, il faudra choisir arbitrairement un exemplaire, particulièrement bien conservé, qui recevra provisoirement la qualité de modèle pour servir de référence dans le repérage (ex. En x, ouvrage fortifié ; en y, en z, ouvrage fortifié sur le même modèle que x).

C. Les oeuvres mineures

Reste le corpus le plus vaste, celui de l'architecture mineure. Il va de soi qu'il est lui-même organisé par genres, c'est-à-dire que la croix de carrefour ou la borne n'est pas repérée comme la maison ou la ferme. Mais les corpus de certains genres, la maison en particulier, encore de dimension considérable, doivent être structurés en introduisant ce que nous appellerons les paramètres secondaires du repérage.

L'objectif étant de fractionner les grandes masses, ces paramètres seront particulièrement utilisés pour les maisons et les fermes. Ce sont là des oeuvres particulièrement fragiles : l'élargissement systématique des fenêtres, la suppression des avant-toits, etc. suffisent quelquefois à les dénaturer complètement. Il est vrai que ces modifications sont significatives de l'adaptation de la demeure traditionnelle aux besoins modernes. Mais c'est justement cette demeure traditionnelle qu'il importe d'étudier. Aussi devra-t-on presque toujours retenir le paramètre oeuvre dénaturée pour isoler du corpus principal les oeuvres qui y introduiraient des variables d'une nature trop particulière (adaptation à la vie du XXème siècle).

Ce paramètre ne sera vraiment opérant que dans les cantons relativement épargnés par des dénaturations. Dans d'autres cantons, ces dénaturations seront tellement systématiques, qu'il faudra renoncer au repérage et s'en tenir à une sélection sévère. Dans l'interprétation des résultats globaux de l'Inventaire, il faudra cependant tenir compte du fait que le tri donné par le paramètre "oeuvre dénaturée" aura été nécessairement plus strict en milieu rural que dans les zones urbanisées.

La plupart des paramètres secondaires du repérage seront descriptifs. On retiendra un ou plusieurs traits particulièrement caractéristiques et généraux : le fonds (surface, largeur sur rue, forme, etc.), les espaces libres (cour ouverte, cour fermée, cour sur rue, jardin), les bâtiments (nombre, plan-masse), les matériaux de gros-oeuvre, les étages (sous-sol, étage carré, comble), etc. Le choix de ces paramètres appelle quelques remarques.

- Chaque paramètre correspond à un trait du parti de plan, de structure, etc., mais non à un type de demeure, type de demeure impliquant nécessairement ici une combinaison récurrente de traits (ex. le chalet de montagne).

- Le fait que l'enquête s'arrête au seuil de la vie privée, ne doit pas conduire à privilégier les "dehors", les traits "superficiels". Remarquons que la seule analyse du cadastre donne des indications très précises sur la composition d'ensemble. Le nombre d'étages pourra souvent être déduit du nombre de niveaux d'élévation ; sans doute sera-t-il quelquefois plus prudent de s'en tenir à décompter ces niveaux ; l'objectif n'en restera pas moins identique : informer sur les structures, fût-ce par observation indirecte.

- Les possibilités de l'observation indirecte autorisent à sélectionner des traits qui ne sont secondaires qu'en apparence. La seule présence d'une porte-cochère sur rue donne des indications sur la composition d'ensemble d'une demeure urbaine, voire sur sa distribution intérieure. Dans un contexte donné, on pourrait parfaitement retenir comme paramètre chronologique, la présence ou l'absence de balcon.

- Les paramètres doivent être adaptés au terrain prospecté. Les paramètres "matériaux", par exemple, auront presque toujours un fort pouvoir discriminant, mais ils perdent toute signification si la famille est construite toute entière dans le même matériau. Pour choisir les paramètres, il faut donc, avant même de commencer le repérage demeure par demeure, faire une visite rapide de l'ensemble du territoire. Le repérage lui-même apparaît ainsi comme une répétition d'investigations de moins en moins rapides et de plus en plus profondes, débouchant logiquement sur l'étude. Cependant, le jeu des paramètres possibles étant limité, l'adaptation du choix au terrain ne devrait pas créer de grandes disparités dans la prospection successive de terrains voisins. Ces disparités sont d'ailleurs acceptables. Car, par l'emploi des paramètres, nous ne cherchons pas à faire une description sommaire de la famille, description qui devrait nécessairement être homogène sur l'ensemble du territoire national, mais à distribuer les individus de la famille en groupes et sous-groupes pour faciliter la sélection et appuyer les extrapolations.

- Les paramètres retenus pour une même famille peuvent ne pas être très nombreux. Certaines familles présentent une si grande homogénéité de traits généraux, qu'il n'est pas possible de trouver des paramètres secondaires de repérage, et les variables n'apparaîtront qu'avec l'étude des oeuvres sélectionnées. Cependant, plus les paramètres seront nombreux, plus la sélection sera pertinente. Mais, en revanche, ici une limite matérielle : la sélection s'appuie non sur les paramètres eux-mêmes, mais sur des combinaisons de paramètres (Ex. cour ouverte + pierre, cour ouverte + pan de bois, cour fermée + pierre, cour fermée + pan de bois). Or, sans recours à l'ordinateur, il est très difficile de traiter un grand nombre de paramètres et d'en tirer toutes les combinaisons effectivement réalisées sur le terrain (cf. p.32).

IV. L'ENREGISTREMENT GRAPHIQUE DU REPERAGE

Toute la matière recueillie par le repérage doit être reportée sur une carte ou un plan d'agglomération.

Pour la commodité de l'enquête, on pourra utiliser des "fiches-terrain" : la fiche-terrain portant tous les paramètres, on remplit une fiche par oeuvre repérée. Cependant, l'emploi de fiches-terrain appelle deux réserves :

- le choix des paramètres devant être adapté au terrain de l'enquête, on ne prétendra pas fixer a priori un modèle de fiche utilisable sur n'importe quel terrain.
- On ne prétendra pas faire de la fiche-terrain le support définitif de l'information, c'est-à-dire une fiche à conserver dans la documentation de l'I.G. Les fiches-terrain formeraient une masse de papier considérable et pratiquement inutilisable.

Le seul produit du repérage est donc un ou plusieurs jeux des cartes et plans d'agglomération représentant le terrain et surchargés des paramètres de repérage. Remarquons que ces cartes et plans peuvent aussi être utilisés sur le terrain en lieu et place de la fiche-terrain.

La représentation graphique de repérage pose plusieurs problèmes techniques, qui seront abordés dans le livret "cartographie". Nous n'abordons ici que deux questions touchant au contenu de la représentation.

1. Choix du support

Dans le choix du support (carte au 1/25.000^e, plan au 1/5.000^e, etc.), on doit tenir compte de deux obligations.

- Les parties d'agglomération non bâties sur le cadastre ancien seront représentées globalement par zonage. On peut donc se contenter ici des représentations sommaires de l'agglomération.

En revanche, le support doit être suffisamment détaillé pour que l'on puisse individualiser toutes les oeuvres repérées antérieures au cadastre : l'oeuvre peut n'y être représentée que par un point ; mais ce point doit être bien distinct de celui qui représente l'oeuvre voisine.

2. Regroupement des paramètres

L'emploi d'un jeu limité de cartes et de plans, et plus encore l'obligation d'exprimer nettement par le graphique les réalités du terrain, imposent de regrouper les paramètres, quelquefois même de les superposer : l'enquête peut en effet faire apparaître que deux paramètres sont toujours associés ; ils seront représentés par le même symbole (x = urbain + pan de bois ; y = rural + pierre).

/ CHAPITRE DEUX /

LA SELECTION

Repérage et sélection sont étroitement liés.

Nous avons décrit le repérage comme un tri, tendant à organiser le corpus de l'Inventaire. La sélection est le choix des oeuvres qui mériteront d'être étudiées. Il va de soi que tous les unicums compris entre 400 et 1850 devront être étudiés. Si le corpus de l'Inventaire ne comprenait que des unicums, il n'y aurait pas de sélection pour étude. Mais pour rendre compte de la masse considérable de ce corpus, nous sommes convenus de ne retenir en certains cas que des oeuvres représentatives. Or, il se pourra que celles-ci n'apparaissent qu'après une recherche historique développée. La sélection déborde donc le temps du repérage au sens strict et s'étend sur celui de l'étude.

I. LES OEUVRES SELECTIONNEES

1. Oeuvres détruites ou disparues

Remarquons d'abord que la notion d'oeuvre disparue ne s'applique qu'aux édifices. Un édifice disparu est un édifice dont le sort est incertain : il a pu être détruit, mais il n'a peut-être été que déplacé.

Ne seront retenues pour l'étude que les oeuvres détruites ou disparues documentées, c'est-à-dire :

- celles qui ont marqué dans l'histoire régionale ou nationale,
- celles pour lesquelles l'information historique permet de reconstituer des états anciens. On négligera les descriptions vagues pour ne retenir que les restitutions suffisamment précises pour qu'une comparaison soit encore possible entre l'oeuvre détruite et les oeuvres existantes.

Seront retenues également toutes les oeuvres détruites dont il reste des vestiges. Notons qu'une oeuvre détruite peut, en effet, avoir des vestiges. La destruction correspond à l'absence de tout vestige sur le fonds d'origine ; mais certaines parties de l'oeuvre peuvent avoir été conservées et déplacées.

2. Oeuvres antérieures à l'an 400

Elles ne sont retenues que

- lorsqu'elles présentent encore un parti architectural (l'Arc d'Orange, etc.)
- lorsqu'elles font partie du passé d'un édifice plus récent, lui-même sélectionné (le temple gallo-romain antérieur à l'église gothique).

3. Oeuvres majeures postérieures au cadastre ancien

Sauf exceptions justifiées, on ne retiendra aucun ouvrage d'auteur encore vivant.

Les oeuvres tardives des genres majeurs ne seront retenues pour étude que

- lorsqu'elles sont documentées. Il s'agit des oeuvres qui ont fait parler d'elles. Seront considérées comme documentées, toutes les oeuvres des artistes figurant dans les dictionnaires d'architectes ;
- lorsqu'elles ont une position remarquable. Ce sont les oeuvres qui occupent une place importante dans le paysage naturel ou construit. Quelles que soient leurs qualités intrinsèques, on ne peut négliger par exemple l'hôtel de ville sur la place principale, le château à l'extrémité de la grande rue, etc. ;
- lorsqu'elles ont une composition exceptionnelle. Il ne s'agit pas de porter un jugement de valeur, toujours subjectif, sur la qualité de la composition, mais de rendre compte de l'impression de "rarement vu" que celle-ci produit.

4. Oeuvres mineures antérieures au cadastre ancien

Il ne peut être question d'étudier toutes les oeuvres mineures repérées. L'étude doit porter sur une sélection raisonnée d'oeuvres représentatives, c'est-à-dire présentant tous les caractères de la famille.

L'architecture mineure est illustrée par des genres très divers : croix de carrefour, cabanes, etc. Nous ne nous occuperons ici que de la demeure mineure (fermes et maisons) qui est le genre le plus répandu. Mais la méthode que nous présentons peut s'adapter à tous les genres.

A. Importance de la sélection

Pour que l'étude de la demeure mineure soit homogène sur l'ensemble du territoire national, il faut que la sélection corresponde partout à un pourcentage fixe ou relativement fixe du total des oeuvres repérées. Nous avons déjà cité un chiffre de l'INSEE qui nous permet d'avoir une idée approximative de ce que pourra être ce total. Au recensement de 1975, on a dénombré quelque 3.400.000 immeubles antérieurs à 1871. On peut évidemment s'interroger sur la validité d'un tel chiffre, la datation d'un immeuble dans le cadre d'un tel recensement étant sujette à caution. De plus, le terminus de 1871 est pos-

térieur à celui qui définit le corpus repéré. Enfin, la notion d'immeuble dans les recensements de l'I.N.S.E.E. correspond à celle d'édifice telle qu'elle est définie p.3 bis; le dénombrement comprend donc non seulement des maisons, mais aussi des édifices publics, des édifices religieux et des demeures majeures : sur le rapport des quantités, on peut cependant considérer ces édifices-non-maisons comme négligeables.

Tel qu'il est, ce chiffre permet une première approche du problème. Avec quelque 3.200 cantons, le canton moyen contient environ 1.000 "immeubles" antérieurs à 1871. En décidant de ne sélectionner que 5 % de ces immeubles, nous obtenons une moyenne cantonale de 50 et un corpus total de 170.000. En partant des quelques données déjà rassemblées par l'I.G., on peut penser que le pourcentage de 5 % appliqué cette fois au total des demeures mineures repérées produirait un corpus d'environ 100.000 oeuvres. Corpus considérable : jamais aucune étude de la demeure mineure n'a porté sur une sélection aussi importante. De plus, l'expérience prouve que, pour un canton moyen, l'analyse ne recueille que des variantes insignifiantes lorsqu'elle dépasse le seuil des cinquante. On retiendra donc pour règle que la sélection se situera entre 5 % du total I.N.S.E.E. 1871 et 5 % du total repéré. Entre le seuil maximal, qui sera une donnée de départ de l'enquête, et le seuil minimal, qui ne sera connu qu'au terme de celle-ci, on modulera la sélection en considération des problèmes que posera la distribution des oeuvres sélectionnées (voir ci-dessous).

B. Distribution de la sélection

La première qualité d'une bonne distribution de la sélection est d'assurer une couverture homogène de l'ensemble du territoire. A l'échelle nationale, l'homogénéité est suffisamment assurée par la règle du 5% appliquée à chaque "carré" cantonal.

Aussi à l'intérieur du canton, pourra-t-on adopter l'une ou l'autre des solutions suivantes, ou éventuellement les combiner.

- Eparpillement de la sélection

Cette solution s'imposera lorsque le repérage aura fait apparaître que la matière du canton n'est pas homogène. On pourra alors reprendre la distribution selon un quadrillage plus fin (c'est-à-dire que le pourcentage 5 % ne sera pas appliqué globalement au canton, mais à chaque commune) : cette solution permet de préciser l'emplacement d'une frontière naturelle (ligne de partage entre les maisons de plaine et les maisons de vallée). Si la physionomie du canton est marquée par la présence d'une grande agglomération, avec sa banlieue et son environnement rural, on préférera la distribution par cercles concentriques (le centre, les faubourgs, la banlieue, la campagne).

- Regroupement de la sélection

Ce groupement est sans inconvénient lorsque le canton est relativement homogène. Il présente des avantages considérables : en privilégiant un écart, un village, on pourra rassembler sur un même

terrain l'étude par genres (caractéristiques des maisons) et l'étude par ensembles (urbanisme rural).

Dans cette perspective, ce choix devra tenir compte non seulement des qualités propres du groupement, mais encore de celles de son environnement naturel. Remarquons que ce n'est pas totalement incompatible avec la distribution par cercles concentriques (25 maisons en ville, les 20 maisons d'un village, les 5 maisons d'un écart).

- Distribution suivant les catégories définies par les paramètres de repérage.

La combinaison des paramètres détermine des catégories d'oeuvres. Il paraît normal que ces catégories soient représentées dans la sélection au prorata de leur importance numérique.

Ex. Canton X	
I.N.S.E.E. 1871	1 000
(Repérés	500
) Repérés catégorie A	200
(Repérés catégorie B	300
(Sélectionnés	25
) Sélectionnés catégorie A	10
(Sélectionnés catégorie B	15

Remarquons que dans cet exemple, le nombre total des sélectionnés se trouve au seuil minimal qui est de 25.

Cependant, il faudra renforcer la représentation des catégories minoritaires en appliquant le barème suivant :

- Catégories égales ou inférieures au 1/10è du total des repérés :
pourcentage de sélection 20 %

- Catégories égales ou inférieures au 1/50è du total des repérés :
pourcentage 100 %

Ex. Canton X		
I.N.S.E.E.	1871	1 000
(Repérés		500
) Repérés catégorie A		440
(Repérés catégorie B		50 (1/10)
) Repérés catégorie C		10 (1/50)
(Sélectionnés		42
) Sélectionnés catégorie A		22 (5 %)
(Sélectionnés catégorie B		10 (20 %)
) Sélectionnés catégorie C		10 (100 %)

Remarquons que dans ce deuxième exemple, le nombre total des sélectionnés se trouve entre le seuil minimal (25) et le seuil maximal (50).

Il pourra être quelquefois difficile de concilier la distribution typologique avec la distribution topographique. Mais, en général, si les paramètres ont été bien choisis, il s'établit naturellement un certain parallélisme entre ces distributions (ex. la maison de bois et à étage est en agglomération ; la maison de pierre et sans étage est isolée).

5. Oeuvres mineures postérieures au cadastre ancien

En ce qui concerne ces oeuvres mineures, la sélection peut avoir deux objets.

A. Illustrer la pérennité des types dégagés dans le corps des oeuvres anciennes. Il est bien sûr que la date du cadastre ancien ne correspond pas à celle d'une mutation décisive des faits architecturaux. Cependant, dans la perspective historique qui est la nôtre, il est normal d'analyser ces faits dans un corpus composé en très grande partie d'oeuvres anciennes. Rappelons que la définition que nous nous sommes donnée de ce corpus n'élimine pas toutes les oeuvres tardives, puisque celui-ci comprend de fait toutes les reconstructions sur un terrain déjà bâti sur le premier cadastre. Cependant, on ne peut se contenter de sélectionner ces reconstructions pour illustrer le fait important de la pérennité des traditions, la datation de ces reconstructions étant justement incertaine. Il faut donc sélectionner, dans les zones non bâties sur le premier cadastre, quelques-unes des oeuvres qui sont certainement postérieures à celui-ci et qui présentent les mêmes paramètres de repérage que les oeuvres anciennes.

B. Illustrer l'apparition des types nouveaux. L'I.G. doit étudier ces oeuvres mineures que sont l'immeuble parisien dit Napoléon III ou le pavillon de banlieue. Cependant, la sélection ne s'appliquera qu'aux zones où ces oeuvres se trouvent en grand nombre : quartier, banlieue, agglomération présentant une grande homogénéité et construits dans la deuxième moitié du XIXème siècle. Le seuil du XXème siècle ne sera pas franchi. On négligera le phénomène de dispersion de ces types (apparition du pavillon de banlieue dans le milieu rural), qui n'est pourtant pas sans intérêt, mais qui ne pourrait être appréhendé que dans une enquête globale et spécialisée.

La sélection de ces oeuvres tardives n'étant pas fondée sur un repérage, le chercheur devra lui-même déterminer les limites et organiser la distribution de cette sélection, sachant que, dans le cas des maisons, le total des maisons anciennes et tardives sélectionnées ne devra pas dépasser le seuil des 5 % du total I.N.S.E.E. 1871.

6. Oeuvres de série

Nous avons dit que pour mener à bien le repérage d'une série, il fallait choisir arbitrairement une oeuvre-modèle. La sélection est donc déjà faite : c'est cette oeuvre qui sera sélectionnée et qui sera, lorsque l'étude permettra de retrouver le modèle écrit, confrontée avec celui-ci.

7. Ensembles

De la définition de l'ensemble, il ressort que tout le patrimoine architectural pourrait être organisé en ensembles et sous-ensembles. Il ne peut être question de reproduire tous les cas de figure. L'étude portera donc sur

- tous les ensembles concertés,
- tous les ensembles spontanés groupés ayant une histoire. Le seul fait qu'une agglomération ait une histoire, justifie la sélection. L'étude pourra d'ailleurs se réduire à la présentation d'un historique. Il importe que les faits historiques pris en considération concernent la fondation ou le développement de l'agglomération, et pas seulement la vie politique, économique ou sociale de ses habitants.
- une sélection d'ensembles spontanés groupés permettant d'illustrer un type local (village-piton, village-pont, village de plaine). On considérera comme représentative la sélection déjà faite au titre du critère historique. En d'autres termes, l'analyse de la configuration des ensembles historiques devra suffire pour rendre compte des ensembles spontanés. Cependant, s'il apparaissait que le critère ne donne pas une sélection assez représentative, on appliquerait, pour en définir une qui le soit, des règles inspirées de celles que nous avons présentées pour l'échantillonnage de l'architecture mineure.

II. LA FICHE SIGNALETIQUE

La matière de la sélection est enregistrée dans des fiches.

Chaque fiche définit un sujet ; celui-ci une fois étudié, la fiche devient le dossier d'inventaire.

La fiche présente des rubriques imprimées et un emplacement pour un texte libre. Le cas échéant, elle sert de couverture à une illustration.

La définition du contenu minimal de la fiche tient compte bien sûr des limites dans lesquelles l'enquête et la documentation de repérage elles-mêmes ont été enfermées. Elle tient compte également des principales entrées du lexique-informatique que nous décrirons dans la troisième partie (cf.135) : la fiche de repérage porte donc les données de base du système de gestion automatique des archives de l'Inventaire.

1. Fiche individuelle

A. Sujet de la fiche individuelle

Toute oeuvre sélectionnée, à quelque titre que ce soit, fait l'objet d'une fiche. Cette fiche ne traite en principe que de l'oeuvre architecturale. Les oeuvres "contenues", les oeuvres "portées" avec représentation (cf. l'introduction) sont traitées en fiches distinctes. Cependant les oeuvres portées par un édicule sont traitées dans la même fiche que celui-ci.

La définition du sujet de la fiche pose, en certains cas, des problèmes particuliers.

a) Cas des édicules et ouvrages d'art contenus

Les édicules et ouvrages d'art qui ne sont pas compris dans un édifice ou un ensemble font, bien sûr, l'objet d'une fiche. Lorsqu'ils sont contenus, ils peuvent être considérés soit comme une partie de l'édifice ou de l'ensemble, et donc pas plus justiciables d'une fiche séparée qu'une quelconque autre partie, soit comme un élément du décor contenu et donc signalé par une fiche "édicule". On ne retiendra cette seconde solution que lorsque ces édicules sont remarquables. Sont considérés comme tels, ceux qui sont protégés au titre des Monuments Historiques et ceux qui mériteraient de l'être (cf. p.40) dans le cas où ils ne seraient remarquables que parce qu'ils portent une représentation sculptée ou peinte, il faudrait alors faire des fiches "sculpture" ou "peinture" complétant ou même se substituant aux fiches "édicules".

b) Cas des édicules disparus

L'édicule disparu sélectionné (cf. p.26) est évidemment signalé à son adresse d'origine. Remarquons que l'on est amené à faire, sans s'en rendre compte, deux fiches pour la même oeuvre, si l'édicule existe encore et qu'il est également signalé à son emplacement actuel sans être reconnu.

c) Cas des oeuvres détruites

Si l'oeuvre détruite a été remplacée par une autre oeuvre également sélectionnée, il n'y a qu'une seule fiche pour deux oeuvres pourtant distinctes et n'ayant en commun qu'un même emplacement.

Cette notion d'emplacement est fondamentale. C'est le fonds qui définit le sujet de la fiche plus que la forme ou la fonction de l'oeuvre, sujettes à de fréquentes mutations. La conséquence en est que les traitements successifs du même programme (ex. l'église paroissiale d'un village) sur des fonds différents produisent au contraire des fiches distinctes (l'église paroissiale dans la vallée, détruite ; l'église actuelle, au centre du village).

La règle du fonds ne peut cependant être appliquée dans le cas du lotissement (grand édifice détruit, dont le terrain loti porte plusieurs édifices sélectionnés) ou de remembrements (édifices détruits dont les terrains ont été réunis pour construire un édifice, également sélectionné) : ces oeuvres sont alors traitées en fiches distinctes avec renvois des unes aux autres.

d) Cas des oeuvres non repérées

La recherche historique aura pu apporter la mention d'oeuvres importantes, dont l'emplacement exact sur le terrain ne peut être identifié.

Remarquons que ce cas ne se confond pas nécessairement avec le précédent, car l'oeuvre peut ne pas avoir été détruite ; on se trouve seulement dans l'impossibilité de rapporter une information historique importante à une oeuvre précise. Dans ce cas de dichotomie accidentelle, il y aura donc, fût-ce provisoirement, deux fiches distinctes pour une même oeuvre.

e) Cas des vestiges et remplois in situ

Ce ne sont pas les vestiges mais l'oeuvre dont ils faisaient partie qui constituent le sujet de la fiche. Les vestiges appellent donc tout particulièrement cet effort d'identification dont nous avons dit qu'il constituait l'essentiel de la recherche historique au stade du repérage. Il n'est d'ailleurs pas indispensable de retrouver le titre exact de l'oeuvre ; la dénomination suffit (ex. Etablissement conventuel non identifié). Si celle-ci restait introuvable, on ouvrirait la fiche sous la dénomination "Edifice non identifié"; en aucun cas sous le nom du vestige (ex. "Edifice non identifié". "Vestiges" et non "tour"). Il ne faut pas confondre la notion d'édifice non identifié avec celle d'édifice non repéré.

f) Cas des oeuvres ou des parties déplacées

Il va de soi que les cas de déplacement ne sont identifiables que lorsqu'ils sont attestés. Faute d'information, de nombreuses parties déplacées seront provisoirement traitées comme des remplois in situ.

Les oeuvres et parties déplacées sont toujours signalées à leur adresse actuelle

- soit dans la fiche de l'oeuvre d'accueil si celle-ci est également sélectionnée,
- soit dans une fiche consacrée à la partie déplacée si l'oeuvre d'accueil n'est pas sélectionnée. Relèvent de ce cas, toutes les oeuvres ou parties conservées dans un musée, même si le musée est lui-même sélectionné comme édifice public. La fiche sera alors désignée par le nom de la partie et non par celui de l'oeuvre d'accueil. Dans le cas de remploi, le fait de déplacement est donc important : nous retrouvons cette référence au fonds, dont nous avons dit qu'elle définissait le sujet de la fiche. (Ex. Dans un hôtel de ville, seule une lucarne retient l'attention. Si elle est le remploi in situ d'une demeure détruite, on ouvre une fiche pour la demeure à l'adresse de l'hôtel de ville. Si la lucarne a été déplacée, on ouvre une fiche "lucarne" à l'adresse de l'hôtel de ville et une fiche "demeure" à l'adresse d'origine. On voit l'inconvénient qu'il y aurait à ouvrir une fiche "hôtel de ville", alors que l'oeuvre, tardive, n'aurait pas retenu

l'attention s'il n'y avait cette lucarne.

A l'adresse d'origine, on trouvera mention de l'oeuvre ou de la partie déplacée :

- soit dans la fiche de l'oeuvre d'origine ou de l'oeuvre remplaçant l'oeuvre d'origine sur le même fonds, si celles-ci sont sélectionnées,
- soit dans une fiche de rappel, c'est-à-dire une fiche signalétique portant la rubrique "adresse", l'adresse d'origine suivie de la mention "oeuvre déplacée" et, dans le texte libre, l'adresse actuelle.

Les oeuvres ou parties déplacées ont donc toujours deux adresses. On pourra soit doubler l'information pour la présenter aux deux adresses, soit placer l'information à une adresse et un renvoi à l'autre. Cependant, l'information sera toujours à l'adresse actuelle dans l'hypothèse où il n'y aurait qu'une fiche de rappel à l'adresse d'origine : la fiche de rappel ne peut contenir de l'information ; la fiche de rappel ne fait pas l'objet d'un bordereau d'analyse et n'apparaît donc pas dans le système de traitement automatique (nous verrons que c'est dans le bordereau fait à l'adresse actuelle qu'est saisie l'adresse d'origine).

g) Cas des oeuvres et ouvrages constitutifs d'un ensemble

Comme l'ensemble lui-même, les édifices et édicules sélectionnés faisant partie de l'ensemble font l'objet de fiches individuelles. Mais les ouvrages, et notamment les ouvrages constitutifs des ensembles fortifiés, ne sont pas en principe traités séparément. L'ouvrage d'entrée d'une enceinte de ville (ensemble) n'a pas plus d'autonomie que l'ouvrage d'entrée d'un château-fort (édifice). Cependant, les ensembles fortifiés ayant une grande étendue, on pourra ouvrir une fiche - pour les ouvrages vestiges d'une enceinte. La continuité du système ayant été rompue, l'ouvrage a pris une certaine autonomie ;

- pour les ouvrages avancés (cf. le vocabulaire) qui sont par nature détachés de l'ensemble.

Dans le texte libre de la fiche de ces ouvrages, on fera un renvoi à la fiche d'ensemble.

Ces restrictions ne s'appliquent évidemment pas aux édifices constitutifs d'un ensemble fortifié (ex. citadelle) qui, eux, suivent la procédure générale.

h) Cas des parties constituantes d'un édifice

Sauf les cas que nous avons signalés à propos des parties déplacées, les parties constituantes d'un édifice ne sont traitées que dans la fiche de l'édifice. Il importe d'avoir à l'esprit qu'un édifice c'est d'abord un fonds de propriété, un terrain, qu'il comprend donc des espaces libres et, éventuellement sur ces espaces libres, des bâtiments indépendants. Ces bâtiments sont des parties constituantes de l'édifice (ex. chapelle indépendante dans l'enclos de l'église) et n'ont pas plus droit à des fiches individuelles que les parties solidaires de la masse principale (ex. chapelle axiale de l'église).

Mais il faut remarquer que certains bâtiments qui, de par leur fonction, sont habituellement des parties constituantes d'un édifice (ex. grange), sont quelquefois édifices eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils ont tous les caractères d'indépendance d'un édifice (ex. grange en plein champ). Lorsqu'un tel cas se présente, il faut ouvrir une fiche individuelle ; mais il faut ne le faire qu'après s'être assuré que cette construction, qui paraît aujourd'hui indépendante, n'est pas en fait le vestige d'un édifice plus vaste.

Le jardin est habituellement une partie constituante d'un édifice. Mais le jardin indépendant (la plupart des jardins publics et quelques jardins privés) est un ensemble. Dans les cas ambigus, on pourra prendre le parti de considérer le jardin comme ensemble (ex. dans la perspective historique qui est la nôtre, les jardins du Luxembourg et des Tuileries ne sont que des parties constituantes de palais : on ne pourra cependant négliger de les traiter comme jardin public, c'est-à-dire comme ensemble.

B. Contenu de la fiche individuelle (cf. modèle ci-joint).

La fiche présente en haut à droite une case qui reste inemployée aussi longtemps que l'information reste au stade du repérage : elle est noircie lorsqu'est constitué le dossier d'étude.

a. Département, arrondissement, canton, commune

On ne peut s'abstenir de répondre à toutes ces rubriques que dans deux cas :

- ensembles s'étendant sur une surface supérieure à celle d'une commune. Pour les ensembles dépassant les limites d'une commune, on constituera un dossier cantonal, qui n'aura donc pas de mention de commune. Cependant, il y aura toujours au moins un nom de canton sur les fiches des ensembles, ce qui conduira à répartir dans plusieurs dossiers cantonaux les ensembles qui s'étendraient sur plusieurs cantons.

- Oeuvres non repérées. Pour certaines oeuvres non repérées, on ignorera la commune, voire le canton dans lequel se trouvait l'oeuvre. On mettra la mention "oeuvre non repérée" en place du nom de la commune ou du canton.

b. Lieu-dit

On ne peut s'abstenir de répondre à lieu-dit que dans les deux cas présentés ci-dessus auxquels s'ajoutent deux autres cas.

- Edicules et ouvrages d'architecture relevant d'une collection privée. Ces oeuvres ne doivent être localisées que jusqu'au niveau de la commune. Sur la ligne "lieu-dit et/ou adresse", écrire "communication de l'adresse interdite".

- Oeuvres isolées en un lieu sans toponyme. Les lieux construits sans toponyme sont rares. Les vocables des églises isolées peuvent être admis comme toponymes.

En règle générale, on reprendra l'orthographe des lieux-dits retenue par la carte de l'I.G.N. au 1/25 000è ou, faute de toponyme sur cette carte, celle du cadastre. Les variantes seront données entre parenthèses. Il faudrait que la graphie de l'I.G.N. soit incontestablement et gravement erronée pour qu'on lui préfère une graphie différente, celle de l'I.G.N. étant alors renvoyée entre parenthèses.

Pour les oeuvres situées dans l'agglomération éponyme de la commune, à la condition que cette agglomération soit le siège de l'administration communale et qu'elle ait moins de deux mille habitants, on écrit village à la rubrique lieu-dit. Si cette agglomération a plus de deux mille habitants, on écrit ville. Cependant, si la commune est entièrement urbanisée, on peut préciser la localisation en répétant le toponyme communal suivi d'un numéro de secteur urbain (ex. Paris I pour le premier arrondissement de Paris), ou du nom d'une division historique de l'agglomération communale (ex. Provins, ville haute. Provins, ville basse).

c. Adresse

L'adresse est habituellement constituée d'un nom de rue et d'un numéro donné pour la numérotation officielle des rues. Certaines agglomérations ont une numérotation continue; l'adresse n'est alors constituée que par un numéro. Pour éviter d'avoir recours à une numérotation artificielle (cf. ci-dessous), on pourra "nommer" certaines rues sans nom (ex. rue allant à l'église, ruelle entre la rue X et la rue Y). Dans les cas de changement de nom des rues ou de numérotation, on donnera entre parenthèses à la suite de l'intitulé actuel l'intitulé ancien. Dans le cas des demeures s'ouvrant sur plusieurs rues, on retiendra plusieurs adresses en donnant d'abord l'adresse correspondant à l'entrée principale ou, à défaut, la rue principale.

Certaines agglomérations ont recouvert par leur développement des lieux-dits, dont le toponyme est encore en usage. Faute d'une adresse, on utilisera ce toponyme pour préciser la localisation. Il pourra donc y avoir, dans ce cas, deux toponymes, l'un à lieu-dit, l'autre à adresse.

Pour les oeuvres isolées sans adresse, on précisera la localisation par référence à un point de repère (ex. au carrefour de la R.N. et de la R.D. ; à 500 m au sud de l'église).

Pour les oeuvres détruites et repérées, il faudra procéder à une restitution de l'adresse aussi exacte que possible. Si l'emplacement de l'oeuvre détruite a été recouvert par une autre oeuvre non sélectionnée, donner l'adresse de l'oeuvre existante. Si l'emplacement a été morcelé, donner le nom de la voie ou de la place sur laquelle se trouvait l'oeuvre. Si cette voie ou cette place a disparu du réseau urbain ou si l'oeuvre n'a jamais été positionnée par rapport à la voirie, ne pas donner d'adresse.

Les oeuvres non repérées n'ont en général pas d'adresse. Cependant, il se pourra que l'on sache au moins dans quelle rue se trouvait l'oeuvre. La mention "oeuvre non repérée", si elle n'a pas déjà été placée à la rubrique commune ou lieu-dit, sera donnée en place de l'adresse ou en place du numéro (ex. Grand'rue, oeuvre non repérée).

Dans le cas des édicules disparus, on mettra la mention "oeuvre disparue" en place ou à la suite de l'adresse.

Sur les fiches de rappel des oeuvres déplacées (cf. p.42), on mettra la mention "oeuvre déplacée" en place ou à la suite de l'adresse. Attention : cette mention n'apparaît que sur les fiches de rappel, donc à l'adresse d'origine. A l'adresse actuelle, le déplacement ne sera mentionné que dans le texte libre de la fiche, comme une particularité de l'historique.

d. Edifice ou ensemble contenant l'oeuvre

Sur les fiches des édicules et ouvrages d'art contenus, on donne ici la dénomination et le titre de l'édifice ou de l'ensemble contenant.

e. Dénomination

La dénomination est peut-être l'information principale de la fiche. Il n'y a pas de repérage exact sans une juste identification du genre de l'oeuvre repérée.

La dénomination détermine en effet la place de l'oeuvre dans la hiérarchie des genres et, en conséquence, sa place dans le plan de classement des archives de l'Inventaire (cf. la nomenclature, en annexe 1) et son traitement automatique (cf. la catégorie 1010 du lexique-informatique). L'annexe 3 donne une liste des termes de dénomination. Cette liste est susceptible d'enrichissement, mais son développement doit être "géré" de manière à garantir l'organisation du classement et du traitement automatique. Lorsque l'on sera tenté d'utiliser un terme non compris dans cette liste, on en référera à l'autorité chargée de cette gestion, en indiquant le terme générique auquel devrait se rattacher le terme nouveau : ou bien celui-ci sera retenu comme dénomination et intégré dans la hiérarchie des genres ; ou bien il ne sera signalé qu'avec le titre et c'est le terme générique qui servira à la dénomination de l'oeuvre.

Pour un ouvrage ou un élément d'architecture déplacé, présentant une représentation sculptée, on pourra préférer une dénomination "sculpture" (ex. "ronde-bosse", "relief") et le traiter comme une oeuvre de sculpture (cf. les prescriptions pour ce domaine) : l'appellation architecturale (ex. clef de voûte, chapiteau) n'est plus dans ce cas une dénomination, mais un trait descriptif.

Il y aura toujours une dénomination, fût-ce par les mots "édifice non identifié", "édicule non identifié". Le qualificatif non identifié signifie donc ici que la dénomination exacte n'est pas connue (alors que dans l'expression "établissement conventuel non identifié", c'est le titre de l'oeuvre qui n'est pas connu).

Une même oeuvre peut avoir (ou avoir eu) plusieurs dénominations. Certaines oeuvres à fonctions ou destinations multiples relèvent de plusieurs genres et portent donc plusieurs dénominations (ex. édifice : mairie + halle, ensemble : place + rue) ; s'il y a cependant une dénomination principale celle-ci sera placée en tête. De plus, la rédaction de la dénomination doit tenir compte de la dimension historique de l'oeuvre. Il peut y avoir plusieurs dénominations affectées des qualificatifs "ancien", "actuel", "détruit", etc. La dénomination principale est en général la dénomination la plus ancienne ; toutes les dénominations successives correspondant à des mutations du parti architectural doivent être cependant retenues. La rubrique destination actuelle sera utilisée pour signaler les derniers avatars, lorsque ceux-ci n'ont pas marqué le parti architectural ou lorsque les mutations de ce parti sont des remaniements sans intérêt (ex. dénomination, église ; destination actuelle, grange).

f. Titre

Le titre peut être formé d'appellations génériques, d'appellations particulières (ex. Maison dite de la Belle Vierge), d'un nom de famille pour un hôtel, d'un vocable pour une église.

Les appellations relatives au genre, c'est-à-dire à la fonction destination de l'oeuvre, complètent la dénomination et ne se distinguent de celle-ci que pour deux raisons :

- elles ont une définition imprécise ou variable. C'est en particulier le cas des régionalismes (ex. le mas peut être défini tantôt comme ferme, tantôt comme manoir);

- elles ne peuvent trouver place dans la hiérarchie des genres telle qu'elle a été conventionnellement fixée, car elles relèveraient de plusieurs termes génériques.

Comme pour la dénomination, on tiendra compte de la dimension historique dans la rédaction du titre, et on privilégiera, en général, le titre le plus ancien (ex. église paroissiale Saint-Jean, actuellement Notre-Dame de Lourdes).

Attention, le toponyme du lieu où se trouve l'oeuvre ne fait pas partie du titre. Mais certains titres comprennent des toponymes (ex. église Notre-Dame de Lourdes, église Notre-Dame de Lorette).

Certaines oeuvres n'ont pas de titre. Cependant, l'identification de l'oeuvre par la seule dénomination est insuffisante lorsque plusieurs oeuvres de même dénomination ont exactement la même localisation. On devra alors soit attribuer à ces oeuvres un titre caractérisant leur destination d'origine (tombeau de la famille x, tombeau de la famille y), soit les désigner par un numéro. Le problème se posera généralement pour les maisons d'une agglomération sans numérotation officielle ; remarquons, cependant, que s'il n'y a qu'une maison étudiée par rue, le nom de la rue suffit à désigner la maison.

La numérotation artificielle est très importante, puisqu'elle désigne l'oeuvre tant sur les plans que sur les fiches et jusque dans les publications. Or, elle est fragile : une révision de la sélection en cours de travail la bouleversera. Il importe de la mettre en place avec un soin particulier en appliquant les règles suivantes :

- Cette numérotation est générique, c'est-à-dire qu'elle est propre aux oeuvres d'un genre et qu'elle s'étend à toutes les oeuvres sélectionnées du genre, quel que soit le motif de la sélection (oeuvre unique, oeuvre représentative). (Ex. la numérotation est appliquée à la dénomination "maison". Toutes les maisons sélectionnées, même les maisons majeures, sont donc numérotées et les fermes ne sont pas comprises dans cette numérotation. Le cas échéant, on fera également une numérotation ferme 1, ferme 2, ferme 3. Quant au château, du fait qu'il est unique dans le lieu-dit, il n'est évidemment pas numéroté).

- Cette numérotation est topographique. Puisqu'elle doit être utilisée sur les plans pour repérer les oeuvres, il faut qu'elle suive un ordre de lecture logique des plans. D'autre part, elle est propre aux oeuvres d'un même lieu-dit ou d'une même rue. A l'intérieur du lieu-dit ou de la rue, elle doit être continue et homogène. Dans le cas des agglomérations dont les rues ont un nom, la numérotation est propre à la rue. Dans le cas des agglomérations ayant des rues "anonymes", la numérotation est propre à l'agglomération.

Il ne faut étendre cette numérotation à la totalité d'une commune que si les oeuvres concernées sont isolées et à des emplacements sans toponyme. En effet, plus la numérotation est étendue, plus sa remise en cause pose de problèmes

g. Matricule

La nomenclature (annexes 1 et 2) est un plan de classement, dans lequel les dénominations sont regroupées en catégories. Chaque catégorie de la nomenclature est désignée par un numéro à quatre chiffres, le matricule, qui doit être reporté sur la fiche. Dans le cas d'un édicule ou d'un ouvrage d'art contenu, il y a deux matricules : l'un propre à l'édifice ou l'ensemble contenant (première ligne) ; l'autre propre à l'édicule ou l'ouvrage d'art (deuxième ligne). Pour toutes les oeuvres relevant d'une famille traitée en fiche collective (cf. p.43), le matricule des fiches individuelles est suivi de la lettre C.

h. Coordonnées

Dans le système de projection dit Lambert, la France est divisée en quatre zones (Lambert I, Lambert II, Lambert III, Lambert IV) avec une bande de recouvrement entre les zones. Un point est défini par des coordonnées rectangulaires : X positif est mesuré de l'Ouest vers l'Est et Y positif mesuré du Sud vers le Nord. Ces quatre zones ont pour méridien d'origine le méridien de Paris. Cependant, l'origine des X a été repoussée arbitrairement dans l'Océan Atlantique, de façon à éviter les X négatifs. L'origine des Y est propre à chacune des zones.

Il faut donc préciser dans quelle zone Lambert se trouve le point. Chaque coordonnée est donnée en décimètres et comprend cinq chiffres (centaine de kilomètres, dizaine de kilomètres, kilomètre, hectomètre, décimètre). Lorsque l'origine d'une coordonnée est à moins de 100 km du point, mettre un zéro en place du chiffre des 100 km. Pour les oeuvres dont la plus grande dimension est inférieure à 250 m, le point de référence est situé approximativement au milieu de la composition. Pour les oeuvres dont la plus grande dimension est égale ou supérieure à 250 m, donner les coordonnées des côtés du rectangle orienté dans lequel s'inscrit l'oeuvre. Il y aura donc quatre coordonnées correspondant aux côtés Ouest (XO), Est (XE), Nord (YN) et Sud (YS) du rectangle.

Les coordonnées doivent être portées sur toutes les fiches. Les oeuvres non repérées, les édicules et ouvrages d'architecture relevant d'une collection privée seront repérées par un rectangle orienté.

i. Cadastre

La référence aux sections et numéros de parcelle du cadastre actuel sera donnée pour toutes les oeuvres, sauf pour les ensembles, pour les oeuvres non repérées et pour les édicules et ouvrages d'architecture relevant d'une propriété privée. Pour un édicule ou un ouvrage d'art contenu, donner la référence cadastrale de l'édifice contenant.

En règle générale, on donnera également la référence au cadastre ancien.

j. Propriété

- Réponses :
- publique
 - Etat
 - Département
 - Commune
 - privée
 - Personne morale

k. Destination actuelle

A ne remplir que si la destination actuelle est différente de la destination ancienne et que si ce changement de destination n'a pas imposé un tel changement du parti architectural que l'oeuvre a dû recevoir une double dénomination (cf. p.34). Il s'agit bien ici de destination et non de destinataire (ex. "Sert d'entrepôt").

l. Protection

- Réponses :
- classé M.H.
 - classé M.H. partiellement
 - inscrit M.H.
 - inscrit M.H. partiellement
 - site classé
 - site inscrit
 - secteur sauvegardé

Ajouter à ces réponses l'année dans laquelle la mesure de protection a été prise.

Les oeuvres de qualité exceptionnelle et non protégées recevront ici la mention "A signaler".

m. Etat de conservation

- Réponses :
- détruit
 - détruit après inventaire
 - vestiges
 - mauvais état
 - menacé

Pour les oeuvres conservées pour l'essentiel et en bon état, ne pas répondre. La réponse "vestiges" ne concerne que les vestiges in situ ; lorsqu'il n'y a que des vestiges déplacés, le déplacement est signalé dans le texte libre et la réponse est ici "détruit". Ne pas confondre la réponse "vestiges" avec "mauvais état", qui veut dire menacé de ruine: une oeuvre peut être conservée pour l'essentiel et en mauvais état ; et un vestige peut être en bon état. "Menacé" veut dire que la destruction est prévue. Il est possible de donner plusieurs réponses (ex. Vestiges menacés).

n. Etabli en xxx par xxx, revu en xxx par xxx

Année d'établissement ou de révision de la fiche (ou du dossier); noms des auteurs.

o. Texte libre

Par le texte libre, la fiche est une préfiguration du dossier d'inventaire. On y retrouvera donc en principe les grandes divisions de celui-ci.

L'historique, nous l'avons dit, peut être réduit à une datation élémentaire, et la documentation, à une bibliographie sommaire. Dans l'historique, on insistera sur tout ce qui précise l'identité originelle de l'oeuvre et, en particulier, sur la qualité du destinataire à l'origine (ex. pour une abbaye, bénédictins, cisterciens ; pour une

maison, marchand, artisan, vigneron, etc.). On relèvera les inscriptions (sur le problème des inscriptions, cf. le chapitre 1 de la deuxième partie). Pour les oeuvres déplacées, on donnera l'identification et l'adresse exacte du lieu ou de l'oeuvre d'origine et, sur la fiche de rappel, celle du lieu ou de l'oeuvre d'accueil.

Il n'y aura pas de description au sens strict. Nous verrons que la description est un apport spécifique de l'étude. Cependant, on donnera les quelques indications nécessaires pour que l'on puisse apprécier le "poids" de l'oeuvre :

- si possible le nom des parties constituantes (ex. cloître, jardin, etc.), surtout lorsqu'il n'y a plus que des vestiges ;
- les justifications de la sélection.

On distinguera en particulier les oeuvres majeures (ex. maison exceptionnelle dans le contexte du canton) des oeuvres représentatives retenues comme échantillon (ex. maison représentative...).

p. Illustration graphique

L'illustration graphique comprend : pour les ensembles, les cartes et plans portant repérage de l'ensemble ; pour les édifices et édicules, les plans de situation extraits du cadastre. Cet extrait est inutile dans les fiches des demeures mineures en agglomération, la fiche collective (cf. p.45) contenant elle-même les plans d'agglomération dont les plans de situation seraient extraits.

Le relevé est la pièce principale de la description. Un relevé n'a pas de valeur s'il n'a pas subi la critique d'une analyse détaillée. Il n'y a donc pas de relevé de repérage. Cependant on versera dans la fiche la photocopie des relevés anciens déjà publiés.

q. Illustration photographique

La couverture photographique complète d'une oeuvre est également un des supports de la description, donc de l'étude. Comme le texte, la photographie de repérage ne tendra qu'à justifier la sélection par la mise en valeur des aspects les plus remarquables de l'oeuvre, voire un simple détail. Les clichés pourront être d'autant moins nombreux que l'oeuvre est connue (ex. la sélection de la cathédrale

de Chartres se passe de justification photographique).

2. Fiche collective.

A. Sujet de la fiche collective

La fiche collective contient le repérage d'une famille.

Le territoire de la famille étant le canton, la fiche collective est une fiche cantonale. Cependant, pour les familles les plus nombreuses, il est bon de prévoir des fiches collectives au niveau de la commune, sans pour autant négliger la fiche cantonale qui forme récapitulation. En particulier, on ouvrira toujours une fiche communale pour les demeures mineures, dès lors que la commune contient des oeuvres repérées de ce genre. On pourra encore ouvrir des fiches collectives pour des parties de commune ; mais on ne pourra retenir qu'un seul niveau de subdivision à l'intérieur d'une même commune (ex. dans une commune à plusieurs agglomérations, une fiche par agglomération. Dans une commune entièrement urbanisée, une fiche par quartier ou par rue. On ne combinera pas, pour la même commune, fiches par agglomérations, fiches par quartiers et fiches par rues).

Le genre est le deuxième élément de la définition du sujet de la fiche. Tous les genres pour lesquels le nombre d'oeuvres sélectionnées est inférieur à celui des oeuvres repérées font l'objet d'une fiche collective. La dénomination fixe le niveau de la hiérarchie des genres où se situe la fiche. Toutes les oeuvres de même dénomination relèvent de la même fiche, que ces oeuvres aient été sélectionnées comme unicums ou qu'elles aient été retenues dans un échantillonnage. [Ex. la fiche collective "maisons" contient toutes les maisons, même les unicums et elle ne contient que les maisons et non les fermes. "Ferme" est, en effet, une dénomination de même niveau que "maison" dans la hiérarchie des genres. En revanche, on peut ouvrir une fiche collective "maisons-fermes". Avec la dénomination "demeure" qui est le générique de maison, de ferme, de château, etc., la fiche collective doit contenir également les châteaux].

Pour son traitement, la série peut être considérée comme le cas particulier d'une famille dont seul un individu est étudié. Le repérage de la série est donc traité en fiche collective.

B. Contenu de la fiche collective

a. Les rubriques imprimées

La fiche collective ne se distingue pas matériellement de la fiche individuelle. Mais certaines rubriques n'auront pas à être remplies (cadastre, propriété, destination actuelle, protection, état de conservation).

La dénomination sera donnée au pluriel (ex. maisons). Le matricule sera suivi de la lettre C. La localisation reflètera l'extension du territoire. Il y aura donc une réponse au lieu-dit, si la fiche ne concerne qu'une agglomération. Les coordonnées Lambert renfermeront le territoire dans un rectangle orienté (cf. p.39).

b. Les tableaux de recensement

Il y aura toujours des tableaux de recensement, présentés à la suite des rubriques imprimées, quel que soit le territoire envisagé : les recensements cantonaux seront récapitulatifs des recensements communaux.

Les lignes de ces tableaux seront ouvertes aux divisions géographiques. Il y aura une ligne par commune. Pour les maisons et les fermes, on ouvrira des lignes secondaires réservées à l'agglomération communale et aux principaux écarts contenant des oeuvres repérées.

Les colonnes seront ouvertes aux paramètres de repérage. On distinguera en particulier les oeuvres détruites et les oeuvres existantes ; les oeuvres sélectionnées (ce qui comprend les unicums du genre) et les oeuvres repérées (ce qui comprend les sélectionnées) ; parmi les oeuvres sélectionnées, on distinguera les oeuvres uniques et les oeuvres représentatives.

Dans les tableaux concernant les demeures, on introduira certains résultats de recensements généraux de la population et, en particulier : - nombre d'habitants, d'après le dernier recensement⁽¹⁾, à la commune⁽²⁾, à l'agglomération communale⁽³⁾, aux principaux écarts;

⁽¹⁾ La date du recensement doit être aussi proche que possible que celle du repérage. Mais il faut plusieurs années pour publier les résultats détaillés d'un recensement. On sera souvent obligé de s'appuyer sur les résultats de l'avant-dernier recensement.

⁽²⁾ Ce que l'INSEE appelle la "population municipale". A ne pas confondre avec la "population légale".

⁽³⁾ Ce que l'INSEE appelle la "population agglomérée".

- nombre d'habitants, d'après le recensement de 1876⁽¹⁾, à la commune ;
- nombre d'édifices⁽²⁾, d'après le dernier recensement, à la commune, à l'agglomération communale, aux principaux écarts ;
- nombre d'édifices antérieurs à 1871, d'après le dernier recensement, à la commune⁽³⁾.

Exemple : Fiche collective maison

	1	2	3	4	5	6		TOTAL
Commune	x	x	x	x	x	x	x	x
Village	x		x		x	x	x	x
écart	x		x		x		x	x
écart	x		x		x		x	x

1. Nombre d'habitants au recensement de 1968
2. Nombre d'habitants au recensement de 1876
3. Nombre d'édifices ("immeubles") au recensement de 1975
4. Nombre d'édifices antérieurs à 1871 d'après le recensement de 1975
5. Nombre de maisons repérées
6. Nombre de maisons sélectionnées
7. Nombre de maisons "unicums"
8. Nombre de maisons "représentatives"
9. 10, etc. Nombre de maisons en pierre, en pan de bois, etc.

⁽¹⁾ Le recensement de 1876 est le premier recensement donnant le nombre d'habitants pour toutes les communes. Dans les recensements antérieurs, le total n'est donné que pour les communes de plus de 2.000 habitants. Cependant, lorsque cela sera possible, on citera utilement le total du recensement dont la date se rapproche le plus de celle du cadastre ancien ayant servi pour le repérage.

⁽²⁾ La notion d'immeuble dans les recensements de l'I.N.S.E.E. correspond à celle d'édifice donnée p.3bis. Les dénombrements comprennent donc non seulement des maisons, mais des édifices publics et des demeures majeures ; cependant le rapport maisons repérées/immeubles I.N.S.E.E. reste significatif, car les maisons forment la plus grande part de ce total. Dans certaines nomenclatures, l'I.N.S.E.E. utilise d'ailleurs le mot maison pour celui d'immeuble. Mais on se gardera d'utiliser les dénombrements de "logements", car le contenu de ce mot est très différent.

⁽³⁾ Les nomenclatures INSEE donnent le total approximatif de ces "immeubles", ce qui permet une utile comparaison avec le total d'habitants au recensement de 1875.

Le dénombrement des maisons repérées pourra poser des problèmes particuliers. En effet, dans l'enquête, c'est moins la maison que le bâtiment ou même le corps de bâtiment qui est pris en considération et reporté sur le plan (ex. Le logis, bien conservé, est repéré ; les dépendances remaniées ne le sont pas). Il faudra donc d'abord reconstituer l'unité "maison", c'est-à-dire le fonds de propriété, ce que permettent en général les numéros des parcelles cadastrales; mais il sera toujours bon d'avoir ce problème présent à l'esprit lors de l'enquête pour réduire sur le terrain certaines ambiguïtés. Puis on écartera du dénombrement les maisons qui n'auraient été signalées au repérage que pour une partie trop faible de leur surface bâtie.

c. La liste des chronogrammes

Le texte libre ne contient en principe que les tableaux de recensement. Seules, les oeuvres sélectionnées sont en effet documentées et tout ce qui les concerne est versé dans les fiches individuelles. Tout effort pour documenter les oeuvres repérées non sélectionnées autrement que par le jeu des paramètres de repérage irait à l'encontre du principe de la méthode conjecturale et en compromettrait l'efficacité. Cependant, la fiche collective peut contenir la liste des chronogrammes. Dans certaines régions, l'architecture mineure est en effet le support d'inscriptions datantes. Ces chronogrammes ont des significations assez diverses : on ne peut en déduire sans analyse sérieuse la date de construction de l'oeuvre ; ils sont, d'autre part, en si grand nombre qu'ils ne peuvent justifier à eux seuls la sélection de l'oeuvre qui les porte. Cependant, tous les chronogrammes qui auront été relevés au cours du repérage seront cités avec une localisation élémentaire de l'oeuvre portante, en une liste dans l'ordre chronologique. On fera suivre d'un point d'interrogation les chronogrammes dont la lecture est incertaine. On éliminera complètement de la liste les chronogrammes qui n'auraient incontestablement rien à voir avec la construction.

d. Illustration

- Les cartes et plans portant le repérage constituent l'essentiel de l'illustration de la fiche collective. Lorsqu'il y a plusieurs niveaux de fiches collectives, les cartes et plans sont classés au niveau le plus bas (ex. fiche récapitulative cantonale "maison" : ni carte, ni plan; fiche communale : carte et plans des écarts ; fiche village: plan du village).

- Les photographies "résiduelles"

La sélection des oeuvres mineures ne ressortira pas immédiatement de l'enquête sur le terrain. Chemin faisant, on sera amené à faire quelques photos mnémotechniques sur une pré-sélection. Les photos des oeuvres rejetées au second choix formeront dans la fiche collective un cahier sommairement légendé par une simple mention de localisation de l'oeuvre.

3. Fiche générale

A. Sujet de la fiche générale

La fiche générale ne correspond ni à une oeuvre, ni à une famille. C'est un artifice de classement qui permet de rassembler à la commune ou au canton quelques documents généraux qui ne concernent pas nécessairement tous le domaine de l'architecture. La fiche générale n'est donc pas au sens strict une fiche "architecture". Elle ne fait pas l'objet d'un bordereau d'analyse.

B. Contenu de la fiche générale

La fiche générale ne se distingue pas matériellement de la fiche individuelle. Mais on ne remplit que les rubriques suivantes :

- département, arrondissement, canton et éventuellement commune
- dénomination : écrire "GENERALITES"
- matricule : 00.00
- coordonnées : enfermant la commune ou le canton dans un rectangle orienté (cf. p.39).

La fiche générale communale contient toujours la liste des oeuvres sélectionnées et les cartes et plans sur lesquels ces oeuvres sont repérées. Rappelons que les cartes et plans portant le repérage général d'une famille sont classés dans la fiche collective consacrée à cette famille. Les cartes et plans de la fiche générale ne portent que des oeuvres sélectionnées, mais portent toutes les oeuvres sélectionnées et, en particulier, celles qui ne relèvent pas d'une famille traitée en dossier collectif.

La fiche générale cantonale contient une bibliographie, dans laquelle on trouvera les titres et adresses bibliographiques complets des ouvrages cités plusieurs fois dans les fiches individuelles ou collectives ouvertes pour la canton.

La fiche générale cantonale peut encore contenir : l'extrait cantonal de la carte géologique au 1/80.000è, éditée par le B.R.G.M. ; la présentation sur une carte de toutes les informations recueillies sur les carrières en activité avant le milieu du XIXè siècle.

/ DEUXIEME PARTIE /

ETUDE

L'étude porte sur les oeuvres sélectionnées au repérage. Le dossier d'inventaire n'est que le développement donné par l'étude de la fiche signalétique : il n'y a donc pas lieu de définir plus que nous l'avons fait à propos de la fiche, le contenu d'un dossier.

Rappelons seulement que le dossier individuel renferme quelquefois une matière très complexe. On peut être amené à distinguer, à l'intérieur du dossier, l'oeuvre antérieure de l'oeuvre existante : pour cela, il faut qu'il y ait une nette solution de continuité dans l'histoire des constructions réalisées sur le même fonds. Il peut être jugé nécessaire de distinguer encore les parties secondaires séparées de la masse principale par une solution de continuité dans l'espace et le temps. En règle générale, ces distinctions n'apparaissent qu'à l'intérieur des cinq parties "canoniques" du dossier individuel qui sont : historique, description, conclusions, documentation et annexes. Cependant, dans les cas de solution de continuité fortement marquée, on peut faire prévaloir les divisions "topiques" sur les divisions canoniques (Ex. : édifice antérieur : historique, conclusions, documentation ; édifice actuel : historique, description, etc.).

Nous consacrons ici un chapitre d'explication aux trois premières parties canoniques : historique, description et conclusions. Les questions scientifiques concernant les deux dernières seront traitées dans le premier de ces chapitres.

Enfin, notre dernier chapitre est consacré aux observations générales du dossier collectif.

/ CHAPITRE UN /

LA RECHERCHE HISTORIQUE

I. PROGRAMME ET METHODE DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

1. Limites de la recherche

La recherche historique est une tâche permanente, jamais achevée. Le dossier d'inventaire reste ouvert à tout enrichissement ou correction. Nous ne présentons ici que les limites du programme systématique de recherche à mener pour ouvrir le dossier.

A. Travaux historiques

L'ensemble des travaux historiques (imprimés ou manuscrits) consacrés à l'oeuvre doit être exploité. Cela va de soi pour les monographies. Pour les ouvrages généraux, le dépouillement sera limité aux ouvrages qui sont cités dans le fascicule régional ou dans le fascicule national du Répertoire des inventaires.

Les travaux historiques seront aussi systématiquement exploités:

- pour interpréter les inscriptions et marques relevées sur l'oeuvre, en particulier pour l'identification des blasons (consultation des armoriaux),
- pour vérifier ou préciser l'identité des maîtres d'oeuvre (consultation des dictionnaires d'artistes, notamment du Thieme und Becker) et des maîtres de l'ouvrage : noms, prénoms, titres.

B. Sources

a) Vérification des références des travaux historiques

On ne retournera aux sources citées dans les travaux historiques que pour les principales références, c'est-à-dire celles qui concernent directement la datation ou l'attribution des principales campagnes de construction. On pourra s'abstenir de cette vérification

dans le cas des monographies consacrées à une oeuvre et donnant des références présentant certaines garanties de sérieux.

Certains ouvrages généraux ne sont en fait qu'une collection de monographies. Par exemple, l'étude de P. Moisy sur les Eglises des Jésuites de l'ancienne assistance de France (1958) contient, à côté de chapitres généraux, une suite de notices par établissement qui sont de véritables monographies. Il faut se garder de vouloir reprendre en sous-oeuvre tout l'acquis de la recherche historique : mais si l'on s'en tient à la monographie, il faut évidemment signaler que les sources n'ont pas été vérifiées.

b) Recherches de nouvelles sources

La recherche de nouvelles sources sera limitée à l'exploitation de fonds documentaires classés (ou répertoriés) selon l'ordre topographique et de ceux dont le contenu a une définition très proche de celle de l'inventaire lui-même, notamment des fonds de documents figurés (projets, vues anciennes, etc.).

c) Marques et inscriptions portées par l'oeuvre

L'inventaire n'est pas un corpus d'inscriptions. C'est essentiellement le contenu des marques et inscriptions qu'il importe d'enregistrer : celles-ci sont donc considérées comme des sources et non comme des oeuvres justiciables par elles-mêmes d'une étude. La forme, qui a tant d'importance en épigraphie, n'est décrite ici que dans deux circonstances :

- la forme fait obstacle à la compréhension totale du sens. Faute de pouvoir enregistrer le contenu, il faut bien recueillir l'inscription ou la marque dans sa forme. C'est vrai du blason, par exemple : il n'est décrit que si les armes ne peuvent être identifiées ;
- la forme fait partie de la composition de l'oeuvre : elle a une valeur ornementale.

La place que doivent occuper les marques et inscriptions dans les archives de l'Inventaire général varie suivant leur support et suivant leur contenu.

Relativement à leur support, il faut distinguer :

- les marques et inscriptions posées directement sur la construction qui ont leur place dans le dossier d'architecture ;

- les marques et inscriptions posées sur une oeuvre du décor porté ou contenu, qui sont renvoyés dans le dossier de cette oeuvre ;
- les marques et inscriptions ayant leur propre support, qui prennent également place dans le dossier d'architecture. Il importe de bien distinguer la deuxième catégorie de la troisième. L'indépendance du support ne suffit pas pour faire de l'inscription une oeuvre, c'est-à-dire un sujet d'étude. Il faut encore que ce support soit le champ d'une composition graphique ou la matière d'une composition plastique (Ex. Les plaques funéraires avec inscription et quelques emblèmes ou symboles sont dans le dossier de l'édifice ; les dalles avec gisant dans un dossier distinct).

Relativement à leur contenu, on distingue :

- les marques et inscriptions directement relatives à la construction de l'oeuvre (ex. marques de tâcheron, plaque de fondation, croix de consécration), ou à sa destination (ex. outils sur une maison d'artisan...) qui sont placées dans l'historique de l'oeuvre. Cependant, les marques de pose sont renvoyées à la description ;
- les marques et inscriptions relatives à l'histoire générale (ex. plaque commémorative d'un événement historique, plaques funéraires), qui sont renvoyées dans les annexes du dossier d'architecture ;
- les marques et inscriptions "rituelles" (ex. extrait d'un texte sacré sur la façade d'une église), qui relèvent de la description.

Les marques de tâcheron posent un problème particulièrement embarrassant. Leur intérêt est indéniable. Mais une exploitation de celles-ci devrait s'appuyer sur un relevé donnant tout le détail de l'appareil, relevé qui ne figure pas en principe dans le dossier d'inventaire. Les transcriptions en tableaux imposent un travail encore considérable pour un résultat très limité. Sauf à reproduire, le cas échéant, les relevés ou tableaux trouvés dans les travaux historiques, on se contentera de signaler la présence de ces marques et leur localisation approximative. Nous verrons que certains développements de la description pourront cependant être appuyés par des études de marques, localisées et précises (cf. p.83).

2. Méthode de traitement des marques et inscriptions

Les marques et inscriptions ainsi retenues doivent être enregistrées et localisées ; elles doivent être également soumises à un examen critique si leur authenticité paraît douteuse ou si leur date est très postérieure au fait qu'elles rapportent.

Pour enregistrer les marques et inscriptions, on adoptera l'un des moyens suivants :

- pour les inscriptions qui ne sont pas directement relatives à l'histoire de l'oeuvre et pourvu que celles-ci soient explicites, on se contentera d'une analyse, c'est-à-dire que l'on négligera jusqu'aux formes linguistiques du texte. Remarquons que ce parti est celui qui est habituellement adopté pour les sources écrites provenant des archives. (Dépouillé de ses formules, un acte de vente devient : "vente de xxx, devant Me A, le xxx, entre x et y. Et une dalle funéraire : "tombe de x, mort de xxx, à l'âge de xxx, etc.).
- Pour les inscriptions relatives à l'histoire de l'oeuvre, on fera une citation, complétée si nécessaire par une analyse ou une traduction. La citation ne restitue pas la forme de l'inscription.
- Pour les inscriptions dont le sens n'est pas clair ou complet, on tentera une transcription restituant par une typographie appropriée l'essentiel de la forme du texte. Faute de pouvoir faire cette transcription, il faudra passer au relevé photographique ou graphique.
- Pour les marques explicites, on se contentera d'une identification (ex. monogramme d'Henri II, armes des Rohan). Pour les blasons non identifiés, on fera une lecture héraldique. Faute de pouvoir identifier ou lire la marque, on fera le relevé (ex. marque de tâcheron).

A. Méthode de transcription

On s'abstiendra de toute restitution ou correction.

a) Typographie

L'inscription sera uniformément transcrite en capitales d'imprimerie, sans que l'on tente de rétablir l'aspect matériel des caractères (ex. lettres enclavées, inversées).

b) Séparation des mots

Quelle que soit la formule utilisée par le scripteur (pas de séparation, séparations par intervalles ou par un signe conventionnel), on se contentera de l'usage courant d'un intervalle.

c) Retours à la ligne et autres coupures du texte

Les retours à la ligne que présente l'inscription ne seront pas réalisés, mais remplacés par le signe /. On utilisera le même signe de séparation lorsque l'inscription comporte des coupures comparables au retour à la ligne, ainsi les angles droits qu'elle forme sur le pourtour d'une dalle funéraire.

d) Éléments hétérogènes

Les éléments non linguistiques enclavés dans l'inscription seront identifiés en lettres minuscules ou dessinés et mis entre crochets.

FECIT [un coeur] ANNO MCIII

e) Lacunes

- Lettres dont la lecture est incertaine, mettre un point sous la lettre : A
.
- Lettres illisibles dont le nombre est déterminable, mettre entre crochets un tiret par lettre ou, si elles sont nombreuses, un chiffre entouré de tirets : [---] [---10---].
- Lettres illisibles ou absentes dont le nombre est indéterminable, mettre des points de suspension entre crochets: [...].

B. Procédés de relevé

La photographie est le procédé le plus simple. Elle sera exécutée de face et généralement en lumière rasante. Si la photographie directe n'est pas possible, on photographiera un frottis. Le frottis est obtenu en frottant une mine de plomb tenue très inclinée sur le dos d'une feuille à dessin, mince mais résistante, appliquée sur l'inscription. Si l'inscription est assez petite pour tenir sans réduction dans un format de négatif photographique, le frottis sera reproduit par simple contact.

Faute de pouvoir photographier, on fera un relevé schématique à main levée.

C. Cas particulier des marques de tâcheron

a) Relevé schématique (cf. tableau ci-joint)

La photographie pourra être utilisée concurremment avec le relevé schématique ; mais celui-ci est indispensable pour donner un sens de lecture à la marque.

En effet, l'identification de chaque marque peut être rendue difficile du fait que celle-ci a perdu, au moment de la pose, le sens que le tailleur lui avait donné en l'écrivant. Si l'on ne reconstitue pas, fût-ce arbitrairement, un sens de lecture, on prend le risque d'identifier comme deux marques ce qui n'est en réalité que deux positions d'une même marque. L'identification passe en particulier par des classements rigoureux.

- Les lettres et les chiffres sont évidemment représentés debout. Le premier effort de classement consiste à tenter l'identification des marques avec le signe d'un alphabet ou avec un chiffre arabe. On rapprochera des signes alphabétiques ou numériques les marques suggérant une lettre ou un chiffre. L'ensemble de ces marques seront classées dans l'ordre alphabétique ou dans l'ordre numérique.
- Viennent ensuite, successivement, les marques représentant ou suggérant un objet concret, un symbole abstrait ou une figure de géométrie, c'est-à-dire toutes les marques qui peuvent être nommées. Dans chacune de ces catégories, les marques seront classées dans l'ordre alphabétique de leur nom. L'usage donne habituellement à leur représentation un sens de lecture (ex. le coeur a la pointe en bas ; la clef, la boucle en haut, etc.). Faute d'usage, on suivra les règles que nous donnons pour la dernière catégorie. Rappelons que la catégorie alphabétique est toujours préférée aux autres : le cercle est un O, la croix de Saint-André, un X.
- Pour les autres marques, on tentera de trouver un sens de lecture uniforme en appliquant les règles suivantes : l'axe de symétrie principal des marques symétriques ou le trait principal formant axe d'une marque est inscrit verticalement et l'on place en bas tout ce qui suggère une base, une assise, des jambes. En appliquant ces règles aux lettres, l'Y aurait sa barre principale verticale et, comme le V, le T, etc., serait renversé.

b) Tableaux et report sur les relevés généraux

Les marques sont rassemblées dans un tableau présentant dans la première colonne une numérotation ; dans la deuxième, le schéma de la marque ; dans la troisième, sa localisation sommaire. On ajoutera, si nécessaire, une quatrième colonne pour la datation de la marque et une cinquième pour l'identification du tailleur. Si l'oeuvre porteuse a été relevée avec rendu de l'appareillage, le numéro de chaque marque est inscrit à la place de celle-ci sur les éléments de l'appareil.

3. Normalisation du vocabulaire et de la syntaxe

a) Termes d'architecture

Les termes techniques des textes anciens n'ont pas toujours l'acception qui a été retenue dans le vocabulaire normalisé de l'Inventaire général. Pour qu'il y ait continuité de langage de l'historique à la description, le terme normalisé est substitué au terme ancien lorsque l'identité de sens est certaine et que le texte ne mérite pas d'être cité. Dans les autres cas, le terme ancien est cité entre guillemets (qui peuvent être les guillemets de la phrase dans laquelle le terme est compris) et suivi d'une traduction entre crochets. Ex. Construction du "chevet" [c'est-à-dire le choeur ?]. On retiendra particulièrement cette seconde solution lorsque la citation du terme ancien peut enrichir la connaissance de l'évolution du vocabulaire de l'architecture.

b) Maître de l'ouvrage et maître de l'oeuvre

Il faut réserver l'emploi de la préposition par au maître de l'oeuvre et de la préposition pour au maître de l'ouvrage. (Ex. Eglise de la Sorbonne construite par Lemercier pour Richelieu).

c) Styles

Les références stylistiques (roman, gothique, etc.) seront pros- crites : elles ne peuvent trouver place que dans des conclusions. Elles n'ont pas de signification chronologique précise.

d) Datation

La datation sera formulée en tenant compte du sens précis des mots et locutions suivantes :

- . En ... = oeuvre exécutée au cours de l'année
- . De ... à ... = oeuvre commencée dans la première année, achevée dans la seconde.

- . Commencé en... = oeuvre commencée dans l'année
- . Achevé en ... = oeuvre achevée dans l'année
- . En cours en... = oeuvre en cours de réalisation pendant l'année
- . Entre ...et... = oeuvre n'ayant pu être commencée avant la première année (terminus antequo) et être terminée après la seconde (terminus post quem)
- . Après... = oeuvre n'ayant pu être exécutée avant l'année (terminus antequo)
- . Avant... = oeuvre n'ayant pu être exécutée après l'année (terminus post quem)
- . Vers ... = oeuvre exécutée autour de la date.

4. Relations entre la recherche historique et l'analyse de l'oeuvre

La recherche historique doit précéder l'enquête sur le terrain. Il n'y a que les cas d'urgence qui peuvent justifier qu'il en soit autrement. La pertinence des observations faites sur l'oeuvre est singulièrement renforcée par la connaissance des données historiques. Cependant, la recherche historique n'est pas arrivée à son terme quand commence l'enquête sur le terrain. Celle-ci recueille les marques et inscriptions qui devront être interprétées à l'aide de nouvelles investigations dans la documentation.

De plus, il est quelquefois nécessaire de bien connaître l'oeuvre pour apprécier la portée de certains documents. Si l'organisation du travail en équipe conduit à spécialiser les chercheurs, il faudra établir une étroite collaboration du chercheur chargé de la lecture des documents avec celui qui analyse l'oeuvre.

II. PRODUITS DE LA RECHERCHE HISTORIQUE

1. Documentation

A. Contenu

Sous le titre "documentation" est donnée la liste des sources et travaux historiques concernant l'oeuvre.

La documentation n'est ni critique, ni sélective. Une sélection de facto s'établit par l'usage qui en est fait ; toutes les références utiles, et seules celles-ci, sont en effet citées dans l'historique.

Les documents qui auraient sans doute mérité d'être consultés et qui n'ont pu l'être, doivent être cités avec un avertissement adéquat (ex. ouvrage introuvable, référence non exploitée, fonds non dépouillé, etc.).

B. Présentation

a) Rédaction des titres et adresses

La documentation du dossier individuel ou collectif s'appuie sur la bibliographie du dossier général cantonal (cf. p.47) où sont consignés les titres et adresses complets des ouvrages consultés.

Dans le dossier individuel ou collectif, l'adresse des ouvrages imprimés est simplifiée. On ne retiendra que le nom du ou des auteurs, les initiales de leurs prénoms, le titre de l'ouvrage, la date de l'édition consultée et, si le sujet n'est traité que dans un passage de l'ouvrage, la pagination de ce passage.

b) Ordre de présentation

On présentera d'abord sous le nom du fonds où ils ont été trouvés, les pièces d'archives, les dessins, les estampes ; puis dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs ou des titres (pour les anonymes) les ouvrages imprimés et les travaux historiques inédits.

Cet ordre n'a d'autre but que d'établir une liaison commode entre les justifications de l'historique et la documentation. Si cela paraît nécessaire, on pourra cependant retenir la distinction classique, mais toujours pratique, entre les sources et les travaux historiques.

2. Historique

A. Contenu

L'historique est la présentation des informations données soit par la documentation, soit par les marques et inscriptions trouvées sur l'oeuvre. Toute affirmation de l'historique doit être justifiée par une référence à la documentation ou par une localisation d'inscription. Faute de documentation ou d'inscription, il n'y a pas d'historique.

Les interprétations archéologiques de l'oeuvre ne doivent pas figurer dans l'historique. Il importera donc de bien distinguer, par exemple, les commentaires critiques d'un historien sur un texte-source, qui sont évidemment à citer avec la source, et les réflexions inspirées à certains auteurs par l'aspect de l'oeuvre, qui ne peuvent être présentées qu'en conclusion (cf. chap. trois), c'est-à-dire après description de la dite oeuvre.

C'est l'historique de la construction et non l'histoire des événements dont l'oeuvre a été le théâtre, qu'il s'agit de faire. On ne citera que les événements qui peuvent indirectement éclairer l'évolution de la construction.

L'historique fait bien sûr mention des dégradations, restaurations, consolidations. Les sources concernant les restaurations sont souvent très abondantes, presque toujours plus abondantes que les sources concernant la construction proprement dite. Il ne faut pas s'inquiéter de cette disproportion : un historique peut très bien ne rendre compte que des restaurations du XIXème siècle, voire du XXème siècle.

Nous avons dit que les immeubles par destination et les oeuvres portées étaient traités en des dossiers distincts. Cependant, il faudra souvent rapporter dans l'historique de l'édifice contenant, les principales données historiques recueillies pour ceux-ci (ex. les dates de construction de l'orgue, de l'exécution des statues du portail ou de la peinture du plafond peuvent être des points de

repère importants pour comprendre l'édifice). Il en est de même en ce qui concerne les édifices et édicules compris dans un ensemble. L'histoire de l'ensemble contient principalement les décisions relatives aux tracés et aux implantations ; mais il ne peut ignorer les principales étapes de la construction des parties constituantes (ex. dates de la colonne Vendôme dans l'historique de la place).

L'historique contient la description de l'oeuvre telle qu'elle a été (états antérieurs) et telle qu'elle aurait pu être (projets non exécutés). Cette description est faite dans les mêmes conditions que la description de l'état actuel (cf. chap. deux), c'est-à-dire que l'on n'a recours à un texte descriptif que lorsque la simple référence à un document figuré, reproduit dans l'illustration du dossier, n'est pas explicite. Lorsque celle-ci est explicite, le commentaire ne porte que sur la datation et l'attribution du document. Les textes décrivant un état ancien sont évidemment exploités dans les mêmes conditions.

L'étude des fonctions d'une oeuvre n'a pas d'intérêt si l'on fait abstraction de la dimension historique. Elle ne peut être utilement menée à bien dans le chapitre de la description que si l'état actuel n'est pas différent de l'état d'origine. Nous avons vu que la recherche historique à son premier stade, celui du repérage, devait s'employer à restituer les dénominations et les destinations d'origine. Au second stade, il faut aller plus loin et tenter de rassembler les éléments qui permettront de reconstituer (soit dans l'historique, soit dans les conclusions) les relations fonctionnelles externes (ex. relations économiques de la ferme avec l'exploitation agricole), et internes (ex. destination des pièces d'un hôtel particulier).

B. Présentation

a) Plan d'exposé

En règle générale, l'historique n'est qu'une suite d'informations présentées dans l'ordre chronologique. On devra cependant quelquefois utiliser l'une ou l'autre des subdivisions suivantes :

- Oeuvre antérieure
- Contexte historique
- Construction de l'oeuvre

Par oeuvre antérieure, nous entendons l'oeuvre qui a été remplacée par l'oeuvre actuelle sur le même fonds. Rappelons que c'est le fonds qui définit le sujet du dossier. Lorsqu'il y a une importante solution de continuité dans l'histoire de la construction sur un fonds, il est bon que cette rupture se retrouve dans l'organisation de l'historique. L'oeuvre antérieure est en principe complètement détruite : elle n'est donc détruite que dans l'historique. Il se peut qu'il en reste quelques éléments réemployés dans l'oeuvre actuelle : ils sont décrits comme parties de celle-ci. En distinguant nettement l'historique de l'oeuvre antérieure et celui de l'oeuvre actuelle, on comprendra mieux qu'il ne soit plus question de la première dans la description.

Nous avons dit que les événements qui constituent les circonstances de la construction doivent être exposés. Généralement ces circonstances sont propres à chacune des campagnes de construction et ne peuvent être utilement présentées qu'en liaison étroite avec celles-ci (ex. changement de propriétaire et construction d'un nouveau bâtiment). Cependant, l'enchaînement de ces circonstances peut avoir une logique propre, qui justifie un exposé continu du contexte historique (ex. l'histoire politique et militaire d'une place fortifiée).

b) Justifications

Les justifications aussi précises et ponctuelles que possible suivent entre parenthèses l'information qu'elles appuient.

Les références bibliographiques sont simplifiées : nom de l'auteur ou (pour les anonymes) titre ; date d'édition, si l'auteur est mentionné dans la documentation par plusieurs ouvrages, et pour une information ponctuelle, la pagination.

La localisation des marques et inscriptions est aussi une référence justificative.

3. Annexes et illustrations

Dans des annexes et dans l'illustration du dossier sont versées diverses pièces justificatives et informations historiques complémentaires.

a) Textes inédits relatifs à l'histoire de l'oeuvre

Des textes les plus longs relatifs à l'oeuvre, l'historique ne contient que les analyses. Qu'il s'agisse d'un texte d'archives ou d'un texte d'inscription, il est bon de le citer in extenso ou de le reproduire par photographie ou photocopie, lorsqu'il est inédit. Les textes les plus importants déjà publiés peuvent également être versés au dossier par simple photocopie.

b) Projets, restitutions graphiques

La reproduction des projets et des restitutions graphiques doit être systématique. Ne pourront être négligés que les projets de remaniement ou de restauration non exécutés et ne présentant pas de caractère stylistique remarquable.

c) Vues anciennes et relevés anciens

Toutes les vues et relevés anciens de l'oeuvre sont répertoriés dans la documentation ; mais seuls les vues et relevés utiles, c'est-à-dire ceux qui servent de justification dans l'historique ou dans les conclusions, sont reproduits.

d) Inscriptions relatives au contexte historique

Nous avons dit que les inscriptions relatives à l'histoire générale et portées par l'oeuvre (pierre tombale, plaque commémorative) ne devaient être traitées qu'en annexe, soit par analyse, soit par transcription.

e) Informations historiques complémentaires

En établissant l'historique de l'oeuvre, on peut être amené à recueillir certaines informations qui, pour ne pas trouver place dans l'historique, n'en sont pas moins susceptibles d'être un jour utiles (liste des abbés d'une abbaye, des propriétaires d'un château, etc.) et peuvent être versées en annexe.

/ CHAPITRE DEUX /

LA DESCRIPTION

I. GENERALITES

1. Description par le texte et description par l'image

Les archéologues et les historiens de l'art n'ont eu pendant longtemps que le texte et quelques dessins pour représenter le sujet de leur étude. La rédaction du texte de description était l'exercice où s'exprimaient à la fois la finesse de l'analyste et l'habileté de l'écrivain : la transcription de l'oeuvre en un texte fouillé et solidement "architecturé" était alors indispensable. L'apparition de la photographie a bien modifié cette situation, mais pas de la manière que l'on pouvait attendre. Au lieu d'en venir à une spécialisation des fonctions respectives du texte et de l'image comme supports de la représentation de l'oeuvre, l'archéologue et l'historien de l'architecture prirent bien souvent l'habitude de ne voir l'oeuvre qu'à travers l'objectif du photographe et de faire du texte une sorte de paraphrase de la photographie. Il est vrai qu'ils n'étaient guère incités à réfléchir sur la fonction de l'illustration, qui restait réduite dans leurs publications.

La situation est tout autre à l'Inventaire général, où la publication, avec ses contraintes particulières, n'est qu'un extrait d'une documentation largement ouverte à toutes les formes d'illustrations. Aussi apparaît-il à la fois possible et nécessaire de redéfinir la description. Sa finalité restant de représenter l'oeuvre aussi totalement et aussi objectivement que possible, il faut désormais comprendre dans sa définition les formes modernes d'écriture : la photographie et le relevé graphique. Il faut enfin spécialiser les différents moyens de description avec un souci d'efficacité, voire même de rentabilité.

Le relevé est une section de l'oeuvre : il rend surtout compte des organisations internes, des structures. La photographie enregistre les apparences : on l'emploiera particulièrement dans l'étude des élévations et du décor. La fonction du texte s'exprime par trois mots : identification, généralisation, organisation.

Identification peut être pris ici dans son double sens. C'est d'abord la reconnaissance des similitudes. Il est toujours possible de photographier dix chapiteaux semblables, mais il est incontestablement plus rentable de n'en photographier qu'un et de constater par le texte la similitude des dix exemplaires. Le texte généralise donc l'information ponctuelle de la photographie.

L'identification, c'est aussi la reconnaissance du genre auquel appartient l'objet décrit. La forme et la fonction d'un chapiteau sont bien illustrées par la photographie et par le relevé ; en revanche, le matériau ne pourra être enregistré que par son identité géologique.

Comme l'oeuvre elle-même, le texte est une composition, une construction. Le descripteur organise l'information, comme le créateur organise son oeuvre. Les photographies découpent l'oeuvre en aspects successifs et complémentaires sans restituer la logique de celle-ci. L'on ne peut donc réduire la description à une suite de photographies commentées. Le texte doit être au contraire la mise en oeuvre réfléchie des références à l'illustration.

La description traditionnelle, c'est-à-dire l'identification par le texte de tous les aspects de l'oeuvre a-t-elle pour autant perdu tout intérêt ? Il n'en est rien. Elle a d'abord une fonction heuristique incontestable. La description de la photographie reste un exercice d'école très profitable. Mais il y a plus. Le tri, la comptabilisation, la comparaison des caractères passent par la généralisation du texte. Le polysémie propre à l'image est éliminée par le texte. Dans des observations générales, la récurrence d'un caractère, son originalité, sa diffusion ne peuvent être étudiées que si celui-ci a été isolé de toute contingence par le texte.

Le recours au traitement automatique de l'information donne même une actualité nouvelle à la définition traditionnelle de la description. L'ordinateur ne peut se passer de la médiation du texte pour traiter l'information contenue dans l'image.

2. Historique, conclusions, observations générales et description proprement-dite

La description est omniprésente dans l'étude d'une oeuvre. Nous avons vu que l'historique donnait la description de l'oeuvre telle qu'elle a été et telle qu'elle aurait pu être. Nous verrons que les conclusions (chapitre trois), c'est-à-dire l'interprétation de l'oeuvre, ne peuvent être formulées sans décrire. Les observations générales (chapitre quatre) sont la description collective d'une famille. Mais il importe de faire aussi un constat objectif de l'état actuel de chaque oeuvre étudiée : c'est la description proprement dite.

Fait partie de ce constat l'observation de reprises qui permettent d'établir les conclusions. Sans manquer à l'objectivité, on peut aller jusqu'à constater l'antériorité d'une partie sur une autre (ex. recouvrement d'une partie par l'autre). Mais on doit constater, non interpréter. Cependant, par exception, on pourra introduire dans la description proprement dite, quelques conclusions très ponctuelles pour régler un point de détail sur lequel on ne pourrait revenir ; mais le caractère hypothétique et hors-oeuvre de ces conclusions doit être nettement affirmé [Ex. le réseau de la 3ème fenêtre, seul intact, semble refait (restauration 19è s. ?)].

II. EDIFICE. CONTENU THEORIQUE DE LA DESCRIPTION

Le plan que nous présentons définit le contenu théorique de la description d'un édifice.

- Situation
- (Composition d'ensemble)
- Matériaux
- Structures
- Elévations (intérieures et) extérieures
- Couvertures
- (Distribution intérieure)

Ce plan se prête à toutes sortes d'adaptations :

- les titres entre parenthèses peuvent être supprimés : ils correspondent à des développements qui ne s'imposent pas dans toutes les descriptions (par exemple, il n'y a pas toujours lieu de parler de la distribution intérieure d'une église).
- les titres peuvent être regroupés. Il n'est pas toujours possible, ni même souhaitable, de distinguer la description de la situation de celle de la composition d'ensemble, celle des structures de celle des élévations intérieures, etc.
- l'exposé de la composition d'ensemble peut introduire de nouveaux titres désignant les bâtiments, corps de bâtiments ou parties constituantes, et renvoyant en sous-titres les autres divisions du plan théorique.

Ex. :

- Situation et composition d'ensemble
- Matériaux
- Logis
 - structures
 - etc.
- Communs
 - structures
 - etc.

- Situation et composition d'ensemble
- Logis
 - matériaux
 - structures
 - etc...

Ce plan est d'abord un fil conducteur, un guide mnémotechnique pour le descripteur, qui ne doit oublier aucun aspect de l'oeuvre et une "table des matières" pour l'utilisateur du dossier, qui doit pouvoir retrouver facilement le point du développement qui l'intéresse. Mais ce plan est aussi l'image d'une organisation théorique de l'oeuvre. C'est pour lui garder ce caractère que nous ne lui avons pas donné une structure plus rigide et plus détaillée. Il est des théoriciens de la description pour penser qu'il faut décrire le chœur d'une église avant sa nef ; le bras gauche de son transept avant son bras droit, etc. De pareilles prescriptions n'ont ni justification théorique, ni justification pratique. Nous verrons, en présentant les moyens de la description, que l'organisation du texte descriptif ne peut répondre dans son détail qu'à la logique du discours, c'est-à-dire aux exigences d'efficacité, d'économie, de clarté, qui sont les qualités de tout exposé.

1. La situation

Il ne faut pas confondre la situation d'un édifice avec sa localisation. La localisation n'est qu'un ensemble de coordonnées permettant de retrouver l'édifice sur les cartes, sur les plans, sur le terrain. La situation est le jeu des relations réciproques de l'édifice et de son milieu. On se trouve donc tout à fait hors sujet lorsqu'on prétend décrire la situation en donnant simplement une adresse.

C'est le milieu actuel qui est décrit. Cependant, sans donner dans la restitution qui est le fait des conclusions, on simplifiera la description des aspects dont l'apparition serait de toute évidence postérieure aux périodes de création de l'édifice.

Le milieu n'a pas de limites précises : c'est une suite de points de vue sur et de l'édifice, du plus proche au plus éloigné.

A. Le milieu naturel

Le milieu naturel de l'édifice est étudié au titre du relief des sols, de l'hydrographie et de la végétation.

De près, on examine le nivellement du terrain sur lequel l'édifice est bâti. On sait que la composition d'ensemble est très différente suivant que le terrain est plat ou en pente. De plus loin, on cherche à fixer la portée des perspectives sur l'édifice et de l'édifice.

En adoptant les mêmes points de vue, on étudiera les sols, l'hydrographie et la végétation : leur nature (ex. lac, mer, forêt, essences) ; la place de l'édifice dans le milieu (ex. orée, clairière, bord, île, etc.) La nature des sols sera particulièrement étudiée comme la source possible de matériaux de construction.

Les parcs et jardins sont des parties constituantes de l'édifice qui est, rappelons-le, un ensemble d'espaces couverts et d'espaces libres. Ils ne font donc pas partie du milieu. Cependant, les parcs les plus vastes et les moins organisés ne peuvent être ignorés dans une étude du milieu naturel.

L'orientation d'un édifice, c'est-à-dire celle de son bâtiment principal (ou unique) est un élément important des relations de l'édifice avec son environnement (cf. la définition de l'orientation dans le Vocabulaire).

B. Le milieu construit

Dans les relations de l'édifice avec le milieu construit, on peut distinguer deux aspects :

- relations topographiques. D'un point de vue éloigné, on décrit le phénomène local d'agglomération (ex. habitat dispersé, groupement en écarts, etc.) et on situe l'édifice par rapport à ce phénomène (ex. édifice isolé, édifice en faubourg, etc.). D'un point de vue rapproché, on étudie la manière dont l'édifice s'intègre dans un tissu, implantation par rapport à la voirie, position dans l'îlot, nature des séparations entre les édifices du même îlot ;

- relations architecturales. Il faut relever la nature de l'ensemble dont l'édifice fait partie (ex. ensemble spontané, etc.), la nature des liens qui relie l'édifice de l'ensemble (analogie, similitude, complémentarité, etc.) et leur localisation (ex. similitude des matériaux, des volumes, etc.).

C. Le milieu économique et social

C'est par sa fonction que l'édifice entretient des relations avec le milieu économique et social (ex. église paroissiale d'un quartier bourgeois, église paroissiale d'un quartier populaire). Il faut donc décrire les particularités de ce milieu social et économique qui peuvent expliquer la construction (ex. la culture de la vigne appelle le cellier; celle des céréales, la grange ; l'étendue de l'exploitation s'exprime dans la dimension du cellier, de la grange, du colombier, etc.).

2. La composition d'ensemble

Il n'y a de composition d'ensemble que dans les édifices présentant des espaces libres ou plusieurs bâtiments et corps de bâtiments.

On étudie d'abord la distribution générale des espaces libres et des volumes (ex. fonds limité par une clôture, hôtel entre cour et jardin, effet pyramidal du logis et des communs, etc.), le parti de plan d'ensemble (ex. plan radio-concentrique).

Puis il faut distinguer les parties constituantes qui seront examinées successivement dans la suite de la description. Les bâtiments, corps de bâtiment ou espaces libres sont désignés, toutes les fois que cela est possible, par leur fonction ou destination : fonction principale (ex. écuries), fonctions successives (ex. logis, anciennes écuries) ou fonction générale (ex. dépendances). Des fonctions anciennes, on ne retiendra cependant ici que celles qui sont encore inscrites dans le parti architectural et qui sont donc identifiables par simple observation ; on peut, sans donner dans la restitution, reconnaître une église dans un bâtiment servant de remise ; la forme de la porte d'entrée suffit habituellement pour distinguer une grange d'une étable, etc.

Enfin, le cas échéant, on étudie les clôtures et les entrées. Les clôtures n'ont généralement pas assez d'intérêt pour mériter un développement particulier dans la suite de la description, mais il n'y a pas d'inconvénient à les considérer comme des parties constituantes et à les traiter comme telles. Quant aux entrées, il s'agit particulièrement des portes et portails de la clôture ou, plus largement, du système complexe d'accès à l'intérieur du terrain, ce système pouvant associer l'accès aux espaces libres et l'accès direct à l'espace intérieur.

3. Les matériaux

Les matériaux du gros-oeuvre et de la couverture sont examinés ensemble : l'on n'a plus en principe à revenir sur ce sujet par la suite. Les matériaux du second-oeuvre, en revanche, doivent être décrits avec les parties qu'ils constituent ; mais il n'est pas inutile de les signaler aussi ici pour avoir une vue générale sur les "sources matérielles" de l'édifice (ex. pierre locale dans le gros-oeuvre ; marbres italiens pour le décor).

Les sols posent un problème particulier. Ils sont décrits avec l'espace intérieur à "distribution". Cependant, les sols des bâtiments à vaisseaux peuvent être étudiés ici. Dans le cas où ils auraient une représentation, ils suivent la règle applicable à tout le décor porté (ex. dessin pour une mosaïque).

On doit s'efforcer d'enregistrer la nature du matériau (ex. calcaire), sa taille ou sa fabrication (ex. pierre de taille, brique crue), sa mise en oeuvre (ex. appareil réticulé), sa localisation (ex. fondation, couverture), on renverra à des développements ultérieurs (structure, élévation) les particularités trop localisées.

Remarquons que l'origine du matériau (ex. pierre de Caen, emplacement de la carrière) peut être connue par un texte, qui doit être cité dans l'historique. Elle peut encore être restituée par une analyse portant sur une famille d'édifices et relevant donc des observations générales (cf. p.123).

En ce qui concerne le pan-de-bois, les questions de la taille et de la mise en oeuvre peuvent être renvoyées au chapitre des structures.

C'est à propos des matériaux que l'on signale la présence des marques de pose. Rappelons que l'étude des marques de tâcheron relève de l'historique.

4. La structure

Avec le parti de structure, on peut distinguer deux grandes familles de bâtiments : les bâtiments à vaisseaux, c'est-à-dire ceux dont l'espace intérieur n'est organisé que par de grandes divisions montant de fond sur la plus grande partie de la hauteur, et les bâtiments à étages, dont l'espace intérieur est divisé par des planchers ou des voûtes. La structure des bâtiments à étages est généralement simple, puisque les divisions qui organisent l'espace servent en même temps à tenir les murs. Les bâtiments à vaisseaux ont au contraire des structures complexes et peuvent présenter de ce fait une grande variété de partis ; le dégagement de l'espace intérieur permet en outre d'y construire de véritables élévations. Rares sont, il est vrai, les bâtiments qui appartiennent entièrement à l'une ou l'autre de ces familles. L'église, par exemple, est formée de corps de bâtiment à vaisseaux (nef, chœur, transept) et de corps de bâtiment à étages (tours, etc.). De même pour une demeure avec pièce à l'italienne. La distinction n'en reste pas moins fondamentale et oriente nécessairement tout le déroulement de la description⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Lefèvre-Pontalis (Bull. Monum., 1906) recommandait que l'on commençât la description d'une église par l'intérieur ; pour un édifice civil, l'habitude était en revanche de présenter d'abord l'extérieur. La distinction assez arbitraire architecture religieuse-architecture civile, recouvre en fait, assez imparfaitement d'ailleurs, la distinction fondamentale bâtiment à vaisseaux (églises, halles...), bâtiments à étages. L'opposition intérieur-extérieur équivaut à faire une section dans l'épaisseur du bâtiment et à réduire sa description à celle de ces deux parements. En réalité, on doit décrire toujours en premier lieu la structure. Pour la comprendre, il faut additionner des observations recueillies à l'intérieur comme à l'extérieur. Par exemple, pour pouvoir parler, à propos du plan d'une église, de transept non-saillant, il faut s'être assuré, à l'intérieur, que le corps de bâtiment est bien un transept (et non deux chapelles sur le même axe transversal) et, à l'extérieur, qu'il ne fait pas avant-corps. L'opposition intérieur-extérieur n'apparaît que quand l'on passe à la description des élévations. Il semble alors préférable de commencer par les élévations intérieures plus étroitement liées à la structure. Par là, on concilie d'ailleurs les habitudes de l'une et l'autre école. En effet, les élévations intérieures des bâtiments à vaisseaux sont ainsi décrites juste après les coupes. Pour le bâtiment à étages, on peut passer directement de l'étude de la structure à l'étude des élévations extérieures pour ne revenir qu'après, dans le chapitre "Distribution intérieure", sur le décor des pièces.

De cette distinction, il ressort en particulier que la présence de pièces dans un bâtiment à vaisseaux et de pièces à l'italienne dans un bâtiment à étages est un des traits essentiels du parti de structure. (Ex. logis à un étage carré, avec salon à l'italienne sur la hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage. Eglise avec deux tours en façade, chapelle axiale et sacristie hors-oeuvre).

Le parti de plan, le nombre et l'emplacement des divisions (ex. bâtiment simple en profondeur, nombre d'étages, nombre de vaisseaux), la nature des ouvrages formant les divisions de structure et le couvrement (ex. mur de refend, voûte plancher), la structure des murs (ex. pan-de-bois), la nature, le plan et l'emplacement des supports et des organes de stabilité (ex. piliers, arcs-boutants, etc.) sont les composants de la structure. Il faudrait y ajouter la nature de fondations ; mais celle-ci est rarement identifiable.

Pour les bâtiments à vaisseaux, il est quelquefois difficile de faire le partage de ce qui relève de la structure et de ce qui relève de l'élévation intérieure : les grandes-arcades d'une église, par exemple, pourront être étudiées avec la structure, parce qu'elles sont formées de supports et que les grands-arcs assurent une sorte d'étré-sillonnement longitudinal, ou comme premier niveau de l'élévation intérieure.

5. Les élévations

Après la structure, on étudie les élévations. Les élévations intérieures des vaisseaux passent avant les élévations extérieures : l'étude des élévations intérieures doit en effet suivre l'étude de la structure, car ces élévations sont solidaires de la structure. Rappelons qu'il n'y a pas d'élévation intérieure dans un bâtiment à étages. Toutes les élévations doivent être décrites : la connaissance des élévations secondaires est aussi nécessaire à la compréhension de l'édifice (ex. mur-pignon aveugle), que celle des élévations principales.

On met d'abord en évidence le parti de composition (ex. régularité, ordonnancement, rythme des travées, etc.). On examine ensuite les divisions structurelles (ex. avant-corps, surplomb, porche hors-oeuvre, pignons, etc.) puis la distribution des pleins et des vides

(ex. rapport en surface des pleins et des vides, nombre des travées et des niveaux, lignes horizontales et verticales, dimensions relatives des pleins et des vides).

Pour les baies et éventuellement les supports verticaux, on note successivement : le genre (ex. arcade, niche, fenêtre), la forme ou même la structure (ex. voûte d'une niche), le remplage et la fermeture.

On en vient enfin au décor. On peut regarder successivement les parements et les couronnements et amortissements. Le décor, c'est un répertoire d'ornements et une mouluration. Nous avons dit que le décor proprement architectural s'arrêtait là où apparaissait la représentation. On "découpera" dans l'élévation tous les champs recouverts par la représentation pour en renvoyer l'analyse à des dossiers distincts. Des façades entières - celles sur lesquelles se développe un même thème iconographique - pourront ainsi être extraites de la description architecturale ; dans les dossiers qui leur sont consacrés, elles seront traitées comme ouvrage de sculpture ou de peinture sans que soit pour autant négligée leur composition strictement architecturale. Cependant, pratiquement on ne pourra pas toujours isoler tous les ouvrages ou éléments secondaires porteurs d'une représentation (ex. crossette de pignon), et l'on trouvera dans la description des élévations la reconnaissance de quelques sujets.

6. Les couvertures

Les informations dont il faut disposer pour chacune des couvertures d'un édifice relèvent d'un des titres suivants :

- genre
- forme
- matériau de couverture
- charpente
- accessoires

Mais ces informations ne sont pas nécessairement toutes rassemblées dans le chapitre consacré aux couvertures. Notons que le comble ou espace sous toit est décrit, lorsqu'il est aménagé, avec la distribution intérieure.

A. Genre

Les trois genres de couvertures sont le toit, la terrasse et la voûte. La terrasse et la voûte sont principalement étudiées avec la structure : il peut être cependant nécessaire de revenir sur les couvertures de ces genres pour parler du matériau de couverture et de sa mise en oeuvre. Mais pour un édifice avec voûtes à extrados en couverture par exemple, il n'y a pas de paragraphe "couverture". Celui-ci est donc tout particulièrement le lieu de l'analyse des toits.

B. Forme

Ce titre ne concerne que les toits : forme générale, forme des extrémités, égout, avant-toit, etc.

C. Matériaux de couverture

Les matériaux de couverture sont signalés globalement dans le chapitre des matériaux. Il faut décrire ici la mise en oeuvre de ces matériaux.

D. Charpente

L'analyse d'une charpente est construite théoriquement sur le plan suivant :

- matériau
 - nature
 - taille
- type
- fermes
 - type
 - pièces constitutives
- étrésillonnement longitudinal et enrayure
- assemblages

Toutes les charpentes ne méritent pas d'être étudiées. Sont, en général, négligées les charpentes à assemblages boulonnés, les charpentes du XIX^{ème} siècle et du XX^{ème} siècle (sauf pour un ouvrage exceptionnel ou pour un ouvrage d'un édifice mineur sélectionné), les charpentes très remaniées. La présence de ces charpentes est cependant signalée d'un mot (Ex. Nef, charpente sans intérêt).

Pour la plupart des autres charpentes, on se contentera de les définir par leur type : charpente à chevrons-portant-ferme, charpente à pannes, etc.

L'étude ne portera que sur une sélection de charpentes. Cette sélection est fondée sur :

- les qualités propres de la charpente considérée. On retiendra en particulier les charpentes datées et les charpentes de conception exceptionnelle ;
- le souci de représenter les différents types locaux par un spécimen. La sélection des spécimens relève des observations générales.

En d'autres termes, la démarche en ce qui concerne l'étude des charpentes est proche de celle adoptée pour l'architecture mineure : élimination du trop récent, du trop remanié, repérage général, étude sur une sélection d'ouvrages exceptionnels ou typiques.

E. Accessoires

Les chéneaux, les souches de cheminée, les girouettes, les lucarnes, les belvédères, les campaniles, sont étudiés avec la couverture. Mais les accessoires en pierre ou en brique au nu d'une élévation (ex. certains devants de lucarnes) font d'abord partie de celle-ci.

7. La distribution intérieure

A. Division de l'espace intérieur

L'espace intérieur est divisé par des ouvrages de structure (mur de refend, plancher, etc.) qui ont été étudiés avec la structure, et subdivisées par des ouvrages secondaires (ex. cloison, clôture). La pièce est la plus petite division de l'espace intérieur : elle est caractéristique des bâtiments à étages, mais il y a des pièces au pourtour des bâtiments à vaisseaux (ex. chapelles, sacristie) ; de plus, l'espace même des vaisseaux peut être divisé par des clôtures.

B. Communications

Les entrées, les pièces dites de distribution (ex. vestibule, escalier, couloir), les passages entre les pièces de réception, d'habitation, de service (ex. enfilade), définissent des cheminements particuliers à travers l'espace intérieur.

C. Répartition des fonctions

La fonction générale du bâtiment est distribuée en fonctions particulières qui donnent aux pièces ou aux espaces clos des vaisseaux leur destination (ex. salon, salle à manger, chœur liturgique). Ses destinations ne sont quelquefois identifiables que par la présence d'immeubles par destination (ex. maître-autel pour le chœur liturgique, fourneaux pour la cuisine), et elles sont fragiles : elles peuvent être changées sans modification matérielle des divisions architecturales (ex. salon devenu chambre à coucher). Cependant, il y a dans ces destinations des éléments de relative permanence qui justifient une description de l'état actuel, au moins en termes généraux (ex. services au sous-sol, réception à l'étage noble, habitation aux étages supérieurs).

D. Les pièces

L'étude des pièces présentant un décor architectural comprend :

- désignation de la pièce par sa fonction originelle ou par une fonction générale
- situation de la pièce dans l'espace intérieur ; nombre et emplacement des portes et fenêtres
- composition et décor de la pièce
 - couverture
 - murs
 - sol
- place des immeubles par destination participant à la fonction ou à l'organisation de l'espace de la pièce.

8. Problèmes particuliers

L'application d'un plan d'exposé, quel qu'il soit, pose toujours des problèmes particuliers dûs à l'ubiquité de certains sujets.

A. Les tours

En règle générale, les tours font l'objet de développements spéciaux, c'est-à-dire que leur étude est annoncée par des grands titres du plan de description [ex. 1 Situation, 2 Matériaux, 3 Nef (A, B, C...), 4 Choeur, 5 Tour antérieure].

Cependant, il est quelquefois nécessaire de compliquer l'organisation du plan de description pour rendre compte de l'insertion des tours dans la composition.

a) Tour intégrée dans une composition d'élévation

Il faut respecter l'unité formée par l'élévation du bâtiment dans laquelle s'intègre l'élévation propre à la tour, sans pour autant méconnaître l'obligation d'étudier la structure de la tour avant son élévation. [Ex. 1. Situation, 2. Matériaux, 3. Nef et tour antérieure, A. Structure de la nef, B. Structures de la tour, C. Elévation antérieure].

b) Tour dans-oeuvre

La tour dans-oeuvre peut être étudiée avec le corps de bâtiment qui la porte, comme un simple prolongement de celui-ci. Cependant, en règle générale, il est plus commode d'assimiler la tour dans-oeuvre et sa souche (c'est-à-dire toutes les particularités présentées par le corps de bâtiment du fait de la surcharge de la tour dans-oeuvre) à une tour complète et de traiter l'ensemble comme telle (Ex. 1, 2, 3 Nef, 4 Choeur, 5 Transept, 6 Croisée et tour-lanterne).

B. Les escaliers

a) Emplacement de la description

Les escaliers extérieurs (perrons, escaliers sans cage plaqués contre une élévation) sont décrits avec les élévations extérieures. Les tours d'escaliers sont traitées comme les autres tours (cf. ci-

dessus). Les escaliers dans-oeuvre sont en principe décrits avec la distribution intérieure. Cependant, ils peuvent être décrits dans le chapitre "structure" :

- dans le cas des édifices à vaisseaux pour lesquels il ne serait pas nécessaire d'avoir un chapitre "distribution",
- dans le cas des escaliers intérieurs dont la présence est exprimée dans les élévations par des dispositions particulières (ex. fenêtres rampantes, rupture des niveaux, etc.). Il faut en effet connaître la structure de l'escalier pour comprendre l'élévation, ce qui implique que celle-ci soit décrite après celle-là.

b) Plan de la description

La description doit être construite selon le plan suivant:

- situation et destination
- matériau
- type
- cage
 - plan
 - éclairage
 - couverture
- révolutions
 - sens
 - nombre
 - supports
 - étages desservis
- volées, retours, paliers et jours
 - nombre
 - forme
- marches, limon, main-courante, rampe d'appui

c) Sélection des escaliers à décrire

Tous les escaliers ne pouvant être décrits, on retrouve une fois encore les principes de sélection du repérage. Repérage : donner le genre de tous les escaliers (ex. escalier en vis à jour). Sélection : éliminer les escaliers trop remaniés ou trop récents ; étudier tous les escaliers de composition exceptionnelle et un spécimen de tous les types locaux.

C. Les reprises

Les principales reprises, celles qui montent de fond, sont signalées dans le chapitre des structures, bien que ce soit, bien sûr, par l'observation des élévations qu'on les découvrira. Mais les reprises secondaires, celles des parties hautes, celles des baies, etc., sont signalées dans le chapitre des élévations.

Les marques de tâcheron sont principalement étudiées comme des données historiques. Cependant un relevé ponctuel et détaillé peut venir appuyer les observations concernant l'homogénéité d'une partie (ex. les marques 1, 2, 3 de la partie basse du premier pilier ne se retrouvent pas dans la partie haute ; mais elles réapparaissent sur le deuxième pilier tout entier).

D. Les fonctions

Dans l'organisation du dossier, il n'y a pas de place réservée à l'étude des fonctions. A la différence du sociologue, l'historien de l'architecture n'a pas à étudier les fonctions pour elles-mêmes : elles ne l'intéressent que dans la mesure où elles expliquent certaines particularités de la composition.

Dans le chapitre "situation", ces fonctions sont décrites comme une des formes des relations de l'édifice avec son milieu. La composition d'ensemble donne une première répartition des fonctions par bâtiments et corps de bâtiment ; cette répartition est affinée dans l'étude de la distribution intérieure.

Les fonctions d'un édifice sont mouvantes. On ne peut en faire l'étude en négligeant leur évolution. Nous avons dit que le premier objectif de la recherche historique, dès le moment du repérage, était précisément de restituer à l'édifice la dénomination par laquelle

s'exprimait sa fonction principale originelle, et que l'historique décrivait chacune des mutations concernant les relations fonctionnelles externes et les répartitions fonctionnelles internes.

E. Le décor

On aurait pu envisager de réserver un chapitre de la description à l'étude du décor. Mais on voit mal comment pourrait être conduite l'étude des élévations, et de la distribution intérieure en faisant abstraction du décor. En revanche, on voudrait dissocier la structure de son décor. L'ogive d'un vaisseau a une fonction qui ne doit rien à son profil. Dans une description littéraire totale, la présentation du décor briserait l'exposé de la logique structurelle par de lourdes incidentes. Mais cette difficulté est toute théorique ; nous allons voir, en examinant les moyens de la description que, dans la pratique, le décor est presque entièrement décrit par la photographie et le relevé et que les incidentes du texte se réduisent à de simples renvois à l'illustration.

Le morcellement du sujet pourrait avoir un autre inconvénient. Certains édifices ont un véritable parti de décor (ex. sculpture sur pierre à l'extérieur ; sculpture sur bois et peinture à l'intérieur), mais ce parti est un des composants du parti général, qui est présenté dans les conclusions.

F. Les dimensions et les proportions

La définition théorique de la description d'un édifice devrait sans doute dire quelles sont les dimensions et proportions significatives dans un édifice. Rien cependant ne permet de proposer une sélection plutôt qu'une autre. Dans l'étude des structures d'une église de plan allongé, la hauteur et la largeur des vaisseaux ont certainement plus d'intérêt que leur longueur ; mais celle-ci est la principale mesure de comparaison des églises entre elles. Dans une composition ordonnancée, il n'y a pas de dimensions insignifiantes. C'est pourquoi aucune instruction n'a été donnée en ce qui concerne les dimensions et proportions. Mais, là encore, la difficulté n'est que théorique car, nous le verrons, l'on peut en revanche assez aisément définir les édifices ou parties d'édifice qui méritent le relevé métrique.

9. Sommaire de la description

1. Situation

- Milieu naturel
 - relief
 - sols
 - hydrographie
 - végétation
 - orientation
- Milieu construit
 - relations topographiques
 - relations architecturales
- Milieu économique et social

2. Composition d'ensemble

- distribution générale des espaces libres et des volumes
- parti de plan d'ensemble
- parties constituantes
- clôtures et entrées

3. Matériaux (gros-oeuvre, sols et couvertures)

- nature
- taille ou fabrication
- mise en Œuvre
- localisation

4. Structure

- parti de plan
- nombre et emplacement des divisions
- nature des ouvrages formant les divisions de structure et le couvrement
- structure des murs
- nature, plan et emplacement des supports et des organes de stabilité
- décor
- fondations

5. Elévations

- parti de la composition
- divisions structurelles
- distribution des pleins et des vides
- baies
 - genre
 - forme ou structure
 - remplage et fermeture
- supports verticaux
 - genre
 - forme ou structure
- décor

6. Couvertures

- genre
- forme
- matériau de couvertures
- charpente
 - matériau
 - nature
 - taille
 - type
 - fermes
 - type
 - pièces constitutives
 - étrésillonnement longitudinal et enrayure
- accessoires

7. Distribution intérieure

- division de l'espace intérieur
- communications
- répartition des fonctions
- pièces
 - désignation de la pièce
 - situation de la pièce. Nombre et emplacement des portes et fenêtres
 - composition et décor de la pièce
 - couverture
 - murs
 - sol
 - place des immeubles par destination
- escaliers
 - situation et destination
 - matériau
 - type
 - cage
 - plan
 - éclairage
 - couverture
 - révolution
 - sens
 - nombre
 - supports
 - étages desservis
 - volées, retours, paliers et jour
 - nombre
 - forme
 - marches, limon, main-courante, rampe d'appui

III. EDIFICE, MOYENS DE LA DESCRIPTION

Le contenu de la description d'un édifice étant théoriquement défini, il faut maintenant faire le choix des moyens les mieux appropriés aux fins recherchées.

1. L'illustration photographique

La photographie est le principal support de la description. Il faut donc tirer de cette technique tout ce qu'elle peut donner : on aura pour principe de faire une couverture photographique de l'édifice aussi complète que possible.

A. La photographie aérienne

La photographie aérienne oblique à basse altitude est un document précieux pour la description : il recueillera les principales données de la situation et de la composition d'ensemble. Les situations et compositions d'ensemble remarquables appellent nécessairement le recours à la photographie aérienne oblique.

La photographie aérienne verticale est en revanche moins explicite que les cartes et plans d'agglomérations pour rendre compte des situations en perspective éloignée.

Cependant, les photographies aériennes sont rares. Tandis que la couverture verticale de la France, exécutée par l'Institut géographique national est presque complète. Le tirage de cette couverture à l'échelle de 1/500ème donne une représentation assez lisible des compositions d'ensemble ; complété par les photographies au sol, il peut permettre, en certains cas, de se passer d'une couverture oblique.

B. La photogrammétrie et la photographie au sol

Le programme photogrammétrique est défini par les besoins du relevé graphique (cf. ci-dessous). Mais, de fait, une partie du programme photographique au sol est assurée par la photogrammétrie. Les deux techniques doivent théoriquement se compléter, non se doubler. Les élévations sont le domaine de la photogrammétrie ; les volumes et les espaces intérieurs, celui de la photographie. La station perpendiculaire à une élévation est propre à la prise de vue photogrammétrique. Les photographies d'ensemble "sur l'angle" permettent de rassembler en un même cliché de plus grandes surfaces ; elles mettent en valeur les ressauts et les liaisons des élévations.

Cependant, la chambre photogrammétrique est un appareil photographique relativement rudimentaire (un seul objectif, cliché de format moyen, etc.) ; aussi faudra-t-il admettre quelquefois des recouvrements des deux couvertures.

C. La photographie à la chambre et la photographie avec les appareils de reportage

Nous avons dit que les appareils de petit format (24 X 36) ou de format moyen (du 6 X 6 au 6 X 9) étaient les instruments idéaux du repérage. Ils restent d'un emploi courant pour l'étude des édifices mineurs (cf. ci-dessous).

Pour les édifices majeurs, le choix du format est un choix d'échelle, celui d'un rapport constant entre la surface du cliché d'une part, la surface et la densité du sujet, d'autre part. Le recours au grand format (à partir du 9 X 12) s'impose pour la plupart des vues d'ensemble, pour les vues d'ouvrages décorés. Les ouvrages de petites dimensions, non ornés, et même les élévations aveugles, peuvent être traités en format moyen ; les vues ponctuelles sur un élément de décor en petit format.

D. La photographie en couleur

Même sans effet de polychromie particulier, il y a dans toute construction un parti de couleur. Cependant, on ne peut envisager le recours systématique à la photographie couleur pour la description de l'architecture. Fort heureusement, le parti de couleur est rarement

propre à un édifice. C'est un caractère local, dont l'étude relève des observations générales : nous verrons que l'on peut limiter l'emploi de la photographie en couleur à l'illustration de ces observations.

2. L'illustration graphique

Suivant la manière dont ils sont exécutés, on peut distinguer quatre variétés de relevés.

- On réservera le nom du relevé régulier au relevé exécuté au théodolite, au conformateur ou à partir de la photogrammétrie et dessiné selon les normes graphiques de l'Inventaire général. Son exactitude n'est pas absolue, mais la marge d'erreur d'un relevé métrique peut être elle-même très précisément mesurée.
- Le relevé expédié est exécuté par les moyens traditionnels, notamment par l'emploi de la chaîne et dessiné selon les normes graphiques. Bien qu'exécutés à l'échelle, les relevés expédiés sont approximatifs, et surtout leur degré de précision reste inappréciable.
- Les relevés documents, c'est-à-dire les relevés anciens, ont les mêmes insuffisances que les relevés expédiés. Ils peuvent être soit photographiés, soit calqués pour être mis aux normes graphiques de l'Inventaire. La première solution s'impose lorsque le relevé donne un état ancien de l'édifice; mais il est alors illustration de l'historique, non de la description. La seconde solution ne peut s'appliquer qu'à la transcription ou à la mise à jour des plans qui doivent être aux normes graphiques de l'Inventaire général pour pouvoir recevoir les surcharges de l'étude archéologique ; elle deviendrait inutilement onéreuse si on l'étendait aux coupes et aux élévations. La transcription ne se fait jamais sans une vérification de conformité, c'est-à-dire que l'on s'assure de l'exactitude des formes (Ex. une fenêtre oubliée, un pilier carré en place d'un pilier cruciforme, une division disparue depuis le relevé) ; mais la vérification ne saurait aller plus loin sans que le relevé-document devienne un relevé expédié ou même régulier. La légende "plan d'après" annoncera toujours le parti adopté.
- Le relevé schématique est exécuté sans échelle précise. Il peut être aussi détaillé que le relevé régulier, mais les formes y sont reproduites à partir de données métriques approximatives. Le relevé schématique se distingue généralement par son rendu, mais il est cependant toujours nécessaire de l'annoncer comme tel par une légende appropriée (ex. "plan schématique à l'échelle approximative du 1/500è").

Ces variétés de relevés ne peuvent évidemment rendre les mêmes services. Le relevé schématique est simplement mnémotechnique heuristique ; il facilite la compréhension immédiate globale d'une oeuvre à trois dimensions et permet d'alléger le texte descriptif d'explications particulièrement complexes. Il répond en fait à la plupart des exigences actuelles des historiens de l'architecture. Il en serait tout autrement si venaient à se développer les études sur les proportions, mais celles-ci sont justement arrêtées par la rareté des relevés réguliers. De plus, seuls les relevés réguliers permettent de faire de véritables études archéologiques, c'est-à-dire des restitutions de l'histoire d'une oeuvre à partir de ses dispositions actuelles.

Le relevé régulier s'imposerait donc particulièrement pour les édifices ordonnancés et pour les édifices non homogènes. Mais c'est aussi bien souvent pour ces édifices que les relevés-documents sont les plus nombreux. Il faut renvoyer à plus tard les vérifications métriques qu'appellerait cette documentation ; elles ne seront donc faites que si le relevé-document est trop évidemment approximatif. Mais il sera bon de faire en tous les cas un relevé régulier partiel (choisir une partie spécialement représentative) qui permettra par combinaison de juger de l'exactitude du relevé-document.

Le relevé schématique a surtout sa place dans les dossiers individuels des édifices mineurs, dont nous avons dit qu'ils étaient couronnés par un dossier collectif : ce n'est qu'à ce niveau supérieur que le relevé régulier peut utilement illustrer l'étude de l'architecture mineure.

Le relevé schématique a l'avantage d'être rapidement exécuté ; le relevé régulier est précis et exact. Quant au relevé-document, il a surtout le mérite d'exister. Le relevé expédié apparaît comme un compromis plein de défauts : lourdeur de l'exécution, apparence trompeuse d'exactitude. Nous ne le recommanderons que comme substitut d'un relevé régulier pour les édifices dont la situation ou la composition interdirait le recours au théodolite et à la photogrammétrie.

Nous allons voir plus en détail quel doit être le contenu d'un relevé et comment peut s'établir le difficile compromis de l'efficacité et de l'exactitude.

A. Cartes et plans d'agglomération

Les cartes et plans d'agglomération, qui ont servi de support au repérage, rendent compte de la situation des édifices d'un point de vue éloigné. Cependant, ils ne figurent que dans les dossiers d'ensemble et dans les dossiers collectifs, qui donnent un contexte aux dossiers individuels.

B. Plans de situation et plans-masses

Le plan de situation montrant les abords de l'édifice rend compte de la situation d'un point de vue rapproché. Le plan-masse, sur lequel sont représentés les clôtures, les espaces libres, le dessin de la toiture et les lettres de renvoi désignant les différentes parties, rend compte de la composition d'ensemble.

Plan de situation et plan-masse ne constituent habituellement qu'un seul dessin, obtenu par photographie du cadastre sur laquelle sont portées les surcharges nécessaires (lettres de renvois, éventuellement mise à jour pour un détail). Les problèmes de l'exactitude et de l'échelle ne se posent donc pas. Cependant, il peut être nécessaire de vérifier la conformité du cadastre avec la réalité et, éventuellement, de le corriger. De plus, aux échelles du cadastre, la composition d'ensemble est parfois difficilement lisible : il faudra alors distinguer plan de situation et plan-masse et exécuter ce dernier par agrandissement du cadastre jusqu'à l'échelle approximative du 1/500ème.

Il y a en principe un plan de situation et un plan-masse pour tous les édifices. La photographie aérienne verticale peut tenir lieu de plan-masse, mais il faut qu'elle reçoive les surcharges (notamment les lettres de renvoi) prévues par le plan-masse. Pour les édifices mineurs en agglomération, on peut se dispenser de faire un extrait de cadastre, puisque le plan d'agglomération lui-même figure dans le dossier collectif.

C. Plans au sol, plans d'étage, etc.

a) Pour un édifice à vaisseaux.

Dans tous les dossiers d'édifice à vaisseaux "majeur", on trouve au moins un plan au 1/100ème, plan-document remis aux normes graphiques ou, à défaut, plan régulier. Lorsque l'édifice n'a que des fenêtres-hautes, c'est un plan au sol. Lorsqu'il a des fenêtres basses, le plan passe par ces fenêtres, mais la représentation des portes n'est jamais sacrifiée à la représentation des fenêtres. Le plan de coupe peut comporter des décrochements pour passer à la fois par les fenêtres basses et par les portes : de petits extraits marginaux permettent la représentation de fenêtres placées au-dessus des portes.

On ne prévoit l'exécution de plan régulier complémentaire que pour les étages de sous-sol (ex. crypte). Le plan des étages de tribune, des coursières, des fenêtres hautes peut être en général suffisamment reconstitué à partir des coupes et des élévations ; pour les édifices les plus complexes, on pourra cependant envisager des plans complémentaires à ces niveaux ; mais on se contentera de plans schématiques.

b) Pour un édifice à étages

Pour un édifice à étages "majeur", le problème se pose à peu près dans les mêmes termes. Le plan-document ou le plan régulier au 1/100ème doit passer par l'étage où se trouvent les entrées, les principales pièces de distribution, donc généralement le rez-de-chaussée, quelquefois le premier étage. On ne commandera des plans réguliers à d'autres étages que si la structure de ces étages est particulière (ex. sous-sol en galeries, étage supérieur d'une tour de plan différent de celui de la souche) ou si l'un de ces étages est l'étage noble. Le plan régulier est en effet principalement illustration de la structure, accessoirement de la distribution intérieure. Le détail de la distribution intérieure peut être rendu par des plans schématiques ou même par le texte. Cependant, la proportion des pièces est un important sujet d'étude : c'est pourquoi il faut faire un plan régulier de l'étage noble.

Les édifices à étages sont pour la plupart des édifices privés : les restrictions que le propriétaire peut mettre à l'étude, l'inintérêt des distributions trop remaniées incitent à prévoir des plans réguliers lacunaires : ils présentent un périmètre externe sur lequel s'accrochent l'amorce des baies et le dessin complet des pièces de distribution.

D. Plans de détail

L'échelle du 1/100ème ne permet pas de rendre compte des plans des supports complexes. Pour ceux-ci, il faut prévoir des plans réguliers (1/10, 1/20) à plus grande échelle.

Les escaliers de structure complexe devront être relevés à plusieurs niveaux à l'échelle du 1/50è.

E. Élévations

Les élévations-documents seront seulement photographiées. On n'exécutera de nouvelles élévations que par la photogrammétrie. Les

élevations exécutées par les moyens traditionnels du relevé manuel ont un rapport de rentabilité (précision/travail) beaucoup trop défavorable pour que l'on puisse envisager d'en faire encore à l'ère de la photogrammétrie. Il vaut mieux s'abstenir, que de prétendre remplir par d'autres moyens que la photogrammétrie, le programme théorique que nous allons présenter.

- Toutes les élévations intérieures ou extérieures ordonnancées doivent être traitées.
- Tous les édifices "majeurs" auront au moins le relevé d'une élévation extérieure ou d'une fraction d'élévation extérieure : il faut enregistrer la hauteur des murs-gouttereaux, la distribution des pleins et des vides, la proportion des baies, la hauteur et la pente des toits (à noter qu'il n'est pas nécessaire de relever les murs-pignons pour connaître la pente des toits : elle peut être calculée avec la hauteur donnée par l'élévation du côté mur-gouttereau et la largeur donnée par le plan).
- Tous les édifices à vaisseaux "majeurs" auront au moins le relevé d'une élévation intérieure ou d'une fraction d'élévation intérieure ; il faut enregistrer la hauteur du vaisseau principal, la distribution des pleins et des vides, la proportion des baies.

Les élévations seront exécutées au 1/100^e. L'exécution au 1/50^e sera très strictement réservée aux parties présentant une structure complexe lisible en élévation (ex. porte à embrasure profonde avec ressauts), ou un jeu subtil des proportions (ex. portail avec ordres).

Le rendu est limité aux lignes de structure et de composition. On ne le poussera jusqu'au dessin des joints de l'appareil que pour placer en quelques parties judicieusement choisies la distribution des marques de tâcheron (cf. p.56) et pour donner un échantillon de l'appareillage.

F. Coupes

Les coupes sont les compléments des plans pour l'étude des structures. Mais le programme de relevé régulier en coupe est très étroitement solidaire du programme de relevé en élévation : c'est pourquoi nous avons présenté d'abord celui-ci.

Les coupes-documents sont reproduites par photographie. Pour compléter celles-ci, les coupes schématiques sont multipliées ad libitum : du texte ou du relevé, il faut préférer le moyen le plus expédient pour rendre compte du parti actuel de la structure. Mais les coupes, exécutées au 1/100è, seront nécessairement appuyées sur un relevé photogrammétrique.

a) Edifices à vaisseaux ou à pièces à l'italienne

- Sur les élévations intérieures, est toujours exprimé, par exploitation des clichés photogrammétriques, le contour interne de coupe. Il n'est utile de compléter manuellement cette élévation-coupe pour donner les contours externes que dans le cas où il y aurait des tours (ex. coupe-élévation longitudinale d'une église à tour-lanterne).

- Les coupes transversales ne sont elles-mêmes représentées que par un contour interne donné par la photogrammétrie. Il faut prévoir une coupe transversale par parti de structure (ex. coupe sur la nef à un vaisseau, coupe sur le choeur à trois vaisseaux et tribune).

b) Edifices à étages sans pièce à l'italienne

Il n'y a pas lieu de prévoir de coupe régulière pour les édifices à étages. Sur les plans, on indiquera les hauteurs sous plafond. En marge des élévations régulières, on marquera l'emplacement des divisions d'étage.

c) Charpente

Dans la définition du contenu théorique de la description, nous avons précisé quelles étaient les charpentes qui méritaient d'être étudiées.

A ces charpentes, s'applique ce que nous venons de dire pour les coupes-documents et les coupes schématiques. Quant aux coupes de charpente plus précises, elles ne peuvent être exécutées que manuellement.

On ne prendra la décision de faire des coupes expédiées que pour compléter des coupes régulières générales. En d'autres termes, il n'y a relevé expédié que pour les charpentes méritant d'être étudiées et celles-ci ne sont représentées qu'à l'aplomb des coupes sur l'édifice (ex. une ferme dans la coupe transversale sur la nef : l'étrésillonnement longitudinal dans la coupe longitudinale).

G. Profils

La mouluration est l'aspect le plus contradictoire de la description. Son intérêt est considérable : c'est une des clefs de l'interprétation historique. Or, les possibilités d'en rendre compte sont très limitées. Le conformateur est théoriquement l'instrument adapté du relevé de la mouluration ; mais son emploi est limité aux corps de moulures accessibles ; de plus, il relève toutes les irrégularités de l'exécution : il faut éliminer celles-ci en projetant sur l'empreinte du conformateur un profil idéal. Le texte est totalement inadapté à la description des moulures : il réduit celles-ci à des définitions théoriques et passe à côté de l'essentiel, la modénature. Ce n'est pas la présence du quart-de-rond ou de la doucine qui différencie l'architecture médiévale de l'architecture de la Renaissance, mais l'accentuation de ces profils. Reste le relevé schématique ; mais il est approximatif. Le paradoxe est que les corps de moulures complexes sont plus faciles à décrire que les corps simples ; pour ces derniers, tout est dans la modénature ; pour les premiers, l'enchaînement des profils est déjà significatif.

En attendant que des techniques nouvelles viennent renouveler l'étude de la mouluration, on devra s'en tenir au relevé au conformateur de tous les corps accessibles, complétés par le relevé schématique des corps complexes inaccessibles. Les relevés réguliers seront exécutés au 1/10e ou au 1/20e.

3. Le texte descriptif

Le texte est une table de références à l'illustration. Il ne devient exposé qu'exceptionnellement, en particulier

- pour constater l'homogénéité ou l'absence d'homogénéité d'une partie (ex. reprise entre la nef et le choeur),
- pour constater l'intégrité ou l'absence d'intégrité d'une partie

(ex. arrachements à l'extrémité d'un mur)

- pour constater la similitude ou l'absence de similitudes de certaines parties (ex. toutes les fenêtres sont semblables, cf. la figure 000)
- pour faire l'économie d'une illustration lorsque la photographie et le relevé sont plus "onéreux" que le texte (ex. mur-gouttereau aveugle)
- pour relever les inscriptions rituelles (cf. p.52)
- pour relever le sujet des représentations secondaires (cf. p.77)
- pour relever tous les détails qui ne sont pas lisibles dans l'illustration
- pour attirer l'attention sur un point particulièrement important.

Le texte est construit sur le plan que nous avons présenté pour définir le contenu théorique de la description. A l'intérieur de ce plan, il est articulé de manière à profiter au maximum des raccourcis que permet la description par comparaison (ex. 1 nef, 2 chœur, 3 croisée : les piliers antérieurs de la croisée sont semblables à ceux de la nef ; les piliers postérieurs à ceux du chœur). L'auteur aura seulement soin de multiplier les paragraphes et de souligner les mots de ce paragraphe désignant les parties décrites, afin de permettre au lecteur de trouver le développement qui l'intéresse par survol du texte.

A. Situation et composition d'ensemble

- Renvois à la carte, au plan de situation, au plan-masse, aux photographies aériennes, aux photographies extérieures d'ensemble, aux photographies de détail pour les clôtures, les portails, etc.
- Légende du plan-masse (ex. A église, B cloître, C etc.)
- Sauf exception, il n'y aura pas d'exposé. Les informations qui, de par leur nature, ne peuvent être décrites que par le texte (ex. sols, milieu économique et social), peuvent en général être avantageusement renvoyées aux observations générales.

B. Matériaux

Seul le texte peut décrire le matériau (cf. le contenu de cette description p.74). Le renvoi à la photo ne s'impose que pour les effets décoratifs spéciaux.

C. Structure

- renvois aux plans, aux coupes, aux profils, aux photographies d'ensemble, aux photographies du décor de structure.
- pour les bâtiments à étages non relevés, on donnera le nombre, le genre des étages, la nature des ouvrages de division (ex. sous-sol à voûte en berceau longitudinal ; étage de soubassement à voûtes d'ogives ; rez-de-chaussée ; deux étages de comble sur plancher, dont un en surcroît).
- eu égard aux fonctions générales du texte, l'on pourra rarement se passer d'en écrire un à propos de la structure. Les détails de structure notamment (ex. les deux rouleaux d'un arc) ont une grande importance ; or ils sont difficilement lisibles sur l'illustration.

Voici un exemple de ce que peut donner un exposé de structure :

Structures⁽¹⁾ Reprise entre la nef et le chœur.

- Grandes arcades⁽²⁾. La 1ère grande arcade droite, seule différente des autres, est couverte d'un arc en plein-cintre à un seul rouleau non mouluré.
- Voûtes. Sur les trois premières travées, voûtes d'ogives semblables⁽³⁾. La troisième clef est détruite.
- Arcs-boutants⁽⁴⁾. Il n'y a d'arc-boutant qu'entre la 2ème et la 3ème travée. Cependant il y a des arrachements d'arc-boutant entre la 1ère et la 2e. Le point d'application de ces deux arcs est très en-dessous de la retombée des voûtes actuelles. Celles-ci doivent donc remplacer des voûtes contemporaines (projetées ou détruites) des arcs-boutants.

⁽¹⁾ Ici renvois aux plans et coupes transversales et aux photos intérieures d'ensemble.

⁽²⁾ Ici renvois à la coupe longitudinale, au profil du grand-arc.

⁽³⁾ Ici renvois au profil de l'ogive, à la photo de la clef.

⁽⁴⁾ Ici renvoi à la photo de l'arc-boutant de droite.

D. Elévations

Les élévations sont le domaine privilégié de la description par l'image. Malgré cela, on se passera rarement de tout texte, il y a toujours des reprises, des inscriptions, des lacunes dans la couverture photographique, etc.

E. Couvertures

- renvois au plan-masse (plan de toiture), aux coupes, aux photos d'ensemble, aux photos des accessoires.
- il y aura un texte court pour toutes les charpentes : note justifiant l'impasse faite sur une charpente (ex. charpente moderne, charpente très remaniée) ; pour les charpentes sélectionnées, type (ex. charpente à chevrons-portant-ferme, charpente à pannes, etc.) et si possible, matériau (ex. chêne). Le texte se situe donc au niveau d'un repérage plutôt qu'au niveau de l'étude : celle-ci ne peut être assurée que par le relevé.

F. Distribution intérieure

- renvois aux plans, aux coupes ; pour chaque pièce, renvois aux photographies intérieures ; renvois aux photographies des immeubles par destination.
- légende donnant la destination des pièces. Cette légende deviendra bien souvent exposé pour rendre compte de remaniements et de récurrences.

G. Cas particulier des escaliers

Rappelons qu'il faut donner le type de tous les escaliers. Pour les escaliers sélectionnés, on confrontera le contenu théorique de la description avec le contenu réel de l'illustration et on comblera par le texte la différence entre ces deux contenus. Les escaliers sont évidemment compris dans le programme photographique de couverture complète. Il est vrai que les escaliers les plus étroits ne sont pas "photogéniques". On ne négligera cependant pas l'apport très précieux des photographies de détail (ex. jonction de la marche avec le noyau). Les plans et les coupes ne sont pas, en revanche, situés avec le souci de les faire passer par l'escalier. Mais remarquons que presque tous les escaliers sont représentés sur les plans généraux. De plus, les escaliers de structure complexe sont illustrés par des plans de détail à

plusieurs niveaux. Il n'y aura pas lieu de regretter qu'il n'y ait pas habituellement de coupes; celles-ci n'apportent que quelques informations complémentaires, en particulier des données métriques secondaires (ex. l'échappée).

4. Instructions particulières pour les édifices mineurs

L'édifice mineur se décrit comme l'édifice majeur ; cependant, c'est la description de la famille et non celle de l'individu qu'il importe de faire : la description de l'architecture mineure trouve donc principalement sa place dans les observations générales. Pour l'architecture mineure, la description monographique a deux fonctions : fournir l'exemple caractéristique sur lequel est fondée la description générale ; recueillir les caractéristiques résiduelles qui échappent à la description générale.

- Le relevé est toujours schématique. Mais après rédaction des observations générales, tel ou tel aspect de l'édifice ayant été jugé particulièrement représentatif, sera relevé régulièrement pour illustrer les observations générales.
- La campagne photographique a la même extension que pour un édifice majeur ; mais elle est entièrement réalisée en moyen format. Seuls les aspects sélectionnés pour les observations générales seront traités en grand format.
- Le texte sera encore plus réduit que pour un édifice majeur. Réduit d'abord du fait de l'exiguïté même de la matière ; mais réduit surtout au profit des observations générales. Par exemple, il est inutile de répéter à propos de chaque édifice, la description des matériaux. Une partie du texte pourra prendre la forme d'annotations ou de légendes portées directement sur le relevé.

5. Procédure de la description

Le recours systématique à l'illustration ne réduit pas, tant s'en faut, le rôle du chercheur. En tant qu'auteur de l'étude, il assume une responsabilité générale qui s'étend à l'illustration : il en définit le programme, il participe à son exécution, il en assure la vérification.

A. Le programme d'illustration

Dans les meilleurs conditions de travail, on aura avantage à prévoir deux campagnes. Le programme de la première peut être défini par des consignes générales que le photographe ou le dessinateur appliquera systématiquement. Après vérification des résultats de cette première campagne, l'auteur rédigera un programme de complètement.

Pour la photographie, le contenu de la première campagne est défini par l'objectif de la couverture complète. Quant au relevé, il portera essentiellement sur le plan.

On échappera rarement à la nécessité d'une campagne de complètement. Et si le sujet ne s'y prête pas (ex. édifice détruit après une opération d'urgence, édifice privé pour lequel on obtient une autorisation de visite limitée), le dossier risque fort de rester incomplet. En effet, le chercheur pourra difficilement commencer l'analyse de l'oeuvre tant qu'il ne disposera pas de photographies et d'un plan, car les notes qu'il aura à prendre sur le terrain doivent être, comme le texte de description, complément de l'illustration et non paraphrase : il va de soi que ce n'est pas qu'à la rédaction, mais aussi à la collecte qu'il faut spécialiser les moyens de description. Or, ce n'est pourtant qu'après avoir fait cette analyse que le chercheur pourra définir le contenu précis de l'illustration. En particulier, il ne pourra pas toujours choisir l'emplacement des coupes avant de connaître intimement les particularités de l'édifice.

B. L'exécution de l'illustration

L'exécution est en principe le fait des techniciens que sont le photographe et le dessinateur. On ne peut que recommander la collaboration du chercheur et du technicien pendant l'exécution.

Mais l'auteur doit être lui-même l'exécutant pour le relevé schématique des moulures. Il est indispensable qu'il soit formé à la technique assez simple du relevé de profil à main levée. En effet, ce n'est qu'en relevant lui-même la mouluration qu'il pourra repérer les variantes, construire le répertoire complet des profils, mesurer la diffusion de chacun de ceux-ci. Le relevé schématique s'étendra

également aux profils relevés, d'autre part, avec un conformateur. Les défauts du relevé au conformateur que nous avons déjà signalés, doivent être en effet corrigés par confrontation des deux relevés.

On pourrait en dire autant de tous les relevés schématiques, qui ne sont qu'un procédé de notation, plus rapide, plus efficace que la note manuscrite. L'auteur doit en particulier pouvoir dessiner lui-même tous les plans schématiques d'édifices mineurs.

C. La vérification de l'illustration

La vérification de l'illustration est une des tâches principales du chercheur. Elle ne peut avoir lieu que sur place. Elle constitue un des temps forts de la confrontation du chercheur avec son sujet.

Le chercheur commencera par mettre en ordre le dossier de photos ; il identifiera le sujet de chaque cliché, légendera le tirage (sur l'ordre de l'illustration et la rédaction des légendes cf. p.131) ; il constatera les lacunes, les ratés et dressera la liste des clichés de complément à exécuter. La légende est toujours utile, mais elle est surtout indispensable pour les photographies de détail, et c'est justement avec ces photographies que l'on prendrait le risque le plus grand de faire des erreurs en prétendant rédiger ces légendes "en cabinet" et non sur le tas.

Le contrôle du relevé graphique est encore plus important. L'expérience démontre que le relevé ne peut être exact s'il n'est éclairé par une étude archéologique. Or celle-ci fait nécessairement défaut au moment de l'exécution. La comparaison du premier rendu avec l'oeuvre elle-même fera presque toujours apparaître des inexactitudes ou des lacunes. Une partie du complètement sera d'ailleurs exécutée par le chercheur lui-même : c'est à celui-ci de porter sur les plans la représentation symbolique des reprises et les renvois alphabétiques qui seront utilisés dans le texte descriptif (ex. A. Porche, B. Sacristie, etc.).

IV - EDICULE ET OUVRAGE D'ART

Les édicules et les ouvrages d'art n'ayant pas d'espaces libres et ayant tout au plus un espace intérieur rudimentaire, leur description pose moins de problèmes que celle d'un édifice. Mais les principes généraux énoncés au sujet de celui-ci s'appliquent également à leur propos : relation texte-illustration, relation majeur-mineur, etc.

Le plan que nous présentons définit à la fois le contenu de la description et l'organisation du texte descriptif.

1. Situation

Pour certaines de ces oeuvres, il peut être nécessaire de rendre compte des relations avec le milieu naturel du point de vue du relief (ex. croix, écluse) et de l'hydrographie (ex. pont, bassin) ; des relations avec le milieu construit (ex. arc monumental, fontaine) ; plus rarement des relations avec le milieu économique et social (ex. pont, lavoir).

Cependant, il ne faudrait avoir recours à la photographie aérienne que pour les situations exceptionnelles ou typiques. Le plan de situation est en revanche nécessaire, sinon parce qu'il décrit la situation, en tous cas parce qu'il précise la localisation (pour les oeuvres mineures en agglomération, on peut évidemment s'abstenir de donner un plan de situation s'il y a un plan d'agglomération dans le dossier collectif). Il y aura également presque toujours un texte, pour caractériser d'un mot le milieu naturel ou pour décrire les relations avec le milieu construit et avec le milieu économique et social.

2. Matériaux

Mêmes instructions que pour un édifice (cf. p.74).

3. Composition

Il n'y a jamais de composition d'ensemble. Certaines oeuvres ont une structure élémentaire (ex. lanterne des morts, pont, écluse). Certaines n'ont pas d'élévation (ex. bassin). Sous quelques dénominations,

nous trouvons des constructions qui sont parfois à la limite de la définition de l'édifice et de l'édicule (ex. certains lavoirs) et qui ont structure, élévation, couverture et espace intérieur ; mais cet espace réduit n'est pas susceptible d'une distribution, encore qu'il y ait exceptionnellement des escaliers (ex. escalier d'accès à la terrasse dans un arc monumental).

C'est l'ensemble de ces informations qui doivent être présentées sous le titre "composition". Dans presque tous les cas, la photographie en rend compte parfaitement.

Le relevé régulier sera réservé aux édicules présentant un ordonnancement, c'est-à-dire ceux pour lesquels les rapports de proportion peuvent avoir de l'importance (ex. arc de triomphe) ou aux ouvrages d'art, dont les tracés de structure sont considérés comme des prouesses techniques (ex. portée d'une arche de pont). Les coupes et élévations seront toujours exécutées à partir de la photogrammétrie. A défaut de relevé régulier, on fera des relevés schématiques pour les oeuvres à structure (ex. plan et coupe d'une lanterne des morts).

Les compléments du texte pourront porter sur l'homogénéité de l'oeuvre (encore qu'il sera souvent plus simple de rassembler, dans les conclusions, interprétation et constatation) les escaliers, etc.

4. Dimensions

Nous avons dit combien il était difficile de sélectionner les dimensions significatives d'un édifice. Pour les édicules et les ouvrages d'art en revanche, on peut isoler les quelques dimensions qui donnent l'échelle, car il ne s'agit que de donner l'échelle de l'oeuvre. L'on peut donc s'accommoder d'une précision toute relative. Quant aux dimensions à donner, on peut distinguer trois cas.

- la dimension verticale. Pour la plupart des oeuvres, la hauteur est la dimension la plus significative et elle suffit à donner l'échelle. Pour un puits, la hauteur est celle de sa superstructure.

- les dimensions horizontales. Rares sont les oeuvres qui ne peuvent se définir que par ces dimensions (ex. écluse, bassin). Il y a deux dimensions horizontales, sauf le cas des figures carrées ou circulaires pour lesquelles la dimension unique est appelée largeur.
- la dimension verticale et les dimensions horizontales (ex. tumulus, pont). Mêmes observations en ce qui concerne les figures carrées et circulaires.

On donnera systématiquement les dimensions, au risque de "paraphraser" quelquefois un relevé régulier : en effet, ces dimensions faisant partie des données du traitement automatique, il ne faut pas qu'au moment de la rédaction du bordereau, on soit obligé de retourner au relevé. Les mesures seront toujours prises hors-oeuvre (ex. la largeur d'un pont comprend la largeur du tablier et les épaisseurs du garde-corps, mais pas la saillie des becs).

5. Décor

Les problèmes que posait l'ubiquité du décor dans un édifice ne sont pas tels dans un édicule ou un ouvrage d'art que l'on ne puisse songer à ouvrir un paragraphe particulier pour le décor. Celui-ci ne s'imposerait pas cependant, et le décor pourrait être traité avec la composition, si le sujet n'avait ici une dimension particulière. Nous avons dit en effet que le décor "porté" était traité avec l'édicule ou l'ouvrage d'art, et non renvoyé en dossier distinct comme pour l'édifice. Ainsi le dossier d'architecture s'ouvre ici à deux sujets qui relèvent habituellement d'autres domaines.

- l'iconographie. Il faut identifier tous les sujets ou thèmes représentés.
- les techniques de décor. Il faut identifier les techniques de sculpture, de peinture, de ferronnerie..., voire de céramique, d'orfèvrerie, etc., qui ont été mises en oeuvre pour traiter le décor (cf. les principes d'analyse scientifique pour ces techniques).

Le décor proprement architectural est traité comme pour un édifice par la photographie et le relevé des moulures.

IV. ENSEMBLE

1. Ensembles fortifiés groupés

L'ensemble fortifié groupé se décrit comme un édifice. Nous retrouvons, dans la description, le même contenu théorique et la même spécialisation des moyens. La composition d'ensemble présente donc les parties constituantes qui sont ensuite décrites successivement : les parties constituantes de même nature et de même forme sont décrites ensemble.

Ex. Enceinte d'une ville

- situation
- composition d'ensemble
- matériaux
- ouvrages d'entrée A.C.D.
 - structure
 - etc...
- ouvrage d'entrée B
- courtines
- ouvrages avancés

Parmi les parties constituantes signalées dans la composition d'ensemble, figurent des édifices (ex. citadelle), qui, étant décrits en dossiers distincts, ne reparaissent plus dans la suite de la description.

2. Agglomérations et secteurs urbains

Les parties constituantes des agglomérations méritant d'être étudiées étant toutes traitées en dossiers distincts, il ne reste plus qu'à examiner les relations qui définissent l'ensemble. Il est souvent difficile de la faire sans tenir compte de la dimension historique, c'est-à-dire que ces relations doivent être habituellement restituées. D'autre part, l'état actuel est presque toujours décrit de manière satisfaisante par la seule illustration. Aussi, dans

de nombreux dossiers, pourra-t-on passer directement de l'historique aux conclusions et ce n'est qu'en conclusion que l'illustration sera mise en oeuvre.

A. Contenu théorique de la description

- situation
- plan
- matériaux
- espaces libres et volumes

Les paragraphes "situation" et "matériaux" ont le même contenu que pour un édifice.

Le paragraphe "plan" a à peu près le même contenu que le paragraphe "composition d'ensemble" de la description d'un édifice. On doit envisager successivement la distribution générale des espaces libres et des volumes, le parti de plan, les parties constituantes (voir le contenu théorique de la description d'un édifice).

Les espaces libres doivent être étudiés tant dans leur fonction (voir par exemple le sens des mots avenue et boulevard) que dans leurs dimensions (pour une rue : largeur; pour une place : largeur et longueur).

Dans l'étude des volumes, on peut distinguer l'étude des élévations (il ne s'agit bien sûr que des élévations sur l'espace public) et l'étude des couvertures (genre et forme). Nous retrouvons là des ouvrages qui ont dû être largement étudiés dans les dossiers consacrés aux édifices constituant l'ensemble. Il ne faut décrire ici que des gabarits caractéristiques de l'ensemble (ex. hauteur moyenne des murs sur rue, nombre moyen des niveaux, hauteur moyenne des toits, etc.).

Il faudra habituellement étudier les espaces libres en même temps que les volumes (ex. rapport de la largeur de la rue et de la hauteur des élévations).

B. Moyens de la description

- Cartes et cadastres

Dans tous les dossiers d'ensemble, on trouvera toujours l'extrait des cartes et des cadastres montrant la situation et le plan-masse de l'ensemble. Pour une agglomération, le plan-masse est un plan qui représente la voirie (avec éventuellement quelques manques pour les voies secondaires) et pas l'organisation interne des îlots.

Sur ces extraits sera matérialisé le tracé de l'ensemble (ex. surcharge montrant le cardo et le decumanus). Des zonages feront apparaître les phénomènes observés (spécialisation et typologie des quartiers, etc.). Par ce moyen, on distinguera, dans tous les cas, la partie de l'agglomération qui figure sur le cadastre ancien et les parties urbanisées ultérieurement.

- Photographies aériennes obliques

La photographie aérienne oblique est indispensable pour rendre compte des volumes. Pour une grande agglomération, faute de pouvoir faire une couverture complète, on "prélèvera" quelques spécimens de tissu urbain (ex. prélèvement dans la vieille ville, dans le centre administratif, dans les quartiers bourgeois, dans les quartiers populaires, etc.).

- Photographies au sol

La somme des illustrations photographiques des dossiers individuels relevant de l'ensemble représentera presque nécessairement des solutions de continuité préjudiciables à l'étude des liaisons (ex. le front Nord d'une place comprend toutes les maisons de ce front : on ne peut rendre compte de son état actuel en négligeant les édifices non sélectionnés). Pour combler ces lacunes, on aura recours aux photographies dites justement d'ensemble, c'est-à-dire celles qui, prises de biais, couvrent la plus grande surface possible. La prise de biais se fait évidemment au détriment du détail : il suffit cependant de rendre compte du gabarit des maisons, de la continuité des ordonnances, etc.

- Photogrammétrie

Il n'y a pas lieu de programmer une campagne de relevé photogrammétrique au seul titre de l'étude d'un ensemble. Cependant lorsqu'un front d'élévations sera formé de nombreuses élévations d'édifices traités en dossiers individuels, ces élévations seront montées en suite sur une seule planche ; il faudra donc prévoir également ici des relevés succincts des élévations non sélectionnées pour assurer la continuité du front.

- Texte descriptif

Au titre de la situation, il sera souvent nécessaire de décrire les relations avec le milieu économique et social.

On donnera, par la légende du plan-masse, le nom des parties constituantes.

3. Ensembles concertés disséminés

Rappelons que les ensembles disséminés ne sont étudiés que lorsqu'ils sont concertés. Cela veut dire que les relations sont inscrites dans un programme ou dans plusieurs programmes successifs, qui doivent être décrits soit dans l'historique, lorsqu'ils sont connus par des textes, soit dans les conclusions, lorsqu'il faut les restituer.

Les parties constituantes de tels ensembles sont toujours traitées en dossiers individuels ou dans un dossier collectif. Il pourra, dans ce cas, y avoir fusion du dossier collectif et du dossier d'ensemble ; celui-ci doit toujours contenir la carte de repérage des parties constituantes.

/ CHAPITRE TROIS /

LES CONCLUSIONS

Les conclusions sont un commentaire critique de l'oeuvre. Elles établissent une synthèse des informations données par l'historique, par la description, et des informations complémentaires trouvées dans l'environnement de l'oeuvre ou dans la littérature spécialisée.

Elles forment un texte continu et organisé selon la logique du discours. Il n'y a pas de plan-type pour l'exposé des conclusions. Cependant, l'usage démontrera généralement que l'ordre chronologique déjà adopté pour l'historique est plus favorable à l'exposé des conclusions que l'ordre topographique propre à la description (ex. Description : 1 Nef, 2 chœur. Conclusions : 1 XVI^e, chœur 2 XVIII^e, nef).

Pour définir le contenu des conclusions, nous distinguons plusieurs perspectives de réflexion.

I. CONTENU DES CONCLUSIONS

1. Présentation du parti général ou des partis généraux successifs

Le parti général est l'ensemble des caractères dominants de l'oeuvre. Tous les aspects de l'oeuvre peuvent concourir à sa définition ; les traits à mettre en évidence doivent donc être trouvés dans plusieurs parties de la description. Mais ces traits sont par définition solidaires les uns des autres, si bien que le parti général peut être désigné par un seul de ces traits. Cette généralisation est nécessaire, mais elle n'est pas sans danger : la série de corollaires doit être établie avec précision : c'est justement la fonction des observations générales (cf. p.122). (ex. dans un contexte donné "maison en pan-de-bois" veut dire maison urbaine + maison à étages + maison à couverture en bardeaux. "Maison en granite" : maison rurale + maison en rez-de-chaussée + maison à couverture en chaume, etc.).

La présentation du parti général est donc une sorte de synthèse de la description. Elle n'est cependant pas assimilable à celle-ci pour les raisons suivantes :

- l'exposé du parti général doit tenir compte de la dimension historique (ex. une église à deux vaisseaux ayant perdu un troisième vaisseau ou en attente d'un troisième vaisseau, n'a pas un parti général à deux vaisseaux). Un même édifice peut avoir eu successivement plusieurs partis généraux.
- le parti général n'est perçu que par référence à des typologies, typologies particulières établies par les chercheurs de l'Inventaire général dans le cadre d'observations générales ou typologies résultant de travaux de spécialistes (ex. église à file de coupes). Il faudra faire référence à ces observations générales ou à ces travaux de spécialistes, à moins qu'il ne s'agisse de types définis dans le Vocabulaire de l'architecture (ex. église-halle, église de type basilical).

L'idée que l'on se fait du parti général d'une oeuvre est donc soumise à un certain état de la connaissance : une découverte archéologique détruira l'apparente homogénéité d'un parti ; l'établissement d'une nouvelle typologie fera "saillir un trait de l'oeuvre considéré jusqu'alors comme secondaire".

Aussi paraîtra-t-il souvent prématuré de dégager un parti général au moment de la rédaction du dossier. On se contentera de faire référence aux travaux historiques dans lesquels l'oeuvre aurait été citée comme expression d'un type. En revanche, dès que le travail d'inventaire est passé du stade de la monographie à celui de la réflexion d'ensemble, la présentation du parti général assure l'indispensable référence aux observations générales.

Cette référence est particulièrement nécessaire dans le cas des oeuvres mineures, puisque la description monographique de chaque oeuvre est appuyée sur la description collective de la famille.

2. Synthèse des observations concernant l'homogénéité de l'oeuvre

Cette synthèse est indispensable et doit figurer dans tous les dossiers. Au cours de la description, on a noté toutes les reprises, l'antériorité relative d'une partie par rapport à une autre. L'ensemble de ces observations doivent conduire à des conclusions. Elles peuvent d'ailleurs n'être que le constat de l'homogénéité de l'oeuvre. Si l'oeuvre n'est pas homogène, on pourra toujours, de manière plus ou moins hypothétique, reconstituer l'ordre chronologique de la construction des différentes parties, en rassemblant par périodes ou même par campagnes les parties qui paraissent contemporaines (ex. 1ère période : le vaisseau central de la nef et le choeur. 2ème période : les collatéraux de la nef et la sacristie).

Il ne faut pas, à propos des conclusions, reprendre la description des reprises. Dans la description, on observe ; dans les conclusions on affirme : les références justificatives des conclusions sont dans la description. Cependant, les différentes périodes ou campagnes de construction peuvent être caractérisées par un trait distinctif, qui leur compose une sorte d'identité (ex. "Le choeur avec ses chapiteaux corinthiens est postérieur à la nef avec ses chapiteaux à crochets. On retrouve des chapiteaux à crochets dans le collatéral droit du choeur").

3. Essai de datation des parties

De sa propre autorité, le chercheur devra au moins dater approximativement les différentes périodes ainsi dégagées. Les classements par style (roman, gothique, etc.) ne peuvent se substituer à cette datation.

Le chercheur établira les liaisons qui s'imposent entre les informations historiques et les observations faites in situ. On retrouvera donc dans les conclusions la critique des dates et noms d'auteur donnés dans l'historique (ex. "La chapelle qui, d'après les textes, a été construite par Mathieu en 1530, peut être identifiée avec l'actuelle sacristie. Ce Mathieu doit être Pierre Mathieu actif vers cette période").

Les conclusions des auteurs ayant étudié l'oeuvre seront citées sous leur responsabilité. On ne développera en principe que les conclusions différentes de celles qui ont été finalement retenues, même les conclusions contestables, si celles-ci, ayant reçu une certaine diffusion (ex. guide), risquent de se perpétuer. Cependant, le cas échéant, on placera sous l'autorité d'un maître reconnu les conclusions adoptées.

4. Essai de restitution

L'observation des vestiges, des arrachements, des attentes, rapprochée éventuellement de l'information historique, permet quelquefois de faire des restitutions d'états antérieurs ou projetés. Il ne faut pas confondre ces restitutions avec les descriptions d'états antérieurs ou projetés, figurant dans l'historique, qui sont uniquement construites sur documents.

Une certaine prudence s'impose bien sûr en ce domaine. Mais, à condition de faire les réserves d'usage, il n'y a pas de raison de passer sous silence une hypothèse qui pourrait être féconde.

5. Mise en place de l'oeuvre dans l'évolution générale de l'architecture

Relations de l'oeuvre avec les oeuvres du voisinage, avec les autres oeuvres du même maître d'ouvrage, du même maître d'oeuvre, avec ses sources d'inspiration, avec ses imitations. Les notions de style qui ont été proscrites de l'historique et de la description retrouvent ici leur place dans le discours. On voit que par cette dernière partie, le dossier s'ouvre sur des perspectives très vastes : il ne peut être question de s'y engager systématiquement.

On pourra ne faire état que :

- des principaux rapprochements établis par les auteurs qui ont étudié l'oeuvre,
- des rapprochements que l'auteur du dossier a pu faire lui-même sur le terrain (ex. similitude des portails de deux églises voisines).

II. REMARQUES ET INSTRUCTIONS COMPLEMENTAIRES

1. Remarque générale

Plus que toute autre partie du dossier, les conclusions ne donnent qu'un état très provisoire des connaissances. Les conclusions ne peuvent prendre une certaine ampleur qu'à la condition de dépasser les limites de l'étude monographique. Lors de la première rédaction du dossier, on devra cependant au moins faire la synthèse des observations concernant l'homogénéité de l'oeuvre et l'essai de datation des parties. Les autres développements ne viendront qu'ultérieurement. La publication, en particulier, sera l'occasion d'une mise à jour des conclusions.

2. Remarques concernant l'illustration

Deux types de documents graphiques pourraient illustrer les conclusions : la restitution graphique et le relevé chronologique.

La confection de tels documents doit rester très exceptionnelle. Le plan chronologique est trompeur : il représente les limites incertaines des campagnes par des limites précises de trame. Aussi se contentera-t-on de documents obtenus par simple surcharge du relevé. Cette surcharge ne sera portée que sur des tirages ; le relevé conservera donc son caractère original de constat objectif.

/ CHAPITRE QUATRE /

LES OBSERVATIONS GENERALES

I. GENERALITES

1. Etude collective des genres majeurs et étude collective des genres mineurs

Les observations générales sont le produit d'une étude collective par familles. Nous retrouvons donc les notions de genre et de territoire. C'est le phénomène de répétition ou de non-répétition des caractères qu'il importe de mettre en valeur.

Les observations générales s'appliquent tout particulièrement à l'étude des genres mineurs ; elles marquent la transformation de la fiche collective de repérage en dossier collectif. Il faut donc avoir ici présent à l'esprit ce que nous avons dit du contenu de cette fiche et en particulier qu'elle contient toutes les oeuvres du genre, tant les oeuvres sélectionnées parce que représentatives, que celles qui l'ont été parce qu'elles étaient exceptionnelles. Les dossiers individuels consacrés à ces dernières ont reçu tous les développements propres aux dossiers d'oeuvre majeure; mais pour les oeuvres représentatives, les dossiers ont été conçus comme un matériau à peine en forme appelant une mise en oeuvre immédiate. De plus, les extrapolations des oeuvres sélectionnées aux oeuvres repérées restent à faire. C'est pourquoi les observations générales apparaissent comme la forme primaire de la collecte de l'information pour les genres mineurs.

Il en est autrement pour les genres majeurs. En ce qui les concerne, la rédaction d'observations générales peut être différée, puisque celles-ci seront construites par compilation des dossiers individuels. On pourrait d'ailleurs s'interroger sur l'intérêt d'une telle compilation. Il est pourtant incontestable. Les observations générales enrichissent l'observateur lui-même ; l'acuité de l'observation-examen sur un terrain sera plus grande si le terrain voisin a déjà fait l'objet d'une observation-réflexion. De plus, les observations générales condensent l'information, ce qui est un avantage appréciable pour une publication. Aussi attendra-t-on l'occasion d'une publication pour donner tout leur développement aux observations générales concernant les genres majeurs. Cependant il apparaîtra souvent utile d'ouvrir un dossier collectif cantonal pour tous les genres majeurs, dossier qui pourrait d'ailleurs ne contenir que la liste des oeuvres relevant de chaque genre. S'y trouveront aussi les informations recueillies sur l'origine des matériaux : nous avons vu (p.74) que cette question ne pouvait être abordée dans les dossiers individuels ; nous allons voir (p.121) qu'elle a justement sa place dans les observations générales. En résumé, on pourra trouver dans les dossiers collectifs des genres majeurs des éléments qui seront repris lors de la publication.

2. Compilation de caractères et interprétation historique

Dans leur définition la plus élémentaire, les observations générales ne sont que des compilations de caractères. Il ne faut donc pas les confondre avec les interprétations des historiens de l'architecture. L'on peut être légitimement tenté de passer du simple constat des répétitions à des filiations (ex. telle oeuvre ressemble à telle autre), mais ces explications doivent rester marginales. Pour les mêmes raisons, les observations générales sont synchroniques avant d'être diachroniques. La dimension historique n'apparaît que comme une explication a posteriori des divisions typologiques reconstituées.

Cependant, il ne s'agit que d'appliquer un principe élémentaire de méthode (observer avant de conclure). Le but reste la reconstitution des filiations et de la chronologie : il est souvent présomptueux de prétendre y atteindre lorsque l'observation ne porte que sur un corpus limité.

II. CONTENU DES OBSERVATIONS GENERALES

1. Recensement

Les tableaux de recensement établis lors du repérage (p.44) et consignés sur la fiche, forment l'en-tête des observations générales.

2. Datation ou caractères historiques

Sous le titre datation, on trouvera

- éventuellement une liste des chronogrammes. Rappelons que celle-ci a déjà été établie lors du repérage (p.46).

L'étude des oeuvres sélectionnées, et notamment de leurs dispositions internes, aura fait apparaître de nouveaux chronogrammes. Aussi fera-t-on une liste complémentaire de la première, dans laquelle les millésimes seront classés dans l'ordre chronologique et affectés, entre parenthèses, d'un indice de fréquence, c'est-à-dire d'un chiffre donnant le nombre de fois où le chronogramme a été relevé (ex. 1766 (2), 1773 (1), etc.)

- un tableau des datations. Seront compilées dans l'ordre chronologique, toutes les périodes données par l'historique ou par les conclusions dans les dossiers des oeuvres étudiées ; en face de chaque période, on trouvera la référence aux oeuvres ou parties d'oeuvres construites dans la période.

Ces listes et tableaux peuvent être exploités en graphiques, ou commentés par quelques mots pour mettre en évidence les terminus, les solutions de continuité, les temps forts et les temps faibles.

Ces compilations ne peuvent en aucune façon passer pour un historique de la famille. Pour certaines familles, on aura les éléments d'une histoire collective (ex. présence royale et floraison des châteaux en Val de Loire ; industrialisation et abandon des moulins à vent, etc.) qui seront présentés sous le titre "caractères historiques".

3. Caractères économiques et sociaux

Nous avons vu que la fonction économique et sociale de chaque oeuvre était étudiée soit dans l'historique (pour une fonction ancienne), soit dans le paragraphe "situation" de la description comme une dimension particulière des relations de l'oeuvre avec son milieu.

On pourra retrouver ce parti dans les observations générales ;

cependant, pour certains genres, il apparaîtra plus commode de rassembler en un seul exposé l'évolution des fonctions économiques et sociales du genre, des origines à nos jours (ex. mutilation systématique de certaines dépendances de ferme par la reconversion des activités agricoles d'une région).

4. Caractères architecturaux

A. Le texte descriptif

Il est formé par la compilation des traits individuels, référencée aux oeuvres et construite sur le même plan qu'une description monographique.

a) Plan d'exposé

En principe, on examinera donc successivement la situation, la composition d'ensemble, les matériaux, etc (cf. p.70). Cependant ce plan-type doit être assujetti à l'organisation principale des observations générales, qui est donnée par la hiérarchie des genres.

Sachant que chaque information doit être placée dans cette organisation à son juste degré de généralité, le plan-type devra être souvent aménagé (Ex. les matériaux sont étudiés avant les situations lorsque les matériaux sont communs au genre tout entier, tandis que les situations sont propres aux sous-genres).

b) Références aux oeuvres sélectionnées

Toute affirmation doit être appuyée par une référence aux oeuvres. La référence est implicite lorsque l'affirmation s'applique à un trait commun à toute la famille. Lorsqu'il y a plusieurs variantes partageant la famille en groupes importants, la référence s'exprime seulement par le nombre d'oeuvres concernées pour chaque variante (Ex. "les fermes sont à cour ouverte (17) ou à cour fermée (9)"), ou, éventuellement, par une référence topographique globale (Ex. "cour ouverte (dans le Nord) ou cour fermée (dans le Sud)"). Mais s'il n'y a que quelques exceptions à une constatation générale, les oeuvres minoritaires doivent être désignées (Ex. cour ouverte (sauf à la ferme 1)). Les références ne s'étendent qu'aux oeuvres sélectionnées. Le rapport sélectionné/repéré étant connu par le tableau de recensement, une simple règle de trois permettra d'étendre l'observation à la famille entière.

c) Typologie

On distinguera ainsi des types de plan, des types d'élévation, etc. On ne s'élèvera à la notion de "type d'oeuvre" que lorsque l'on aura constaté que plusieurs caractères importants sont solidaires dans leur répétition, c'est-à-dire que la présence d'un seul de ces caractères appelle nécessairement les autres (Ex. "Les maisons en pans-de-bois sont toujours urbaines, à pignon sur rue, etc."). On voit comment de telles typologies peuvent enrichir les interpolations puisque de la seule présence d'un caractère, paramètre de repérage, on pourra déduire la présence des autres caractères.

Dans la rédaction des observations générales, on utilisera avec beaucoup de prudence les typologies existantes, qui ont été rarement établies à partir de repérage systématique et de sélection raisonnée. Quels que soient leurs mérites intrinsèques, elles incitent à projeter sur la réalité des classifications a priori et à trier l'information avant même de l'avoir recueillie.

B. L'illustration

Les rapports texte-image que nous avons présentés à propos de la description monographique sont inversés dans les observations générales. L'information latente dans l'image doit être généralisée par le texte ; et l'image n'apporte au texte que des spécimens.

C'est dans l'illustration des monographies (ou dans les photographies "résiduelles", cf. p.47) que l'on ira chercher ces spécimens. L'illustration des observations générales n'est donc qu'une sélection appropriée de photos et de relevés déjà exécutés.

Cependant, les observations générales donnent l'occasion de faire intervenir des techniques de représentation, dont nous avons dit qu'elles n'avaient pas leur place dans un dossier individuel au seul titre de la description monographique. Ce sont la photographie en couleur, la représentation axonométrique, et pour l'architecture mineure, la photographie à la chambre et le relevé métrique. Ce n'est donc que pour représenter le spécimen sélectionné comme représentatif d'un caractère que l'on fera intervenir ces techniques. Mais on se gardera

de les utiliser pour faire des généralisations en place du texte : en d'autres termes, elles ne serviront qu'à représenter des formes individualisées et localisées et non des concepts (ex. axonométrie d'une église à coupoles et non de l'Eglise à coupoles).

Sur quelques spécimens de maisons, on relèvera par la photogrammétrie la hauteur des murs-gouttereaux, le rapport des pleins et des vides, la proportion des baies, la hauteur et la pente des toits.

C. La question des matériaux

Les matériaux sont de ces caractères architecturaux qui ne peuvent être sérieusement étudiés que dans le cadre des observations générales, au point même que, nous l'avons dit (p.118), la question des matériaux justifie à elle seule l'ouverture de dossiers collectifs pour l'architecture majeure.

Les observations générales doivent être l'occasion de préciser la nature des matériaux et de découvrir leur origine par des analyses en laboratoire et par l'étude de la carte des carrières qui figure dans le dossier cantonal général (cf. p.47). Pour permettre les analyses, on prélèvera systématiquement sur les fragments détachés des oeuvres (pierre tombée) des échantillons de toutes les variantes que l'on pourra distinguer à l'oeil nu.

/ TROISIEME PARTIE /

MISE EN FORME ET EXPLOITATION

/ CHAPITRE UN /

LES FICHES ET LES DOSSIERS

I. LES CLASSEMENTS DES FICHES ET DES DOSSIERS

1. Procédure générale.

Le classement des fiches et des dossiers se fait dans l'ordre suivant :

- a) Ordre des départements suivant la numérotation officielle.
- b) Dans chaque département, ordre alphabétique des communes.
- c) Dans chaque commune, ordre alphabétique des toponymes. Cependant le chef-lieu est classé en tête ; les oeuvres sans toponyme à la suite des lieux-dits.
- d) Dans chaque lieu-dit et pour les oeuvres sans toponyme, ordre des catégories de la nomenclature ; la nomenclature (cf. annexe 1 et 3) est une liste de dénominations regroupées en catégories. Chaque catégorie de la nomenclature est désignée par un numéro à quatre chiffres qui est reporté sur la fiche (rubrique "matricule").
- e) Dans chaque catégorie de la nomenclature, dans l'ordre alphabétique des dénominations. Les fiches à dénominations multiples (cf. p.36) sont classées d'après la première dénomination.
- f) A ce niveau, on distinguera :
 - les églises, qui seront classées dans l'ordre alphabétique des vocables,
 - les autres édifices qui seront classés soit dans l'ordre alphabético-numérique des adresses, par nom de rue et numéro dans la rue, soit suivant la numérotation artificielle (cf. p.37), soit dans l'ordre d'entrée.

2. Cas particuliers

A. Sous-fiches, sous-dossiers du décor contenu ou porté

On appelle sous-fiche ou sous-dossier une fiche ou un dossier qui, échappant à la procédure générale, est classé à la suite d'une autre fiche ou d'un autre dossier. On retrouve la procédure générale pour classer les sous-fiches d'une même fiche. Ces sous-fiches portent deux matricules : le matricule de la fiche dont elles dépendent et leur propre matricule (cf. p.31).

Les fiches des oeuvres contenues ou portées sont classées à la suite de la fiche de l'oeuvre architecturale contenant, sauf dans le cas des oeuvres mobilières privées dont l'adresse ne doit pas être divulguée : mais, avec l'autorisation écrite du propriétaire, on donnera l'adresse et donc on placera en sous-fiche les oeuvres mobilières ayant d'importants liens historiques avec l'édifice contenant.

Les oeuvres traitées en sous-fiches ne relèvent pas, en général, du domaine de l'architecture, ce qui est mis en évidence par le fait que la fiche signalétique est alors bleue et non saumon. Cependant, nous avons signalé les cas d'oeuvres architecturales (p.33) qui font partie du décor contenu ou porté d'un édifice ou d'un ensemble et qui sont donc traitées en sous-fiches.

B. Fiches et dossiers communaux et cantonaux

On appelle communal ou cantonal une fiche ou un dossier dont la localisation n'est précisée que jusqu'au niveau de la commune ou du canton. Relèvent de ce cas toutes les fiches générales (cf. p.47), la plupart des fiches collectives (cf. p.43), certaines fiches individuelles (certains ensembles et certaines oeuvres non repérées ; les oeuvres mobilières privées et les édicules des collections privées ; cf. p.37).

Les fiches communales sont classées en tête de la commune avant les fiches de chef-lieu ; les fiches cantonales sont classées en tête de la commune où se trouve le chef-lieu du canton, avant les fiches de cette commune. Dans un même groupe, ces fiches sont classées selon la procédure générale.

A la commune chef-lieu de canton, on trouvera donc successivement :

- les fiches cantonales,
- les fiches communales,
- les fiches du chef-lieu communal,
- les fiches des autres lieux-dits,
- les fiches sans toponyme (attention, bien qu'il n'y ait ni lieu-dit, ni adresse sur ces fiches, l'oeuvre n'en est pas moins précisément localisée : ces fiches ne sont donc pas des fiches communales).

II. LA MISE EN FORME D'UNE FICHE OU D'UN DOSSIER

La consultation des archives de l'Inventaire général passant par le microfichage, la mise en forme matérielle des fiches et dossiers revêt une importance particulière.

De la mise en forme d'une fiche de repérage, il y a peu de chose à dire. L'illustration doit être présentée comme celle d'un dossier, mais il est inutile d'en établir une liste. Après l'étude, la fiche de repérage devient la première page du dossier : sa seule modification à cette occasion est, en principe, que la case vide qu'elle porte en haut à droite est noircie. Cependant, le texte libre de la fiche de repérage n'ayant plus sa place dans un dossier, on sera généralement amené à redactylographier la fiche.

1. Le dossier individuel (édifice, ensemble, etc.)

A. Titre courant

Toutes les pages du dossier (pages de texte et pages d'illustration) portent en tête un titre courant formé du numéro du département, du nom de la commune et d'une identification simplifiée de l'oeuvre.

B. Composition du dossier

Le dossier est composé dans l'ordre :

- d'une fiche signalétique,
- des tables de l'illustration,
- de l'étude,
- de l'illustration.
-

a) Les tables de l'illustration

Les tables (feuilles jaunes) sont archivées à la suite de la fiche. Cependant, si les références sont en nombre limité, la table est dactylographiée sur la partie inférieure de la première page de la fiche. L'illustration pouvant comprendre les photographies prises sur l'oeuvre, un relevé et, éventuellement, des reproductions de documents figurés anciens, on distinguera, le cas échéant :

- la table du relevé,
- la table des documents figurés reproduits,
- la table des photographies.

S'il y a peu de documents figurés, on pourra les fondre avec les photographies.

Dans le texte d'étude, les références à l'illustration sont rédigées de la manière suivante : pl. I, II, III, etc. (relevé), doc. 1, 2, 3, etc. (documents anciens), fig. 1, 2, 3, etc. (photographies).

Les tables donnent le numéro de référence à la planche, à la figure, au document, suivi de la légende. Pour le relevé, la légende est complétée par une mention précisant la nature du relevé lorsque celle-ci est particulière "D'après", "corrigé et mis à jour", "relevé photogrammétrique", "relevé au conformateur", "relevé schématique".

Pour la photographie (et la reproduction photographique), on donne également le numéro d'immatriculation du cliché.

b) L'étude

L'étude comprend cinq parties numérotées en chiffres romains :

- | |
|--------------------|
| I - Historique |
| II - Description |
| III - Conclusions |
| IV - Documentation |
| V - Annexes |

Les quatre premières parties sont toujours ouvertes, même si, faute de matière, elles sont réduites à leur titre.

Chaque partie a une pagination propre en haut à gauche. Ecrire [I.1], [I.2], etc. : ce qui veut dire p. 1, 2, etc. de l'historique.

c) L'illustration

L'illustration comprend, dans l'ordre, le relevé (d'abord le tirage ozalid à l'échelle originale, puis les réductions photographiques), les documents anciens reproduits, les photographies.

C. Instructions particulières pour la photographie

a) La sélection des photographies

La campagne photographique peut rarement être conduite en évitant les redites, c'est-à-dire les clichés qui n'apportent pas d'informations nouvelles. La présentation du dossier doit permettre d'éliminer les redites.

- Cas des prises de vue doublées, triplées

Tout cliché exécuté doit être en principe conservé. Lorsque, pour des raisons techniques, un cliché a été doublé, le double est archivé, mais il n'est pas tiré : le tirage reçoit une double immatriculation, le premier numéro étant celui du cliché sélectionné.

- Cas des prises de vue de même contenu

Le même aspect de l'édifice a pu être pris à des heures ou sous des angles différents. Il faut tirer tous ces clichés de même contenu, mais sélectionner le meilleur qui seul sera microfiché. Les tirages non sélectionnés ne figureront donc que dans le dossier ; ils porteront le même numéro de référence que le tirage sélectionné, affecté d'une lettre majuscule (fig. 1 A, 1 B, 1 C). En consultant, sur la microfiche, la table des photographies, on apprendra l'existence de ces clichés, qui ne pourront être consultés que dans le dossier. Cette sélection répond à deux objectifs : avoir une illustration microfichée aussi dense que possible ; pouvoir consulter le second choix que certains utilisateurs pourront préférer (ex. photographie "à effets" pour une publication de vulgarisation).

b) L'ordre des photographies

Les photographies sont numérotées suivant un ordre topographique, c'est-à-dire dans l'ordre où les différents aspects se présentent à un visiteur qui commencerait par le tour extérieur. La vue d'ensemble précède la vue de détail. Les photographies aériennes reçoivent les premiers numéros.

Les photographies complémentaires exécutées après numérotage des premières campagnes prennent leur place dans l'ordre sous des numéros bis et ter ou, éventuellement, à la suite. Sur la table, le paquet des légendes des photos complémentaires classées à la suite est annoncé par le titre photographies complémentaires.

c) La présentation des photographies

Du fait du format en hauteur de la vue de microfiche, tous les tirages doivent être présentés "à la française". Cette exigence fait que les clichés pris "à l'italienne" ne peuvent être agrandis (leur longueur est la largeur du dossier) autant que les clichés pris "à la française" (leur hauteur est celle du dossier). Aussi, pour les clichés à l'italienne les plus importants, on pourra donner non seulement un tirage d'ensemble, mais encore des tirages partiels, portant le même numéro suivi d'un ou de plusieurs astérisques (fig. 1, fig. 1*, fig. 1**).

d) Les informations dactylographiées portées sur chaque tirage

Sur chaque tirage, on doit trouver :

- le titre courant,
- la légende,
- le numéro d'immatriculation du cliché,
- le numéro de figure,
- le nom du photographe.

La légende, tout comme la description dont elle constitue le prolongement, ne doit pas paraphraser le contenu de l'image, mais donner avec la précision maximale la localisation de ce contenu (Ex. pour une photographie de chapiteau, légende désignant le pilier auquel appartient ce chapiteau).

D. Instructions particulières pour le relevé

a) La présentation du relevé

Le relevé se présente dans le dossier sous deux espèces: le tirage ozalid à l'échelle originale et le tirage photographique en réduction. La reproduction photographique du relevé répond à deux objectifs : faire un négatif de sécurité; réduire les planches du relevé au format du dossier pour en permettre le microfichage. Ce dernier objectif étant seul impératif, les planches qui, à leur échelle originale, s'inscriraient dans le format du dossier, peuvent ne pas être photographiées.

Comme pour les photos, le format du dossier doit être rempli au maximum pour une lecture à la française. Les plans, qui n'ont pas de sens de lecture, ne seront pas contraints par l'obligation de la lecture à la française. Mais les coupes longitudinales et les élévations risquent d'être fortement réduites : on pourra ici encore faire suivre le tirage d'ensemble de tirages de détail (pl. III coupe longitudinale, pl. III* coupe longitudinale, partie droite, pl. III**, coupe longitudinale, partie gauche).

b) L'ordre des planches

On trouvera dans l'ordre : le plan de situation, le plan-masse, les plans au sol, les plans d'étage, les coupes transversales, les coupes longitudinales, les élévations, les détails.

E. Instructions particulières pour les documents figurés

Nous avons dit que les documents figurés mentionnés dans le chapitre "documentation" n'étaient pas tous représentés (cf. p.63). On ne devrait donc retrouver dans l'illustration que des documents "utiles". Cependant, on pourra être amené à reproduire des documents figurés dont l'insignifiance relative n'apparaîtra qu'en second examen. Il faut évidemment les archiver ; mais ils seront désignés, comme les photographies "en double", par un renvoi numérique affecté d'une lettre (ex. Doc. 1 A) et ils ne seront pas microfichés.

2. Le dossier collectif

Les dossiers collectifs classés à des niveaux topographiques inférieurs au canton ont le même contenu que les fiches collectives des mêmes niveaux et sont donc organisés de la même manière (cf. p.44). Si le repérage a été mené dans de bonnes conditions, la fiche collective reçoit le titre de dossier sans subir le moindre remaniement. En particulier, il n'y aura pas de table de l'illustration dite "résiduelle", qui, d'ailleurs, ne sera pas microfichée.

Le passage du repérage à l'étude ne transforme que le dossier collectif cantonal, car celui-ci reçoit les observations générales : il comprend, dans l'ordre, les tables de l'illustration, le texte des observations générales et l'illustration des observations générales. Toutes les pages (texte et illustration) reçoivent un titre courant, comme un dossier individuel (cf. p.129).

L'illustration des observations générales est une sélection des images contenues dans l'illustration des dossiers individuels et, même, éventuellement, dans l'illustration "résiduelle" (cf. p.47) des autres dossiers collectifs. Nous avons dit que certaines photographies et certains relevés n'étaient réalisés que pour illustrer les observations générales ; ils n'en sont pas moins archivés dans les dossiers individuels. L'illustration des observations générales n'est donc constituée que de seconds tirages. Ce doublage est cependant nécessaire pour éviter au lecteur d'avoir à rechercher dans une documentation de plusieurs volumes l'illustration sur laquelle s'appuient les observations générales.

III. LE DOSSIER DE TRAVAIL

Par dossier, nous avons entendu jusqu'alors l'ensemble des textes et des illustrations, mis en forme et classé, qui pourra être donné en consultation, soit sous la forme papier, soit sous la forme microfichée.

Avant l'établissement du dossier de consultation, l'information est recueillie dans un dossier de travail. Le dossier de travail ne disparaît pas nécessairement après archivage du dossier de consultation : on y conservera éventuellement les tirages en double, les notes manuscrites de la recherche historique non exploitées et surtout les minutes du relevé qui portent tout le détail des notes. Ces minutes seront toujours conservées.

/ CHAPITRE DEUX /

LE TRAITEMENT AUTOMATIQUE

cf : le lexique informatique

[non reproduit dans la présente édition]

/ CHAPITRE TROIS /

LES PUBLICATIONS

I. LA PUBLICATION DITE "INVENTAIRE TOPOGRAPHIQUE"

1. Plan de la publication

La publication contient dans l'ordre :

- un avertissement,
- la documentation,
- l'introduction géographique et historique,
- les observations générales, avec en tête, les observations générales sur l'architecture,
- l'inventaire topographique par commune (texte et illustration),
- l'illustration des observations générales pour l'architecture,
- les notices et l'illustration pour les oeuvres mobilières relevant du patrimoine privé,
- l'index général,
- les cartes.

A. Subdivisions pour une commune

Après une introduction géographique et historique, on trouve les divisions suivantes :

- chef-lieu
 - autres lieux-dits⁽¹⁾
- et, éventuellement
- oeuvres sans toponyme⁽¹⁾
 - collections (et parties déplacées).

Il ne faut évidemment pas confondre les oeuvres sans toponyme (ex. croix de carrefour) avec les ouvrages rassemblés dans une collection. Pour les oeuvres mobilières, il ne s'agit que de collections publiques, puisque les oeuvres relevant de la propriété privée sont

⁽¹⁾ Dans les volumes déjà publiés, on trouvait "écarts" et "oeuvres isolées" en place de ces titres ; mais on n'y a pas toujours tenu compte du sens du mot écart qui est une agglomération, et on a placé sous ce titre des oeuvres isolées ayant un toponyme (cf. Peyrehorade). Il apparaît que la distinction la plus efficace n'est pas écart-isolé, mais avec ou sans toponyme, qui permet le classement alphabétique des toponymes.

renvoyées à la fin de l'ouvrage. Quant aux parties déplacées, ce ne sont bien sûr que celles qui n'auraient pas été intégrées dans une oeuvre méritant d'être citée au lieu-dit.

Dans un même lieu-dit, les notices sont classées dans l'ordre suivant :

- Ensembles,
- Architecture religieuse⁽¹⁾ (ou, si nécessaire, architecture religieuse, funéraire ou commémorative),
- Architecture publique et génie civil⁽¹⁾,
- Architecture privée⁽¹⁾,
- Architecture militaire⁽¹⁾.

Par comparaison avec la nomenclature, trois remarques s'imposent :

- les monuments préhistoriques et protohistoriques ne sont cités que dans l'introduction générale,
- les notices des ensembles (ensembles urbains, ensembles fortifiés) d'un lieu-dit sont regroupés en tête des notices du dit-lieu.

A l'intérieur de ces subdivisions, les notices sont classées dans l'ordre alphabétique des dénominations ; puis, pour les églises, dans l'ordre alphabétique des vocables ; pour les autres oeuvres, soit dans l'ordre alphabéto-numérique des adresses, soit suivant la numérotation artificielle.

Les premières subdivisions sont matérialisées par des titres :

- chef-lieu
- autres lieux-dits
- etc.

Si le chef-lieu contient de nombreuses oeuvres, le titre "chef-lieu" disparaît et on a les titres :

- ensembles,
- architecture religieuse,
- etc.
- lieux-dits (et non "autres lieux-dits"),
- etc.

⁽¹⁾ Dans les volumes déjà publiés, les titres étaient "édifices religieux", "édifices publics", etc. Or, sous ces titres, ont été classées des oeuvres qui ne sont pas des édifices mais des édicules.

B. Cas particulier des ensembles

Les ensembles communaux sont classés en tête de la commune après l'introduction et avant le premier titre ("chef-lieu" ou "architecture religieuse"). Cependant, s'il y a aussi des ensembles au chef-lieu et que l'on utilise le titre "ensembles", les ensembles communaux sont classés sous ce titre, juste avant les ensembles du chef-lieu.

L'étude des ensembles cantonaux est renvoyée aux observations générales.

2. Les introductions géographiques et historiques

A. Les introductions cantonales

Ces exposés ne doivent pas déborder sur le sujet des observations générales ; mais ils doivent leur servir d'introduction. On insistera donc plus particulièrement sur les caractères physiques, économiques et sociaux et sur les faits qui constituent le contexte géographique et historique de la création artistique.

L'historique signale également les vestiges et découvertes des périodes préhistoriques et protohistoriques

Le cas échéant, l'historique contient un armorial : il s'impose dès lors que l'on a relevé des armes sur les oeuvres étudiées. Toutes les armes doivent y figurer sous forme de dessin avec un commentaire approprié (identification, localisation, etc.).

B. Les introductions communales

Ces introductions contiennent :

- le numéro et le nom du département,
- le numéro INSEE de la commune,
- le nom de l'arrondissement et, lorsque la publication concerne plusieurs cantons, le nom du canton,
- le nombre d'habitants au dernier recensement, nombre total et nombre intra-muros,
- l'altitude,
- une description géographique : relief, hydrographie, végétation, culture. Cette description n'est pas une paraphrase, mais un commentaire de la carte (il est donc utile de donner le nom des communes limitrophes, le numéro des routes, etc.) ;

- éventuellement, un historique de la commune, dans lequel pourront être signalées les oeuvres non repérées dont la notice ne pourrait trouver place dans l'inventaire proprement dit (une oeuvre dont le toponyme est connu est donc signalée dans l'inventaire). Remarquons que rares sont les communes qui ont une histoire. On confond généralement historique de la commune et historique de l'agglomération principale. Rappelons que toutes les agglomérations ayant une histoire font l'objet d'un dossier d'ensemble et donc d'une notice de publication. Encore faut-il, avons-nous dit, que les faits historiques pris en considération concernent bien la fondation ou le développement de l'agglomération, et pas seulement la vie de ses habitants. Faute de notice d'ensemble, ce qui concerne l'agglomération est renvoyé dans l'introduction.

3. Les observations générales

Les observations générales contenues dans les dossiers collectifs cantonaux ne portent habituellement que sur les genres mineurs. La publication est l'occasion de les étendre à toute l'architecture.

Elles sont construites suivant les principes que nous avons énoncés dans le chapitre quatre de la deuxième partie. On observera tout particulièrement le principe suivant lequel la place d'une information est déterminée par le degré de généralité de celle-ci. C'est ainsi que la question des matériaux sera habituellement abordée en tête des observations générales.

Les observations générales sont illustrées par des renvois aux illustrations des notices et aux cartes typologiques. Cependant, l'illustration des observations générales de l'architecture mineure formera un cahier à part : on y retrouvera la sélection faite pour le dossier collectif, à la réserve toutefois des documents qui pourraient sans inconvénient rester dans l'illustration des notices.

Les tableaux des marques de tâcheron seront versés dans les observations générales.

4. L'index général

L'index général comprend :

- les noms des lieux : noms de tous les lieux cités, compris dans le canton ou le groupe de cantons ; nom des lieux hors canton ou groupe de cantons, s'il s'agit du lieu d'origine ou de destination d'une oeuvre déplacée ou du lieu d'implantation d'une oeuvre de comparaison.
- Les noms, prénoms, dates, qualités des personnes : artistes, maître-d'ouvrage et auteurs de commandes.
- les dénominations utilisées dans les titres de notice.
- les sujets représentés. Uniquement les sujets représentés et non les thèmes inclus dans la représentation des sujets.

Les mots-clefs de l'index seront traités en quatre typographies différentes correspondant aux quatre entrées ci-dessus définies.

5. Les cartes et plans

A. Les plans d'agglomération

Toutes les agglomérations où il y a des oeuvres étudiées doivent être représentées.

a) Plan au 1/2.500ème

Le plan au 1/2.500ème porte la représentation exacte des surfaces bâties et des limites bâties, exceptionnellement des limites de parcelle non matérialisées par une clôture (cf. par exemple, le plan de la ville de Lyons-la-Forêt).

Cette forme de représentation, la plus détaillée et donc la plus onéreuse, doit être réservée aux agglomérations faisant l'objet d'une étude d'ensemble dans laquelle la répartition des espaces couverts et des espaces libres, la forme des fonds, la largeur et le tracé des rues sont prises en considération (ex. restitution du tracé d'une enceinte détruite, par examen du tracé des rues et de l'organisation des parcelles).

Ces plans doivent porter non seulement la représentation des oeuvres étudiées, mais encore celle des oeuvres seulement repérées.

b) Plan au 1/5.000ème

Le plan au 1/5.000ème porte la représentation des limites d'îlots avec, sur cette limite, une figuration conventionnelle de la place des oeuvres (cf. Verdun, plan p. 20).

Ce plan s'impose pour toutes les agglomérations ayant une grande densité d'oeuvres et ne présentent pas cependant les conditions nécessaires pour être traitées au 1/2.500ème. Comme le plan au 1/2.500ème, le plan au 1/5.000ème doit porter la représentation de toutes les oeuvres repérées.

c) Plans au 1/10.000ème et au 1/25.000ème

Les échelles du 1/10.000ème ou du 1/25.000ème ne sont pas celles des plans, mais celles des cartes. L'agglomération est représentée par un extrait de la carte I.G.N. au 1/25.000ème ou par un agrandissement de celle-ci au 1/10.000ème, avec, en surcharge, la localisation des oeuvres étudiées.

Cette forme de représentation ne peut s'appliquer qu'aux agglomérations qui n'ont pas une forte densité d'oeuvres étudiées et pour lesquelles la répartition des oeuvres repérées ne constitue pas un phénomène remarquable (il ne faut pas oublier que l'on peut toujours retrouver cette répartition en retournant au dossier).

Il est évidemment possible de combiner ces trois formes de représentation pour la même agglomération (ex. le centre historique au 1/2.500ème ; les faubourgs au 1/5.000ème ; la banlieue au 1/25.000ème).

B. Les cartes

a) Carte générale au 1/100.000ème

L'extrait de la carte I.G.N. en couleur au 1/100.000ème présente le contexte géographique (relief, hydrographie, etc.) et la localisation de tous les lieux-dits inventoriés.

b) Cartes thématiques

On ne peut déterminer a priori le nombre et l'échelle des cartes thématiques. On peut cependant distinguer :

- celles qui illustrent l'introduction générale⁽¹⁾ (ex. carte géologique ; cartes de la Généralité, du Diocèse) ;
- celles qui illustrent les observations générales (1) : cartes chronologiques (ex. édifices du XVIème), ou typologiques (ex. les églises). Ce sont des cartes de répartition qui n'ont en principe pas ou peu de toponymie. Parmi ces cartes figure toujours l'extrait de la carte de Cassini.

C. Les coordonnées Lambert

Les coordonnées Lambert, x puis y, réduites chacune à deux chiffres (dix kilomètres, kilomètre) sont données après le nom de chaque commune, après celui de chaque lieu-dit, après le titre des édifices isolés et les édifices sans toponyme. Ce sont les coordonnées du carré kilométrique qui renferme l'oeuvre, le lieu-dit ou le centre virtuel des agglomérations recouvrant plusieurs carrés.

⁽¹⁾ Ces cartes ne sont pas nécessairement dans le texte. Les cartes en couleur sont groupées avec la carte au 1/100.000ème.

6. Les notices

A chaque dossier correspond une notice (ou une sous-notice) de publication. Les fiches de rappel (cf. p.35) donnent aussi une notice, c'est-à-dire que les oeuvres ou parties déplacées ont une notice tant à leur lieu d'origine qu'à leur lieu d'adoption : cependant la première devra être très succincte et donc garder le caractère d'un rappel.

A. Notices individuelles

La publication n'est pas la reproduction in extenso du dossier. Si l'on peut regretter qu'une sélection s'impose pour l'illustration, c'est, en revanche, l'esprit même de la publication qui conduit à ne retenir dans la notice de publication que des "résultats" : le dossier est la référence principale des propositions de la notice et celle-ci une invitation à consulter le dossier.

a) L'en-tête

L'en-tête de la notice reprend les informations données par la fiche signalétique (cf. p.35) aux rubriques : dénomination, titre, adresse, protection, état de conservation (ne retenir que les descripteurs "détruit", "détruit après inventaire" et "vestiges"), coordonnées Lambert réduites à deux chiffres (uniquement pour les oeuvres isolées). A cela s'ajoute le renvoi à l'illustration.

b) L'historique

L'historique est reproduit in extenso, sauf à supprimer quelques points secondaires alourdissant inutilement l'exposé. Sont supprimées systématiquement les références à la documentation. Cette suppression illustre bien les rapports publication-dossier ; l'appareil des notes ne se trouve que dans le dossier.

c) La description

Dans la publication, il n'y a de texte descriptif que pour les édifices. La description des édifices n'est assurée que par l'illustration.

Nous avons dit combien le texte descriptif était solidaire de l'illustration. A une sélection de l'illustration pourrait répondre un résumé du texte descriptif si celui-ci n'était pas qu'une suite de notations. Ce résumé devrait être rédigé, c'est-à-dire ouvert à ces généralités qui ne sont que paraphrases de l'illustration.

Cette absence de texte descriptif se justifie encore par la relation publication-dossier. De même que le spécialiste ne se contentera pas toujours de relevés en réduction de la publication et souhaitera retourner au relevé au 1/100^e du dossier, de même s'il veut contrôler les conclusions, devra-t-il consulter le texte descriptif du dossier, qui est, en quelque sorte, l'appareil des notes justificatives de ces conclusions.

d) Les conclusions

Les conclusions sont publiées dans les mêmes conditions que l'historique, c'est-à-dire avec les mêmes réserves pour les points de détail et pour les références.

Remarquons que l'exposé des partis généraux, inclus dans les conclusions (p.112) constitue une sorte de description par les types. La publication étant l'occasion d'une réflexion d'ensemble sur le territoire étudié, réflexion qui conduit à la rédaction d'observations générales et donc à la création de typologies, les conclusions de la notice doivent être enrichies de références à ces observations générales.

e) La documentation

Ne sont retenus que les sources ou travaux historiques qui auront été effectivement cités en référence dans l'historique ou dans les conclusions du dossier. Cette documentation est donc sélective ; les ouvrages de seconde main sont écartés. Les références sont données dans le même ordre que dans le dossier.

Les adresses sont simplifiées en s'appuyant sur la documentation générale donnée en tête de la publication. Les références concernant les oeuvres du décor contenu ou porté sont mélangées avec celles concernant l'architecture et, le cas échéant, la documentation est renvoyée après la dernière sous-notice, au lieu qu'elle est placée après la notice d'architecture lorsqu'elle ne concerne que celle-ci.

f) Les annexes

Il n'y a pas d'annexe dans la publication. Cependant, lorsqu'un texte-source important, inédit et non consultable (propriété privée) a été transcrit en annexe du dossier, cette dernière est mentionnée dans la documentation comme seule localisation de la source (ex. "contrat de construction en annexe du dossier").

Au total, la notice de publication est faite de l'historique, des conclusions et de la documentation. C'est le texte dactylographié du dossier qui, après avoir été soigneusement "nettoyé", fournit le manuscrit de publication. Ces trois parties peuvent être annoncées par des titres, mais les titres "historique" et "conclusions" peuvent être négligés lorsque le texte est court et que la transition entre les deux parties est suffisamment apparente. Dans les cas les plus simples, historique et conclusions ne formeront qu'une seule phrase (ex. "porte la date 1830 ; maison du XVIème siècle, modifiée au XIXème siècle, probablement en 1830). L'historique précède les conclusions ; mais il peut être renvoyé après celles-ci lorsqu'il n'apporte que des informations sur des mutations tardives, en tous cas postérieurs à celles qui sont particulièrement étudiées en conclusion (ex. "... Nous pouvons en conclure que l'oeuvre date du XVIème siècle. Restauration en 1830).

B. Notices collectives et sous-notices

Dans chaque lieu-dit, les genres ayant fait l'objet d'un dossier collectif auront une notice collective avec sous-notices pour les oeuvres étudiées. L'exemple suivant en décrit le principe.

- | |
|--|
| <p>- <u>Maisons</u>. Cf. observations générales p. 000. <u>Maison 1</u> porte la date 1740 ; type semi-rural. <u>Maison 2</u>, cf. ci-dessous. <u>Maison 3</u>, type urbain avec tour ; peut-être XVIème siècle.</p> <p>- <u>Maison 2</u> (fig. 000). Construite en 1770 par Durand. Type urbain. L'aile sur cour est peut-être le vestige d'une construction plus ancienne. Le portail provient de la maison 1.</p> |
|--|

Les notices collectives sont donc réduites aux partis généraux et s'appuient sur les observations générales. Les sous-notices sont présentées à la suite les unes des autres ; mais il est possible de sortir les plus importantes pour les mettre à la suite.

Pour les familles disséminées (notamment les maisons dans les régions d'habitat dispersé), les notices collectives au lieu-dit ne donneraient aucun regroupement. On prévoiera donc une notice collective pour le chef-lieu et une notice collective pour l'ensemble des autres lieux-dits ; cette dernière sera placée juste après le titre "autres lieux-dits". L'exemple suivant illustre la présentation d'une telle notice.

- Maisons cf. observations générales. Maison à A
[000.000] (fig. 000), type rural. Maison à B,
cf. ci-dessous. Maison à C, etc.

LIEU-DIT B [000.000]

- Maison...

II. LA PUBLICATION DITE "INDICATEUR DU PATRIMOINE"

(cf. La publication de Guingamp).

/ ANNEXE 1 /

EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE GENERALE

[non reproduit dans la présente édition]

/ ANNEXE 2 /

LEXIQUE - INFORMATIQUE

(voir la version de ce lexique déjà en circulation).

/ ANNEXE 3 /

INDEX ALPHABETIQUE DES TERMES
DE DENOMINATION AVEC RENVOIS A LA
NOMENCLATURE ET AU LEXIQUE-INFORMATIQUE

[non reproduit dans la présente édition]

